48e ANNÉE. — N° 16.718

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.........	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

10 c. le numéro — Le numéro 10 c.

MERCREDI 10 AVRIL 1918
SAINT JUSTIN
SOLEIL : lever 5 h. 30; couch. 6 h. 39
LUNE : nouv. le 11; P. Q. le 18

La Force pour le Droit !

L'épopée qui se déroule aux champs de la Somme et dont nous suivons les phases avec une anxiété réfléchie, avec une angoisse dominée par la foi dans l'héroïsme de nos armées, la valeur de leurs chefs et la justice de notre cause, la Grande Bataille et ses remous ne laissent place qu'à une pensée : il faut vaincre !

Si douloureux que soient les sacrifices, ils ne sont pas disproportionnés avec la grandeur du but, qui est la liberté du monde. Il n'est plus permis désormais aux illusionnés de s'égarer. La ruée allemande a fauché les petites fleurs bleues. D'un côté les entrepreneurs de tyrannie et de ruine, de l'autre les soldats du droit. Tout le reste est littérature...

Littérature déjà bien vieillote et qui, dans sa puérilité, n'était pas sans danger, hélas ! Les adjurations émollientes aux socialistes allemands, dont les chefs étaient pris tous les jours la main dans le sac pangermaniste; l'appel ingénu à l'intervention pacifiste du peuple germain contre ses maîtres et même les controverses sur la Société des Nations proclamant par décret la paix universelle, comme c'est loin tout ça !... C'était pourtant le rêve d'hier. Confronté avec la réalité, il s'est évanoui tel un brouillard du matin au soleil d'avril.

Le rêve d'aujourd'hui, auquel l'orgueil allemand sacrifie follement des centaines de mille hommes, celui qu'il prétend faire passer dans les faits par un effort désespéré, c'est l'asservissement des nations. Sauvons-les d'abord de l'oppression et de la mort. Sauvegardons chez elles ces « raisons de vivre » aussi précieuses que la vie elle-même. Libérons-les du cauchemar de l'étreinte. Rendons l'espoir aux races martyres. Et le jour où cette œuvre de salut sera accomplie — à quel prix ! — nous reparlerons « entre nous » d'une Société des Nations qui nous devra les titres de son état civil. Mais pour être viable il lui faut le baptême du feu.

Le devoir présent est trop clair pour qu'il n'emporte pas l'adhésion de tous les esprits sincères. Il se présente depuis le discours de Baltimore avec la haute caution de M. Wilson. On sait par quelles douloureuses étapes il a passé et il a fait passer son peuple. Sa probité de juriste, sa générosité de philanthrope auraient voulu assurer par la persuasion une paix honorable « aux hommes de bonne volonté ». Il n'a trouvé chez les empires centraux qu'instincts de proie, duplicité et mensonge. Il a reculé les colonnes d'Hercule de la patience. Il a prononcé les mots sacrés devant lesquels l'humanité devrait s'incliner...

« Ils ont avoué, déclare M. Wilson, que ce n'est pas la justice qu'ils cherchent à obtenir, mais la domination et l'exécution sans entraves de leur propre volonté.

» C'est pourquoi il n'y a qu'une seule réponse possible de notre part : la force, la force à outrance, la force sans bornes ni limites, la force juste et triomphante qui fera du droit la loi du monde et réduira en poussière toute domination égoïste. »

Cette force, M. Wilson veut l'accroître de tout son pouvoir en hâtant et en fortifiant l'intervention américaine. Il faut mettre les fers à la naissance de ce monde nouveau.

M. Wilson avait ses raisons pour justifier la prudence et la lenteur de son évolution. Mais nos socialistes qui s'étaient heurtés au *non possumus* des camarades allemands, qui avaient été bernés par eux si cruellement et si souvent, allaient-ils enfin voir avec des yeux sans taie ? L'un d'eux a été comme opéré par l'offensive allemande. Il devait aller en Amérique avec un membre de la Confédération du Travail. Il y renonce avec le motif :

« Dans un pareil moment, dit-il, nous avons estimé, Jouhaux et moi, *qu'il ne pouvait pas y avoir d'autres préoccupation pour des Français que la défense nationale*. La paix, certes, nous la désirons, nous la voulons; mais nous la voulons nationale... Un seul devoir nous incombe présentement : nous défendre. Plus tard, nous reprendrons notre action pacifique que nous n'abandonnons pas, mais que nous subordonnons à la défense de la patrie. »

Nous devrions nous féliciter de cet aveu, s'il est vrai qu'il y a plus de joie au ciel pour un pécheur qui se repent que pour cent justes qui persévèrent. Pourtant les cent justes, les patriotes d'instinct simple et droit qui ne s'étaient pas trompés sur la voie à suivre ont bien quelque droit de suspecter la clairvoyance des catéchumènes de la défense nationale, des néophytes de la force pour le droit. Cette « reprise » annoncée de l'action pacifique ne vous dit rien qui vaille, n'est-ce pas ? La pièce est déjà tombée.

A quel moment pourrait-on ne pas « subordonner l'action pacifique à la défense de la patrie » ? Après l'offensive de la Somme, d'autres offensives suivront, moins sanglantes sans doute, mais toujours dangereuses. Nous connaissons mieux qu'au début de la guerre le péril de certaines campagnes morales. Il faudra, jusqu'au bout, qu'elles nous trouvent défiants et unis, armés contre le mensonge.

N'attendons de notre ennemi ni trêve ni remords. La conversation militaire est la seule qui convienne avec lui. « L'action pacifique » avant sa défaite par les armes serait une duperie, une victoire pour lui.

Il ne comprend, il ne respecte que la force : il la subira ! »

Paul BERTHELOT.

Une réplique accablante de M. Clemenceau au comte Czernin

L'empereur d'Autriche a reconnu justes en 1917 les revendications de la France sur l'Alsace-Lorraine

Paris, 9 avril. — Le 2 avril, s'adressant aux représentants de la municipalité de Vienne, le comte Czernin, ministre-président austro-hongrois, affirma que M. Clemenceau, à la veille de l'offensive allemande, avait fait à l'Autriche des offres de paix séparée.

Cette affirmation fut communiquée à M. Clemenceau au front où il se trouvait. M. Clemenceau répondit : « Le comte Czernin a menti. »

Le 5 avril, dans la soirée, pour préciser et répondre à une note où le comte Czernin renouvelait ses affirmations, le président du conseil français faisait publier à son tour une réponse officielle où il expliquait dans quelles conditions, antérieurement à son arrivée au pouvoir, une conversation avait été engagée en Suisse entre un officier français, le commandant Armand, et un Autrichien ami de l'empereur Charles, le comte Revertera.

A la fin de cette réponse, M. Clémenceau avertissait le comte Czernin qu'il serait possible, au besoin, de lui opposer le témoignage d'une personne « d'un rang fort au-dessus du sien » et qui avait fait des ouvertures à Londres et à Paris.

Le comte Czernin a commis l'imprudence de discuter, d'ergoter, de récidiver dans le mensonge. Mal lui en aura pris; il va lui en cuire, et, par la même occasion, à son maître.

En effet : hier, dans la soirée, la présidence du conseil communiquait une nouvelle note dans laquelle le nom du haut personnage mystérieux auquel avait fait allusion le 5 avril M. Clemenceau se trouve dévoilé.

Ce n'est autre que l'empereur Charles d'Autriche lui-même.

Bien plus, M. Clemenceau révèle que dès le mois de mars 1917 l'empereur d'Autriche, d'accord avec son ministre (qui n'était autre à cette époque que le comte Czernin), adhérait aux « justes revendications françaises relatives à l'Alsace-Lorraine ».

Il ne s'agit plus pour le gouvernement austro-hongrois de se réfugier dans l'équivoque et l'argutie... Que le principal allié de l'Allemagne ait été contraint à pareil aveu : c'est un fait capital et sur lequel il n'appartient à nul de revenir.

Réponse de Czernin à M. Clemenceau

Bâle, 8 avril. — On mande de Vienne, 6 avril :

« En réponse à la note de la présidence du conseil français au sujet des conversations du comte Revertera et du commandant Armand et des déclarations de M. Painlevé, une note officielle déclare :

« En opposition avec la première et courte déclaration de M. Clemenceau, qui reprochait au comte Czernin d'avoir menti, on voit avec satisfaction, dans le communiqué français de la présidence du conseil du 6 avril, l'aveu que les conversations entre les deux hommes de confiance des gouvernements d'Autriche-Hongrie et de France sur la question de la paix ont eu lieu. Mais l'exposé fait par M. Clemenceau sur le commencement et le cours de ces négociations, de même que les déclarations de M. Painlevé, dans l'« Humanité », sur le même sujet, diffèrent sur des points nombreux et essentiels de la réalité, en sorte qu'une rectification détaillée du communiqué français paraît nécessaire.

» En juillet 1917, le comte Revertera fut invité, par l'intermédiaire d'un neutre, au nom du gouvernement français, à faire savoir s'il serait en mesure de prendre connaissance des ouvertures de ce gouvernement à celui d'Autriche-Hongrie.

» Lorsque le comte Revertera, après avoir eu l'autorisation, eut répondu affirmativement en juillet 1917, le comte Armand, son parent éloigné, arriva le 7 août 1917 chez lui, à Fribourg. Au nom du président du conseil d'alors, M. Ribot, le commandant Armand demanda au comte Revertera si des conversations seraient possibles entre la France et l'Autriche-Hongrie.

» L'initiative de cette prise de contact vint donc du côté français. Le comte Revertera fit au ministre des affaires étrangères austro-hongrois un rapport sur cette question posée sur l'ordre du gouvernement français.

» Le ministre lui demanda d'entrer en conversation avec l'homme de confiance français et de constater, au cours de ces conversations, si par là on ne pourrait pas créer des bases pour amener une paix générale.

» Le comte Revertera entra ensuite le 22 et le 23 août 1917 avec le commandant Armand en pourparlers qui cependant, comme M. Clemenceau le dit justement, ne donnèrent aucun résultat. Les négociations cessèrent là.

» Quand M. Clemenceau prétend que les négociations du comte Revertera et du commandant Armand étaient en cours lors de son entrée en fonctions, cela est inexact. Ce n'est qu'en janvier 1918 que le commandant Armand, cette fois sur l'ordre de M. Clemenceau, prit de nouveau contact avec le comte Revertera.

» Le fil rompu en août 1917 fut donc repris par M. Clemenceau en janvier 1918.

» De ce nouveau contact sortirent les négociations connues par le communiqué officiel du 4 avril 1918.

» Il est exact que le comte Revertera remit à cette occasion au commandant Armand l'annotation dont M. Clemenceau cite seulement la première phrase et qui confirme que le comte Revertera, dans les pourparlers qui eurent lieu en août 1917 avec le commandant Armand, avait eu ordre de constater si on pouvait obtenir du gouvernement français des propositions qui, adressées à l'Autriche-Hongrie, offriraient des bases pour une paix générale et que l'Autriche pourrait faire connaître à ses alliés.

» Les déclarations du comte Czernin dans son discours du 2 avril répondent donc entièrement à la réalité, quand il dit :

« M. Clemenceau, quelque temps avant » le commencement de l'offensive de l'ouest, » s'informa auprès de moi si j'étais prêt à » des négociations et sur quelles bases. »

» Le reproche de mensonge fait par M. Clemenceau au comte Czernin ne peut, par suite, être maintenu avec cette restriction faite par le communiqué du gouvernement français.

» Le gouvernement austro-hongrois ne connaît rien de ces sollicitations pour une prétendue paix séparée dont l'Autriche-Hongrie aurait fatigué les gouvernements de Rome, de Paris, de Washington et de Londres.

» Par contre, il est vrai qu'en Suisse eut lieu, entre l'ambassadeur comte Bensdorff et le général Smuts, un entretien avoué par le gouvernement anglais à la Chambre des Communes. L'entretien, cependant, ne dura pas seulement quelques minutes mais quelques heures, en plusieurs reprises.

» Si M. Clemenceau demande au ministre austro-hongrois des affaires étrangères si celui-ci se rappelle qu'avant la tentative du comte Revertera (donc il y a un an environ) une tentative du même genre fut faite par une personnalité d'un rang bien au-dessus, le comte Czernin n'hésite pas à répondre par l'affirmative, mais il faut ajouter, pour être complet et exact, que cette tentative n'aboutit également à aucun résultat.

» Voilà quels sont les faits.

» Au reste, qu'il soit remarqué que le comte Czernin de son côté ne verrait aucun motif de nier les faits si dans ce cas ou dans un autre cas semblable il avait pris l'initiative, car, contrairement à M. Clemenceau, il croit qu'on ne peut faire à un gouvernement aucun reproche d'avoir essayé une tentative pour amener une paix honorable délivrant tous les peuples des horreurs de la guerre actuelle.

» La controverse soulevée par M. Clemenceau détourna d'ailleurs l'attention du point vraiment essentiel des déclarations du comte Czernin. L'important en l'espèce, n'est pas tant de savoir qui prit l'initiative des conversations avant le commencement de l'offensive dans l'ouest, mais qui les fit échouer. Or, M. Clemenceau jusqu'ici ne nie pas qu'il refuse d'entrer en négociations sur la base de la renonciation au retour de l'Alsace-Lorraine à la France. »

Czernin n'est pas de force
M. Clemenceau le lui fait bien voir

Paris, 8 avril. — La présidence du conseil nous communique en réponse la note suivante :

« Le mensonge délayé demeure le mensonge. Le mensonge de M. le comte Czernin est d'avoir dit que, quelque temps avant l'offensive, M. Clemenceau lui avait fait demander s'il était prêt à entrer en négociations et sur quelles bases.

» M. Clemenceau a opposé à cette allégation le passage de la note manuscrite du comte Revertera, où il est dit qu'il s'agissait pour l'Autriche **d'obtenir de la France** des propositions de paix.

» Le texte du **solliciteur** est authentique, M. le comte Czernin n'a pas osé le contester.

» Pour masquer sa confusion, il essaie de soutenir que c'est sur la demande de M. Clemenceau que l'entretien a été repris. Il y a, malheureusement pour lui, un point de fait qui suffit à mettre son allégation à néant : **c'est que M. Clemenceau a été saisi de l'affaire le 18 novembre 1917** (c'est-à-dire le lendemain de sa prise de possession du ministère de la guerre) par une communication de l'intermédiaire, **datée du 10 novembre**, et par conséquent destinée à son prédécesseur.

» Pour que M. le comte Czernin eût dit la vérité, il aurait donc fallu que M. Clemenceau eût pris l'initiative en question avant d'être président du conseil. Après un démenti personnel, M. le comte Czernin se voit ainsi infliger le démenti catégorique des faits.

» Il en est réduit à soutenir que le commandant Armand était l'homme de confiance de M. Clemenceau. Or, jusqu'à cet incident, M. Clemenceau n'avait vu cet officier du bureau des renseignements qu'une fois, au manège Fillis, pendant cinq minutes, il y a quinze ou vingt ans.

» Enfin, M. le comte Czernin a pour dernière ressource de dire que la démarche qu'il impute à M. Clemenceau est sans importance : « L'important en l'espèce, affir» me-t-il, n'est pas tant de savoir qui prit » l'initiative des conversations avant le com» mencement de l'offensive sur le front oc» cidental, mais qui les fit échouer. »

» Alors, pourquoi tout ce bruit ? pour constater que tous les gouvernements français, comme la France elle-même, sont irréductibles sur la question d'Alsace-Lorraine ? **Qui donc aurait cru qu'il fût besoin de M. le comte Revertera pour élucider dans l'esprit du comte Czernin une question sur laquelle l'empereur d'Autriche avait lui-même prononcé le dernier mot, car c'est bien l'empereur Charles qui, dans une lettre du mois de mars 1917, a, de sa main, consigné son adhésion aux JUSTES REVENDICATIONS FRANÇAISES RELATIVES A L'ALSACE-LORRAINE. Une seconde lettre impériale constate que l'empereur était d'accord avec son ministre.**

» **Il ne restait plus à M. le comte Czernin qu'à recevoir son propre démenti.** »

LA GIGANTESQUE BATAILLE OCCIDENTALE

La lutte d'artillerie reste intense

Recul stratégique dans la région de Coucy

LES PERTES ALLEMANDES SONT TRÈS ÉLEVÉES

Paris, 9 avril.— Nous traversons encore une période d'accalmie relative, car on ne peut considérer comme la continuation de la grande offensive les quelques attaques locales exécutées les 6, 7 et 8 avril sur la rive droite de l'Ancre, sur la Luce et sur la rive gauche de l'Avre; il est donc permis de dire que l'attaque contre Amiens et sa grande voie ferrée est actuellement interrompue.

Toutefois, les opérations exécutées par les Allemands sur la rive gauche de l'Oise présentent, par leur violence et par leurs résultats possibles, un caractère plus sérieux et qui doit retenir l'attention. Le 6 avril, devant les attaques lancées par l'ennemi sur notre front entre Abbecourt et Barisis qui, du reste, formait en ce point un saillant dangereux, nos avant-postes avaient dû se replier sur des positions préparées en arrière; la journée du 7 se passa sans nouvelle attaque de l'ennemi; mais le lendemain, l'ennemi reprit son mouvement contre nos positions de la basse forêt de Coucy, et, d'après son Communiqué, il nous aurait pris les villages de Pierremande et de Folembray qui se trouvent à l'est de l'Ailette et du canal de l'Oise. Cette avance n'a pas beaucoup d'importance, d'autant plus que nous tenons toujours la forte position de Coucy-le-Château. Néanmoins, on se demande si l'on se trouve en présence d'une tentative d'attaque sur Soissons ou d'une simple diversion vers l'est, afin d'y attirer nos réserves et de les éloigner du point où va se porter le nouvel effort de l'ennemi.

Il n'est pas douteux, en effet, que l'ennemi va reprendre son offensive et la poursuivre avec tout l'acharnement possible, afin d'arriver à une solution; pendant cette période de calme relatif, il réorganise ses unités, et surtout il prépare sa nouvelle attaque par des transports de troupes et de matériel en face de l'objectif choisi. Bien des hypothèses ont été formulées à ce sujet, mais, malgré la différence de leurs modalités, elles peuvent se réduire aux deux cas suivants :

Ou bien poursuivre le refoulement de l'armée britannique et sa mise hors de cause.

Ou bien transporter l'action sur une autre partie du front français.

Bien qu'à la guerre il y ait toujours intérêt à poursuivre un plan qui est en cours d'exécution, il y a parfois avantage à déroger à ce principe, notamment quand, comme dans le cas actuel, on se trouve à égalité avec l'adversaire et que la situation risque de s'éterniser sans amener de résultats. On peut alors être tenté de frapper le grand coup dans une autre direction et de réaliser par une attaque brusquée l'avance importante que procure généralement la surprise. On sait, par l'exemple du 21 mars, que les Allemands s'entendent parfaitement à ne rien laisser percer de leurs projets.

Néanmoins, malgré les arguments que nous venons de développer en faveur de cette deuxième solution, nous sommes portés à croire que Ludendorff persistera dans son premier projet de refoulement de l'armée britannique, et que son attaque actuelle sur la rive gauche de l'Oise ne tend qu'à masquer la préparation d'une grande offensive vers Arras combinée avec une attaque par les Flandres. Objectif commun : Calais.

Général MARABAIL.

Communiqués français

Du 8 Avril (23 heures)

Au cours de la journée, la pression de l'ennemi s'est poursuivie au nord de l'AILETTE, dans la région de la basse forêt de COUCY.

Des éléments avancés de nos troupes ont résisté et ralenti la marche de l'ennemi très supérieur en nombre en lui infligeant de fortes pertes.

Sur le front de la SOMME et entre MONTDIDIER et NOYON, on ne signale aucune action d'infanterie.

Les deux artilleries ont manifesté une vive activité.

Dans les VOSGES, un coup de main ennemi a échoué au nord de la TETE-DE-FAUX.

Canonnade intermittente sur le reste du front.

Du 9 Avril (14 heures)

Grande activité des deux artilleries sur de nombreux points du front au nord de MONTDIDIER et entre MONTDIDIER ET NOYON. Pas d'action d'infanterie.

Sur LA RIVE GAUCHE DE L'OISE, bombardement intermittent.

Nos éléments avancés, conformément aux ordres donnés, ont effectué leur repli vers les positions organisées au SUD-OUEST DE LA BASSE FORET DE COUCY ET AU SUD DE COUCY-LE-CHATEAU. Les troupes ennemies maintenues constamment sous le feu de notre artillerie ont subi, au cours de cette opération, des pertes élevées.

Au NORD-OUEST DE REIMS, deux coups de main ennemis ont échoué.

D'autres tentatives allemandes sur nos petits postes vers LES EPARGES, dans le secteur de Reillon, au NORD DU BONHOMME, n'ont pas eu plus de succès.

Nuit calme sur le reste du front.

Communiqués anglais

Du 8 Avril (soir)

En dehors de l'activité de l'artillerie ennemie sur différentes parties du front de bataille et particulièrement dans le voisinage de BUCQUOY, il n'y a rien d'intéressant à signaler.

Du 9 avril (après-midi)

Ce matin, de bonne heure, l'artillerie allemande a déployé une grande activité sur le front depuis le canal de LA BASSEE jusqu'au sud D'ARMENTIERES.

Violent bombardement ennemi dans les environs de VILLERS-BRETONNEUX ET MERICOURT-L'ABBE.

Rien d'autre à signaler.

M. Poincaré sur le front de la Somme

Paris, 9 avril. — Le Président de la République, accompagné du général Duparge, est allé hier visiter plusieurs des divisions qui combattent dans la région située au nord-est et à l'est de la Faloise.

La Faloise (Somme) se trouve à 20 kilomètres à l'ouest de Montdidier.

Arras subit un bombardement effroyable

Arras, 9 avril. — La ville d'Arras est l'objet d'un bombardement continu qui dure depuis le 21 mars, jour où les Allemands déclenchèrent leur offensive.

C'est vers cinq heures du matin que le premier obus fut lancé sur la ville. Durant deux jours et deux nuits, les obus de gros calibre tombèrent sans interruption. Jamais Arrageois, ceux qui ne quittèrent pas la ville depuis 1914, n'avaient assisté à un bombardement aussi terrible.

Depuis, le martelage continue par intermittence. Comme bien on pense, les dégâts s'accumulent chaque jour.

Rôle brillant de la cavalerie anglaise

Front britannique, 9 avril. — La cavalerie britannique, dans la bataille, a saisi une occasion sans précédent de combattre suivant la tradition.

Les cavaliers ont pris part à la lutte défensive du 21 mars, avançant d'abord comme des fantassins, mais plus tard encore, après que des chevaux leur eurent été donnés.

Le combat dans le bois de Moreuil, le 28, fut des plus satisfaisants. Durant dix jours, la cavalerie fut, sans discontinuer, en action. Le bois était rempli d'infanterie allemande, mais la cavalerie arriva et ne perdit pas un moment pour livrer bataille.

Les Canadiens chargèrent à cheval, mettant les Allemands en fuite à la lisière occidentale du bois. La cavalerie rétablit alors notre ligne de Moreuil à Demuin, la tint pour le restant, jusqu'à ce qu'elle fût relevée par l'infanterie.

Toutefois, les Allemands occupaient encore les hauteurs environnantes. La cavalerie revint, et, le lendemain matin, décida de disperser l'ennemi par une charge à l'ancien style. Les cavaliers chargèrent en trois solides vagues : la troisième traversa de part en part le bois, balayant les fugitifs affolés de la fameuse infanterie allemande. Quand la cavalerie quitta le bois, celui-ci était rempli de corps allemands, ainsi que tous les champs s'étendant au delà.

Le général Gough revenu en Angleterre

Londres, 9 avril. — Le général Gough, qui avait le commandement de la 5e armée occupant le secteur de Saint-Quentin quand l'offensive allemande débuta le 21 mars, est maintenant en Angleterre.

L'envoi des troupes américaines est accéléré

Washington, 9 avril. — M. Crowell, faisant fonctions de secrétaire pour la guerre, annonce que le transport des troupes américaines en France s'opère déjà avec une rapidité croissante qu'on attendait des mesures d'accélération prises après le commencement de la bataille de Picardie.

Le roi Albert décore le général Pershing

Le Havre, 8 avril. — Le roi Albert a décoré le général Pershing de la grand-croix de l'ordre de Léopold et de la croix de guerre.

Vœux du roi de Grèce

Paris, 9 avril. — Le roi de Grèce, qui vient de recevoir les insignes de la grand'croix de la Légion d'honneur, a télégraphié ses remerciments au Président de la République et lui a exprimé ses vœux pour la prospérité de la France et la victoire de ses armées.

REVUE DE LA PRESSE

LA BATAILLE

L'impression des milieux informés est que l'heure de reprise en grand de la bataille s'approche. Les prévisions continuent. Selon le commandant de Civrieux, du *Matin* :

Les facilités que procurent ces transports ne sauraient être exagérées, et lorsque la moitié des forces dont on dispose sont massées dans le triangle Scarpe, Avre, Oise, devant des adversaires invaincus, tout renversement vers la Champagne, vers la Lorraine, vers l'Alsace, du plan d'opérations en cours apparaît invraisemblable. Et la pression exercée hier par les forces du kronprinz au nord de l'Ailette se présente pour le moment en fonction des nécessités de la situation générale allemande à l'ouest de l'Oise.

La bataille impériale doit donc logiquement se poursuivre contre son objectif initial, c'est-à-dire l'armée anglaise, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne changera pas de forme après les regroupements à distances rapprochées auxquels l'ennemi procède entre Ypres et Montdidier.

Les réserves vont jouer un rôle capital. En ce qui concerne les nôtres, le colonel X..., du *Gaulois*, donne les nouvelles les plus rassurantes :

Toutes celles de nos divisions — et elles sont nombreuses — que la prudence raisonnée de notre haut commandement a su conserver intactes en vue de combats ultérieurs, sont actuellement massées en arrière du front et dans la région d'Amiens, sur des positions de concentration soigneusement étudiées à l'avance. Cette armée de réserve, cette armée Foch, que nos ennemis redoutent à bon droit, — il suffit pour s'en rendre compte de parcourir la presse d'outre-Rhin, — existe donc réellement, et elle ne manquera pas, au cours des batailles qui vont suivre, de jouer un rôle de premier plan.

LA RIPOSTE ET LA REVELATION DE M. CLEMENCEAU

Paris, 9 avril. — La riposte foudroyante de M. Clemenceau aux nouveaux mensonges du ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie et la révélation sensationnelle faite par le président du conseil français sur les vues de l'empereur Charles à l'égard de l'Alsace-Lorraine, sont jugées par la presse comme des faits considérables.

Saint-Brice écrit dans le *Journal* :

Cette fois, ce n'est plus seulement une bourrade que lui administre le Tigre, mais un de ces coups de griffe qui pourrait coûter au ministre quelque chose de plus qu'une humiliation d'amour-propre. La riposte, en effet, ne frappe pas seulement le chancelier d'Autriche. Elle atteint directement le chef de la maison des Habsbourg.

Les révélations auront aujourd'hui pour conséquence inévitable de déchaîner une tempête de protestations pangermanistes. Le ministre des affaires étrangères, qui devra endosser la responsabilité et qui n'était déjà pas très bien en cour à Berlin, sera sans doute balayé. L'empereur Charles devra se contenter d'acheter son pardon fort cher.

N'y aurait-il pas eu en mars 1917 un autre parti à tirer de l'aveu impérial ? Quelle fut alors la diplomatie des alliés ? On a trop dit pour en rester aux demi-révélations.

La révélation va produire une immense sensation en Europe, dit le *Figaro*, qui ajoute :

M. Pichon lisait l'autre jour à la Sorbonne le billet écrit par l'empereur Guillaume Ier à l'impératrice Eugénie, et dans lequel le grand-père du kaiser, tout en défendant les nécessités de l'annexion, reconnaissait la propriété de la France sur les deux provinces que la Prusse nous arrachait.

Aujourd'hui, voici l'aveu d'un autre empereur : l'allié du petit-fils.

Le comte Czernin a été suprêmement maladroit en voulant continuer à polémiquer avec M. Clemenceau, qui est la polémique même, dit *Oui* :

Si le ministre hongrois eût un peu mieux connu l'histoire contemporaine, il aurait su que les colères de M. Clemenceau ont souvent produit des effets majeurs. Pour l'avoir ignoré, ce diplomate peu subtil soulève un incident grave où son souverain lui-même se trouve compromis.

La condamnation de l'Allemagne par son alliée, c'est plus que nous n'osions souhaiter pour établir la mauvaise foi de nos ennemis.

L'empereur Charles considère comme légitime la désannexion de l'Alsace-Lorraine. C'est néanmoins pour l'interdire qu'il envoie contre nous ses soldats et ses canons. Comment il accorde sa pensée et ses actes ; c'est affaire à sa jeune conscience, et il doit voir qu'il ne nous fait pas trembler. Mais ou la justice n'est qu'un mot, ou le jour viendra où le souverain autrichien déplorera de n'avoir pas eu le courage, ayant vu la loyauté, de la suivre.

En attendant, réjouissons-nous du trouble que cette divulgation ne pourra manquer de jeter en Allemagne.

BOLO

Tous ceux qui ont suivi de près ces lamentables affaires de trahison, écrit Gustave Hervé dans la *Victoire*, se doutaient bien que Bolo aurait des choses intéressantes à révéler le jour où il n'aurait plus rien ni personne à ménager. Mais pourquoi se taisait-il ?

Il se taisait tant qu'il pouvait compter que de hautes influences pourraient l'arracher au poteau d'exécution; quand il a vu qu'aucune puissance au monde n'était capable de le sauver, il a parlé.

La supposition que Bolo n'était qu'un vulgaire escroc ne résistait pas une minute à l'examen de quiconque n'est pas complètement dénué de sens critique. Le gouvernement allemand n'a pas l'habitude de prodiguer ses millions au premier escroc venu sans exiger des garanties.

LE BOMBARDEMENT DE PARIS

L'aspect de l'engin

Amsterdam, 8 avril. — Le correspondant de guerre du « Lokal Anzeiger » dit que le kaiser a fait l'inspection, le 23 mars, du canon à longue portée qui bombarde Paris. Ce canon a plus l'apparence d'une énorme grue grise que d'un canon réel, dit-il. Le projectile met exactement 183 secondes pour atteindre son but (Paris).

Une nouvelle mort

Paris, 9 avril. — Mlle Jeanne Mariaud, victime d'un des récents bombardements par canon, vient de mourir à l'âge de trente-quatre ans.

La défense aérienne contre les gothas

Paris, 9 avril. — La défense de la capitale contre les raids de gothas s'organise méthodiquement. Deux modes de défense avaient fait leurs preuves à Londres. D'abord un barrage d'artillerie bien compris, ensuite la coopération de l'aérostation sous la forme de saucisses. Le barrage d'artillerie très violent, que l'on a pu constater il y a quelques jours, témoigne des progrès qui ont été accomplis dans ce sens.

Quant aux saucisses dont nous avons annoncé l'apparition, on peut, si l'on se lève tôt, en voir quelques-unes lorsque le temps a été propice à un raid nocturne. Elles ont été « posées » pendant la nuit et elles sont amenées au sol dès que la lumière diurne se répand peu à peu sur la capitale.

La pose de ces bouées aériennes représente dans l'atmosphère ce qui serait à terre un câble placé en travers d'une route. Il suffit à un avion même lourd de heurter soit de l'hélice, soit d'une aile le fil métallique, invisible dans la nuit, sur lequel pèse au choc en formant résistance tout le ballon emmené par le vent, pour amener immédiatement une catastrophe. On comprend qu'il soit impossible de donner le moindre détail sur cette organisation. Le point fixe d'ascension de la saucisse n'a d'ailleurs aucune importance en lui-même, le câble se déplaçant dans les régions utiles de travail suivant la direction du vent, sa vitesse et l'altitude du ballon. Ces engins sont particulièrement efficaces par nuit très sombres, quand il est impossible de repérer les pirates de l'air et qu'on procède par « barrages aveugles » d'artillerie. La saucisse est absolument invisible. Enfin une nouvelle petite surprise inconnue, mais peu agréable, attend également les Boches à leur prochain voyage. Mais la moindre allusion serait indiscrète.

Une messe solennelle à New-York

New-York, 8 avril. — Une messe solennelle a été célébrée à la cathédrale de Saint-Patrick, à la mémoire des victimes du bombardement de Paris le jour du Vendredi-Saint. Dans l'assistance, on remarquait M. Tardieu, haut commissaire du gouvernement français; le consul général de France, les autorités américaines et des officiers des Etats-Unis, un grand nombre de membres de la colonie française et les notabilités de New-York.

Le grand " as " allemand Richthofen blessé

Amsterdam, 9 avril. — On mande de Berlin que le baron Richthofen, l' « as » des « as » allemands, a été légèrement blessé en abattant son prétendu 75e adversaire.

L'Intervention du Japon

Le Japon est intervenu pour protéger ses nationaux

Tokio, 8 avril. — Le débarquement opéré vendredi par les Japonais à Vladivostok, et qui a été suivi peu après par un débarquement britannique, s'imposait. Depuis quelques semaines, certains éléments avaient résolu de forcer le Japon à agir, car les résidents japonais ont été l'objet d'attaques brutales répétées par de soi-disant maximalistes qui pourraient bien être des prisonniers allemands, car on ne croit pas ici que les Russes soient capables de crimes tels que l'assassinat de toute une famille japonaise devant les yeux de la mère, et d'autres atrocités révoltantes.

Comment s'opéra le débarquement à Vladivostok

Londres, 9 avril. — On a reçu de source japonaise des renseignements sur le débarquement des troupes anglaises et japonaises à Vladivostok. Depuis quelque temps les désordres augmentaient dans cette ville et une soi-disant milice faisant la police se montrait absolument inférieure à sa tâche. Jeudi dernier, des bandes d'hommes armés attaquèrent les bâtiments occupés par les Japonais et commirent une série de vols, ils tuèrent trois Japonais. C'en était trop, et l'amiral Kato, commandant l'escadre japonaise, crut devoir débarquer un détachement de 200 ou 300 marins pour mettre fin aux désordres. Le débarquement eut lieu vendredi matin. Un peu plus tard, un détachement de marins anglais fut également débarqué pour aider au rétablissement de l'ordre. On s'attendait à ce qu'un détachement de marins américains vînt aussi à terre.

Les Événements de Russie

Le pseudo vainqueur de l'Ukraine

Bâle, 8 avril. — Le kaiser a nommé le général de Linsingen colonel-général, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans l'armée. C'est le général de Linsingen qui, après la première rupture des pourparlers de Brest-Litovsk, fut chargé d'étouffer en Ukraine les dernières velléités de résistance russe.

Les traîtres bolcheviks barrent la route à trois représentants de l'Entente

Pétrograd, 5 avril. — Contrairement à la communication du commissariat de Finlande, le ministre de Belgique, M. Destrées, n'a pas été blessé. Les gardes rouges finlandais s'étant finalement opposés à son passage à travers les lignes, M. Destrées est rentré dans la matinée à Pétrograd, ainsi que le ministre de Grèce M. Caclamaos, et le ministre de Portugal.

Un commissaire bolchevik fusillé par les Allemands

Pétrograd, 8 avril.— Les troupes allemano-ukraniennes ont capturé et fusillé le commissaire pour l'intérieur de l'Ukraine.

Les ambassadeurs bolcheviks à Berlin et à Vienne

Pétrograd, 6 avril (retardée). — Le commissaire des affaires étrangères de la ville de Pétrograd Yoff est nommé, comme il avait été indiqué il y a quelque temps, ambassadeur de la République russe en Allemagne et membre du Comité central des Soviets. Kamenew, récemment arrêté par les Allemands aux îles d'Aland, a été nommé au même poste, à Vienne.

En Finlande

Capitulation de la garde rouge à Tammersfors

Vasa, 6 avril (retardée). — Le quartier général communique que la garnison rouge de Tammersfors a capitulé.

La résistance à Helsingfors

Pétrograd, 8 avril. — Helsingfors est évacué par le gouvernement bolchevik finlandais. Le conseil des commissaires du peuple s'établira à Viborg. Toutes les usines d'Helsingfors sont closes afin de permettre aux ouvriers de se joindre aux gardes rouges pour défendre la capitale.

LES RÉVÉLATIONS DE BOLO SERAIENT DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE

Elles marqueraient le début d'une affaire "considérable"

Comment Bolo se décida à parler

Paris, 9 avril. — Alors que les autorités prenaient leurs dispositions pour faire fusiller Bolo, dimanche, vers cinq heures, il y eut soudain un grand émoi au troisième conseil de guerre. On téléphonait de la direction de la justice militaire au capitaine Bouchardon. D'autres coups de téléphone nombreux se succédèrent. On vit, très affairé, passer le lieutenant Jousselin, accompagné du capitaine Thibaut, greffier, et on apprit bientôt qu'ils se rendaient à la Santé pour recueillir des déclarations de Bolo. Que s'était-il passé ?

Une heure plus tôt, le défenseur du condamné, Me Albert Salle, s'était rendu à la prison et avait eu avec son client une conversation d'une demi-heure. Lorsqu'elle eut pris fin, Me Albert Salle se rendit au sous-secrétariat de la justice militaire. Il venait faire connaître à M. Ignace que Bolo désirait faire à la justice de graves révélations. L'ordre fut aussitôt transmis au lieutenant Jousselin, substitut du rapporteur près le troisième conseil de guerre, de se rendre sur-le-champ à la prison de la Santé, en compagnie d'une greffier de la justice militaire, et d'y recevoir les déclarations du condamné.

A huit heures, le lieutenant Jousselin arrivait à la prison. Bolo, qui avait refusé son repas, était étendu très abattu sur son lit. Le lieutenant Jousselin lui dit :

« Nous avons été prévenus que vous aviez d'importantes déclarations à faire. J'ai été chargé de venir les recueillir.

« — En effet, répondit le condamné, j'ai bien des choses à dire, que, pour diverses raisons, je n'avais pas voulu révéler jusqu'ici. L'heure est venue de le faire. Je suis prêt à parler... »

Le greffier de M. Jousselin s'installa, et Bolo commença à parler.

Le lieutenant Jousselin jugea ses révélations d'un intérêt tel, qu'un messager porteur d'un mot de l'officier se rendait sur-le-champ au sous-secrétariat d'Etat de la justice militaire, qui estima qu'en présence de ces premières déclarations et dans l'expectative de celles qui pouvaient survenir encore, on se trouvait dans l'obligation de surseoir à l'exécution fixée pour le lendemain matin. En hâte, on téléphona aux divers services qui devaient assurer l'accomplissement de la sentence du troisième conseil de guerre. Contre-ordre était donné aux instructions transmises dans le courant de l'après-midi, cependant qu'à la direction de la justice militaire une conférence était tenue, à laquelle assistaient le commandant Bottier, le lieutenant Lacroix et le capitaine Bouchardon.

Ainsi que nous l'avons annoncé, une nouvelle conférence fut tenue hier matin à la direction de la justice militaire et au parquet du troisième conseil de guerre, entre les officiers de cette direction et les magistrats de ce parquet. Longuement, en détail, on prit connaissance du procès-verbal que le greffier du lieutenant Jousselin avait dressé, la veille au soir, à la prison de la Santé, de la déposition de Bolo.

Nouvelles déclarations

Dans l'après-midi, le lieutenant Jousselin, accompagné de son greffier, arrivait de nouveau à la prison et se faisait conduire à la cellule du condamné. Depuis la veille, Bolo avait refusé toute nourriture. L'arrivée du magistrat militaire parut lui faire retrouver une partie de son énergie. Et, pendant près d'une heure et demie, il reprit la suite de ses révélations, que le greffier enregistrait au fur et à mesure. Un piquet de six gardiens a été désigné, hier soir, pour veiller Bolo sans relâche toute la nuit.

A dix heures et demie, hier soir, le capitaine Bouchardon, le commissaire du gouvernement adjoint M. Mornet, et le lieutenant Jousselin, qu'accompagnait son greffier, se sont rendus de nouveau à la prison de la Santé. Seul, le lieutenant Jousselin a pénétré dans la cellule du condamné pour l'interroger, car le pacha a une rancune tenace à l'égard du capitaine Bouchardon et de son greffier, qu'il a trop vus au cours de la longue instruction première.

« Ces gens m'agacent, dit-il; à eux, jamais je ne leur ferai aucune confidence, aucune révélation; ils me torturent par leurs questions incessantes. J'aime mieux M. Jousselin : lui, au moins, écoute et ne me contredit pas sans cesse. »

Au cours de ce nouvel interrogatoire, le lieutenant Jousselin a demandé à Bolo des précisions et des preuves. Bolo a cité des noms de personnes dont les témoignages ont déjà été reçus ou qui vont l'être.

Qu'a-t-il révélé ?

Qu'a révélé Bolo ?

Les magistrats militaires sont muets. C'est leur devoir. D'après certaines informations, **ce qu'a déjà dit Bolo serait de la plus haute importance, et ce serait une affaire « considérable » qui commencerait.**

Les vérifications sont commencées

Sans perdre de temps, le capitaine Bouchardon a envoyé télégraphiquement des commissions rogatoires dans diverses directions et a ordonné des recherches afin de contrôler les affirmations de Bolo. Un de ces témoins, qui habite le Midi, sera interrogé aujourd'hui même, et ses réponses transmises par télégramme au capitaine Bouchardon. Deux autres témoins habitant Paris seront entendus aujourd'hui.

Le parquet veut aller très vite

Quel sera le sort de Bolo ?

La question qui se pose immédiatement à l'esprit, c'est celle de savoir ce qui adviendra de Bolo. Pour l'instant, le jugement du conseil de guerre reste définitif. Bolo est condamné à mort. La sentence doit être exécutée. Au parquet civil et au parquet militaire, on ne se rappelle aucun sursis ordonné à une exécution capitale dont le moment était déjà fixé. Les plus anciens magistrats du palais n'ont aucune mémoire d'avoir assisté à un fait semblable dans toute leur carrière. Pour trouver l'unique précédent, il faut remonter dans l'histoire à la fameuse affaire du « Courrier de Lyon ». Le condamné Lesurques bénéficia d'un premier sursis. Un deuxième lui fut accordé; mais quand il fut notifié, il était trop tard. La tête de Lesurques venait de tomber sous le couteau de la guillotine.

Le sursis à l'exécution de la sentence est de vingt-quatre heures. Il se renouvelle jour par jour. Il sera prorogé au moins jusqu'à jeudi, terme indispensable pour contrôler les déclarations du condamné. Si ses révélations nécessitent une nouvelle instruction et obligent la justice à l'inculper dans une autre affaire, le sursis sera prorogé indéfiniment.

Il est possible qu'à la suite de ses révélations et des interrogatoires qu'il subira, le témoignage de Bolo apparaisse nécessaire au cours des débats des procès Humbert ou Caillaux. Ce fait n'impliquerait point que Bolo ne serait pas exécuté, et ne pourrait que reculer la date de son exécution. Au cas où il ne mettrait en cause que des complices, la justice suivrait rapidement son cours.

Mais le condamné peut apporter des renseignements qui seront considérés comme des faits nouveaux qui eussent été capables de modifier au cours de son procès l'opinion de ses juges. Alors une révision du procès pourrait être demandée une seconde fois au garde des sceaux. Le premier rejet d'une demande semblable ne ferait pas obstacle à l'admission de la deuxième. Enfin, si les révélations de Bolo atténuaient en quelque sorte sa responsabilité dans la série de faits qui lui sont reprochés, il est toujours possible au Président de la République d'user de son droit de grâce.

Pourquoi a-t-il attendu le dernier moment ?

Il semble, si l'on examine avec attention l'attitude de Bolo depuis le jugement du conseil de guerre, qu'il n'ait pas placé ses espoirs d'échapper à la fusillade dans la procédure judiciaire à laquelle il pouvait encore avoir recours. Ce n'est pas sans hésitation, en effet, qu'il se décida à signer son pourvoi en révision. Et ce ne fut que sur les instances de son frère et de son avocat qu'il consentit, après le rejet de sa première demande, à signer son pourvoi en cassation. En vérité, il semble plutôt — et c'est là l'opinion qui prévaut dans les milieux bien informés — que Bolo ait espéré une intervention dont il est bien difficile de dire, dans l'état actuel des choses, comment elle aurait pu influer sur sa situation.

De quelle intervention s'agit-il ? Pour que les révélations qu'il vient de faire aient incité le gouvernement à différer l'exécution de la sentence, il faut qu'elles mettent en cause des personnalités nouvelles ou qu'elles apportent contre des personnalités déjà inculpées des griefs nouveaux. Bolo a donc pu espérer que ces personnalités, afin d'obtenir son silence, sauraient intervenir en sa faveur. C'est quand il eut la certitude — la décision présidentielle lui ayant été communiquée — que tout secours était désormais impossible, qu'il fit annoncer au sous-secrétaire d'Etat de la justice militaire qu'il avait des déclarations à faire.

Ce que dit Me Albert Salle

Me Albert Salle, qui a défendu d'office Bolo, a déclaré au cours d'une interview :

« Bolo me paraît avoir agi spontanément. Je ne crois pas qu'il ait obéi à un sentiment de vengeance ou ait voulu gagner quelques jours. Il a éprouvé le besoin de parler, de dire la vérité. On a noté des cas semblables. Il n'est pas question de lui, d'ailleurs. Il affirme toujours son innocence comme il l'affirmait encore dans la lettre qu'il adressait au Président de la République pour solliciter sa commutation de peine. Non, il parle d'autres choses, et les faits qu'il révèle sont relatifs, non pas à l'affaire Bolo, mais à d'autres personnes. Je n'ai pas à les désigner; sans doute, il ne sera pas difficile de les découvrir.

» — Cavallini, peut-être ?

» — Je ne crois pas ! Le communiqué dit qu'il s'agit des « informations en cours ». Voilà tout ce que je puis répondre.

Ce que dit M. Ignace

Paris, 8 avril. — Les couloirs de la Chambre ont été fort peu animés aujourd'hui. Cependant, lorsque vers la fin de l'après-midi M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire, est apparu dans la salle des Pas-Perdus, il a été immédiatement le centre d'un cercle nombreux et bruyant.

La question qui se pressait sur toutes les lèvres, une fois qu'on eut appris qu'au point de vue des opérations militaires la journée avait été calme et pluvieuse, c'était : « Et Bolo ? »

M. Ignace s'attendait évidemment à cette offensive. Il répondit d'abord qu'il ne savait rien, le secret professionnel lui faisant l'obligation d'oublier ce que le ministre connaissait.

Toutefois, M. Ignace ne cacha pas qu'il avait passé une soirée fort émouvante. « Le gouvernement, a-t-il dit, ne pouvait refuser le sursis réclamé par la justice militaire, le capitaine rapporteur m'ayant déclaré qu'il lui paraissait utile de vérifier les révélations du condamné et de garder non pas un témoin, — Bolo ne pouvant avoir cette qualité, — mais un homme devant être, à un moment donné, confronté avec des inculpés dans des affaires en cours. Si Bolo avait été fusillé après avoir fait ses déclarations, ceux qu'il a mis en cause auraient pu arguer : « Bolo a menti; si nous avions été » confrontés avec lui, nous l'aurions confondu » du aussitôt. »

Répercussion en Italie

Rome, 9 avril. — On a annoncé la clôture du procès Cavallini pour le milieu du mois courant. Telle était tout d'abord l'intention de l'autorité militaire. Mais on ne sait, jusqu'à ce moment, si cette intention pourra être réalisée. Chaque jour qui passe semble, en effet, apporter quelque élément nouveau à l'instruction, susceptible de nécessiter un supplément d'enquête. Un coffre-fort contenant de nombreux documents et appartenant à Cavallini a été ouvert. D'autres coffres-forts, assure-t-on, restent à ouvrir. Car, Cavallini en possédait plusieurs. En outre, d'autres papiers, dont on sait l'existence, sont recherchés, et les recherches peuvent aboutir d'un moment à l'autre.

La nouvelle que Bolo a offert, avant son exécution, de faire des révélations, a produit une impression de contentement dans les milieux judiciaires, car on estime que ces révélations de Bolo pourraient faciliter singulièrement la tâche de la police italienne dans les différentes enquêtes en cours.

Le cas de Turmel s'aggrave

Les présomptions d'intelligences avec l'ennemi

Paris, 9 avril. — C'est à la suite d'une instruction serrée que la nouvelle inculpation contre Turmel a été décidée. Cette instruction autorise, en effet, tous les soupçons. Après avoir refusé longtemps de s'expliquer sur l'origine des sommes rapportées par lui de Suisse, Turmel a fourni à ce sujet une version — celle des mulets espagnols — dont l'enquête a établi l'absolue fausseté. La justice est donc fondée à envisager l'hypothèse d'après laquelle cet argent aurait été le prix de tractations avec nos ennemis.

En outre, l'enquête a mis en lumière certains agissements significatifs du député. On y constate les premières tentatives qu'il a faites pour entrer en relations avec les chefs de la propagande boche. En effet, il est démontré qu'en 1915, avant que l'Italie eût déclaré la guerre à l'Autriche, Turmel essaya deux fois d'être reçu à Rome par le prince de Bülow, qui s'évertuait à empêcher ou retarder la décision patriotique de l'Italie. Turmel ne fut pas admis alors à la villa Malta où résidait de Bülow. Mais pourquoi accomplissait-il une démarche si suspecte ? Et dans la suite, à Genève ou à Zurich, n'allait-il point de même se rencontrer avec des agents de la politique allemande ? Turmel proteste vivement. Il allègue pour se défendre qu'il a lui-même signalé le premier à l'instruction l'incident de la villa Malta. Mais il n'en demeure pas moins impuissant à interpréter d'une façon plausible le désir qu'il avait, dès 1915, de s'entretenir avec l'ancien chancelier.

L'affaire Denvignes-Levis-Mirepoix

Paris, 9 avril. — On se souvient que le général Denvignes et le lieutenant de Levis-Mirepoix, attachés militaires à l'ambassade de France à Madrid, ayant égaré des documents confidentiels dans un taxi, furent poursuivis pour divulgation de pièces d'ordre diplomatique. Depuis le début de l'affaire, les deux officiers ont gardé les arrêts de rigueur.

Le dossier de l'affaire Denvignes-Levis-Mirepoix va être transmis par le gouverneur militaire de Paris au ministre de la guerre, qui seul a qualité pour déférer un général au conseil de guerre. Régulièrement, ce conseil de guerre devrait être présidé par un maréchal, mais le maréchal Joffre étant actuellement retenu par d'autres occupations, il sera présidé par un général de division, assisté de quatre autres généraux de division et de deux généraux de brigade.

L'affaire viendra probablement à la fin de ce mois et à huis clos.

Un attentat d'espions allemands en plein Paris

Paris, 9 avril. — Le parquet de la Seine vient d'ordonner l'ouverture d'une information au sujet d'un attentat audacieux commis par deux espions allemands portant l'uniforme de soldats belges. En plein jour, à midi et demi, près de la place de la Bastille, boulevard Bourdon, ils avisèrent une voiture des postes appartenant au service américain, transportant deux sacs de dépêches et conduite par le conducteur Leslie Scheelem. Ayant fait éclater le pneu du véhicule, ils obligèrent le conducteur à quitter son siège. Soudain, les deux faux soldats belges bondirent dans l'auto. Pendant que l'un couchait en joue Scheelem avec un revolver, l'autre enlevait la correspondance, sans chercher à s'emparer plus particulièrement des valeurs qu'elle pouvait contenir. Ils purent s'enfuir sans être rejoints.

Une enquête faite par la prévôté américaine établit un rapprochement évident entre le signalement donné par Scheelem d'un de ses agresseurs et celui d'un espion allemand, von Schultz, dont le passage récent avait été signalé à la base navale belge de Calais, et dont le signalement se rapporterait au plus grand des deux agresseurs. Son complice est de petite taille, 1 m. 64, rasé, parlant anglais.

M. Priolet, commissaire de police du camp retranché de Paris, a commencé des recherches.

Quatre-vingts affaires d'accaparement à Marseille

Marseille, 9 avril. — Le nombre des affaires d'accaparement s'accroît à Marseille. Un seul des juges d'instruction, dont le nombre a dû être porté à six, a été chargé de quatre-vingts affaires d'accaparement. Il possède les dossiers de quatre-vingts négociants ou prétendus négociants marseillais, qui seront arrêtés successivement.

CONSEIL DES MINISTRES

Les nouveaux tarifs des chemins de fer seront appliqués le 15 avril

Paris, 9 avril. — Au conseil des ministres tenu ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, le ministre des travaux publics a annoncé que le relèvement général des tarifs sur les grands réseaux d'intérêt général serait appliqué à partir du 15 avril courant.

Le reste de la séance a été consacré à l'examen de la situation diplomatique, militaire, navale et des affaires en cours.

La taxe sur les objets de luxe

Sans doute il est trop tôt pour parler encore d'elle, à tout le moins pour y rien changer! Et pourtant, on ne parle que de cela, autant, et plus passionnément peut-être, que de la guerre. Certes, il n'est personne qui n'attendît, prêt à s'y soumettre, l'obligation du sacrifice auquel on est depuis longtemps préparé, de la contribution du superflu aux communes charges dont les circonstances justifient incontestablement le principe. Néanmoins, le jour de l'échéance a suscité partout le même sentiment de désarroi, de surprise, de mécontentement contre ce que l'on considère comme un illogisme et, disons-le, comme une injustice véritable. Cette impression est à peu près unanime, aussi bien dans le public, s'ingéniant déjà pour échapper à l'étreinte du fisc, que parmi les commerçants.

A vrai dire, personne ne proteste contre cette fameuse taxe de 10 %, lorsqu'elle s'applique, d'après le tableau A, à des marchandises d'un caractère indiscutablement somptuaire, et qui, comme telles, doivent toujours être imposées en raison de leur nature et quel que soit leur prix. En fait, il s'agit bien là d'objets superflus : bijoux, liqueurs, bronzes d'art, etc., nullement indispensables à la vie courante, et il est naturel que ceux qui emploient à leur acquisition un excès de ressources acceptent une part proportionnelle de charges. Peu importe, d'ailleurs, à celui qui achète une bague de 5,000 francs de donner 500 fr. de plus, et au vendeur d'effectuer automatiquement cette perception pour le compte du Trésor.

Mais il est loin d'en être de même quand il s'agit de marchandises ou de denrées communes, indispensables à l'existence quotidienne de chacun, et sur lesquelles la taxe s'applique, en vertu du tableau B, seulement quand elles dépassent un certain prix. Ce qui rend surtout la question irritante, c'est que tout le monde s'attendait, d'après les déclarations si souvent formulées et les travaux de la commission spéciale, à ce que cette taxe de 10 % ne pût en tous les cas jamais frapper que **l'excédent** du prix de base et non la totalité de l'objet. On sait, d'après les avis officiels, publiés d'ailleurs à la dernière minute, qu'il n'en sera pas ainsi. Un objet taxé à partir de 200 fr. et qui est vendu 210 fr. paiera non point 1 fr., mais 21 fr. d'impôt!

Cette solution, un peu rude et bien fiscale, devant laquelle il n'y a qu'à s'incliner, a surpris tout le monde, et même un certain nombre de nos confrères qui, de bonne foi, la jugeaient impossible et la considèrent encore comme inique. Des protestations se sont élevées contre les commerçants qui, dès la première heure, et afin de n'être pas pris au dépourvu, avaient fort prudemment réclamé la taxe sur la totalité. Il s'en est suivi une impression fâcheuse qui paralyse les affaires et cause un grand trouble dans les transactions.

Le mécontentement du public paraît justifié. Il avait été, en effet, convenu, après accord de la Chambre et du Sénat, que le gouvernement confierait à une commission technique composée de personnalités choisies parmi les plus qualifiées de l'industrie et du commerce français, et au nombre desquelles figurait, rappelons-le, M. le Maire de Bordeaux, le soin de déterminer les objets de cette 2e catégorie. Cette commission prit soin de mentionner expressément dans le rapport remis au gouvernement (le 29 janvier) que l'idée directrice qui lui avait dicté le choix des objets devant être retenus à l'exclusion des autres était qu'ils ne seraient soumis à la taxe qu'à partir d'un certain prix **et seulement pour la somme excédant ce prix.**

« Certains objets, dit en effet le rapport, ne devenant superflus qu'à un certain prix, ce n'est que dans leur partie excédente et pour ainsi dire par leur **sommet de luxe** qu'ils doivent pénétrer dans la zone fiscale. Les compétences commerciales représentées dans la commission ont surabondamment démontré dans quelle crise on jetterait le commerce des objets situés à la limite où se ferait le passage brusque de l'exemption à l'imposition totale, passage déclanché par la seule cotation commerciale d'un franc de plus. »

Or, le gouvernement a bien conservé dans son intégralité la liste du tableau B, telle que l'avait établie la commission, mais sans tenir le moindre compte des considérations essentielles et des idées directrices qui lui avaient fait désigner, à l'exclusion des autres, les articles en question, c'est-à-dire la nécessité du dégrèvement du prix de base dans tous les cas. Il a, sans plus, fait voter le principe que ces articles seraient soumis à la taxe de 10 % « à partir du prix indiqué », consacrant à la faveur d'une formule équivoque l'emprise maxima du fisc. Ainsi se trouve escamoté et passé sous silence le principe du dégrèvement constant du minimum, qui dominait les travaux préparatoires de la commission, et en dehors duquel ces travaux sont sans portée et sans valeur. Toutes les garanties sérieuses pour lesquelles on avait, d'un commun accord, fait appel à son concours se trouvent de la sorte annihilées.

La fiscalité croissante de projets à peine étudiés et encore plus hâtivement votés nous a depuis longtemps habitués à ces tours de passe-passe dont on pourrait citer maints exemples suggestifs. Il n'en reste pas moins qu'en dehors du malaise que fait naître un pareil système, tout à fait contraire à celui primitivement conçu, les conséquences qui vont en résulter paraissent singulièrement préoccupantes.

Au point de vue de la justice, tout d'abord : La taxe frappe pour les uns ce qu'elle épargne pour les autres, dès lors que la même tranche inférieure du prix se trouve, selon les cas, exempte ou imposée. Cette conception, on ne l'a point assez dit, est en contradiction formelle avec notre règle fiscale de l'égalité des dégrèvements à la base toujours identiques qu'il s'agisse d'un gros ou d'un petit contribuable.

Mais cela n'est rien encore. Ce qui semble plus inquiétant, c'est que l'augmentation graduelle et constante du prix de la vie et des marchandises va progressivement et sous peu atteindre les limites à partir desquelles on a taxé; en sorte que ce qui est réputé le prix de luxe aujourd'hui sera à peine le prix très ordinaire demain, surtout si le commerce chargé de prélever 10 % pour l'Etat commence, comme il en montre visiblement l'intention, à se servir lui-même une part égale, ce dont on ne peut guère l'empêcher. Voici donc un facteur nouveau de cherté en perspective! Et même, dès à présent, qui donc oserait prétendre que, comme le veut le tableau B, des mouchoirs à 18 fr. la douzaine ou des parapluies à 25 fr. sont le **seuil** du luxe, quand, au contraire, le souci d'économie et de qualité suffisante pour assurer quelque durée à ces articles font de leur achat à ce prix une nécessité pour les familles les plus modestes? La liste dressée par la commission ne s'explique donc plus; son œuvre et les précautions qu'elle a prises sont bien vaines si à la limite où l'impôt devient exigible il s'applique non pas sur un excédent où il serait à peine sensible, mais sur le prix total, entraînant pour les objets les plus nécessaires une **augmentation massive** qu'elle n'avait pu prévoir et qu'elle n'a certainement pas voulu consacrer.

Les conséquences ne sont pas moins préjudiciables en ce qui concerne les intérêts des commerçants, et ils commencent déjà à s'en rendre compte. Sans parler des difficultés qui pourront, en certains cas, se présenter pour la spécification assez délicate des objets susceptibles d'être frappés et du travail supplémentaire d'une comptabilité complexe, il n'est que trop certain qu'un déclassement automatique de la clientèle va s'opérer entre les établissements fournissant des articles de bonne qualité et ceux livrant des produits de pacotille, entre les maisons qui perçoivent et celles qui ne perçoivent pas la taxe. Là encore, comme pour l'impôt des bénéfices de guerre, les assujettis scrupuleux auront seuls toute la charge; les autres y échapperont par des « truquages » très simples, à l'abri de tout contrôle sérieux, comme par exemple l'augmentation fictive des quantités vendues pour justifier la baisse **apparente** des prix. D'autre part, des marchandises cotées à certains taux vont automatiquement disparaître : ce sont celles qui dépassent de peu la limite où l'impôt devient exigible, et qui devront ou descendre au-dessous, ou monter au-dessus du total du prix-limite majoré du montant de la taxe.

Enfin, un déclassement plus grave encore menace d'un véritable bouleversement les conditions d'existence de certaines entreprises. C'est ainsi que les dames, dont l'ingénieuse habileté est connue, éviteront, par des procédés d'ailleurs corrects, l'impôt dans les maisons où elles doivent normalement être taxées. Au lieu d'acheter des mouchoirs ou des draps dans une maison de lingerie, elles les achèteront ailleurs en métrages de toile; au lieu de commander un costume dans une maison de couture, elles feront venir l'étoffe et ne lui paieront que la façon. Ainsi, l'on va frustrer nombre d'établissements de leur bénéfice légitime sur la matière première, sans atteindre pour autant les dépenses de luxe que l'on voulait frapper.

Est-il besoin d'insister? Tout le monde a compris que cette loi a besoin d'une révision sérieuse, et d'ailleurs prévue déjà. Cette révision s'impose d'autant plus que l'erreur fondamentale de la taxation sur le prix total a complètement dénaturé les intentions qu'on avait publiquemen affirmées devant le pays et les garanties qu'on lui avait données en créant une commission dont on a commis la grave faute de ne pas suivre les conseils. Avec le système actuel, on frappe, nous le voyons clairement, autre chose que le luxe, et celui-ci peut pratiquer à son aise l'évasion fiscale en toute sécurité. Il est non moins évident que l'impôt de 10 % tel qu'il est appliqué est beaucoup trop lourd, et que 5 % auraient suffi pour les objets de la 2e catégorie, qui peuvent en bien des cas être très proches des nécessités courantes. Mieux valait atteindre plus fortement les dépenses vraiment somptuaires et laisser toujours exempte, quel que soit le cas, dans la 2e catégorie, au moins **une base** que le renchérissement de toutes choses rend de plus en plus étroite et précaire et sur laquelle le poids de l'impôt tombant en bloc et jusqu'au dernier centime, atteindra le plus souvent non pas le « sommet » et le bien-être, mais la vie de chacun dans ce qu'elle a de plus humble, aggravant sans utilité et avec un arbitraire dépourvu de tout scrupule, les difficultés économiques si graves de l'heure.

Paul FRANK.

SOCIÉTÉS D'ÉTUDES COLONIALES

La guerre a fait ressortir la déplorable insuffisance de notre production coloniale, et chacun, croyons-nous, comprend aujourd'hui qu'une rapide mise en valeur de notre domaine d'outre-mer est une condition essentielle de notre relèvement économique, que, grâce à elle, nous pourrons cesser peu à peu d'être tributaires de l'étranger, auquel, même avant les hostilités, nous achetions chaque année pour 6 milliards et demi de denrées et matières premières.

Mais les entreprises coloniales, objectera-t-on peut-être, exigeront des capitaux considérables. Où les trouver ?

Comme chaque fois que se pose un problème économique, deux solutions se présentent : le recours à l'Etat et le recours à l'initiative privée.

Les arguments invoqués contre l'étatisme sont nombreux. M. Gustave Le Bon les a, en ces termes, résumés dans un livre récent :

« L'Etat, avec son inexpérience, sa rigidité, son irresponsabilité, l'indifférence de ses employés, ne saurait intervenir dans les rouages compliqués du commerce sans les fausser entièrement. »

On ne peut cependant pas contester qu'en prenant, dans les circonstances actuelles, la direction de notre production nationale, de nos importations, de notre ravitaillement, les pouvoirs publics aient obtenu des résultats que le commerce libre, à cause des difficultés de l'heure et de la nécessité d'agir très vite, de grouper tous les efforts, n'aurait pu donner.

Mais, dès le retour de la vie normale, cette accentuation de l'étatisme doit disparaître pour faire place aux initiatives individuelles, sans lesquelles il n'y a pas de progrès possible.

Et aux colonies, où les conditions du travail varient suivant la nature du pays, les climats, les races, la liberté d'action du producteur et du commerçant est encore plus nécessaire que dans la métropole. Les méthodes extrêmement libérales adoptées par les Anglais dans toutes leurs possessions, puis par les Américains aux Philippines, et auxquelles ont fini par se rallier aussi les Hollandais, en sont une preuve suffisante.

D'ailleurs, l'Etat a déjà une tâche assez difficile à accomplir aux colonies, sans prétendre devenir, en outre, agriculteur et marchand. Demandons-lui de donner à notre empire extérieur une sage administration et bornons là son rôle; il sera assez complexe, car bien administrer un pays nouveau c'est lui donner des règlements simples qui n'entravent pas l'effort individuel, c'est le doter de routes, de voies ferrées, de ports, lui faciliter les communications maritimes, lui créer des débouchés, lui accorder un régime douanier libéral, lui ouvrir le crédit public; c'est encore, ne l'oublions pas, éduquer ses habitants et les défendre contre les maladies endémiques et épidémiques. L'exécution d'un tel programme est une œuvre de longue haleine et demande toute la sollicitude d'un gouvernement.

Pour bien des raisons donc, c'est à l'initiative privée qu'il faut nous en remettre du soin d'exploiter les immenses richesses naturelles de nos colonies, et de faire produire leurs terres fécondes.

Mais ici nous nous heurtons à des difficultés résultant de l'état de choses actuel. L'œuvre prodigieuse de relèvement agricole, commercial, industriel, maritime que nous aurons à entreprendre quand cessera, par la victoire de l'Entente, la conflagration mondiale, attirera les capitaux vers des buts nettement définis. Comment pourra-t-on obtenir qu'il en soit distrait assez pour les entreprises coloniales, qui semblent toujours grosses d'aléas ?

M. J. Chailley nous paraît avoir résolu le problème. Dans une très belle allocution qu'il a prononcée, il y a quelques mois, au cours d'une réunion préparatoire du Congrès d'agriculture coloniale qui tiendra bientôt ses assises à Paris, il a préconisé la création, après la clôture des travaux du dit congrès, d'un certain nombre de sociétés d'études coloniales qui, réunissant les hommes les plus qualifiés, donneraient chacune à leurs investigations un objet bien déterminé. L'une, par exemple, pourrait s'occuper de l'élevage, voir de quelle façon il se pratique dans les divers pays dont il fait la richesse et comment sont installés et fonctionnent les établissements industriels qu'il alimente. Il lui serait loisible ensuite de créer, dans celles de nos colonies où abondent les pâturages, des centres producteurs et les usines frigorifiques nécessaires. Les bois, les textiles, les oléagineux, le caoutchouc, etc., fourniraient, de leur côté, de très intéressants sujets d'études.

Des groupements pourraient aussi, a exposé M. J. Chailley, se constituer pour mettre sur pied ou développer, dans une ou plusieurs possessions, toute une série d'affaires agricoles, commerciales, industrielles et financières.

La réalisation de l'idée émise par l'éminent président du congrès en préparation éviterait aux sociétés coloniales nouvelles les écueils qu'ont trouvés certaines de leurs aînées pour s'être constituées un peu trop vite, sans le concours de techniciens, par suite, sans précisions suffisantes sur le but à atteindre, sur les conditions dans lesquelles elles auraient à travailler. Elle donnerait aussi confiance aux capitalistes en les renseignant à souhait sur la valeur des entreprises et leurs chances de succès.

A vrai dire, les sociétés d'études que M. J. Chailley voudrait voir se créer en France existent déjà depuis longtemps en Angleterre, où elles ont rendu les plus éminents services; chez nous, même, il s'en est, au cours de l'année dernière, fondé une, dont le champ d'action est l'ouest africain.

Souhaitons que d'autres ne tardent pas à se constituer; notre avenir colonial y est sérieusement intéressé.

P. DIALA.

LA CARTE DES OPÉRATIONS

NOS INDUSTRIES ET NOS COMMERCES AUX MAINS DE L'ÉTAT

L'opinion de M. Guestier

Malgré l'application désastreuse du système des consortiums à des industries et à des commerces qui se voient paralysés et désormais contraints de renoncer à tout effort et à toute initiative personnelle, en dépit des protestations clairvoyantes et énergiques qui ne cessent de s'élever de toutes parts dans les Assemblées commerciales contre un régime qui décourage la production et augmente, par les fausses manœuvres inséparables de sa gestion, le coût des denrées pour l'ensemble du pays, l'administration poursuit cependant, avec autant d'obstination que d'inconscience du péril, l'extension du système à toutes les branches de production. Mais il en est certaines qui avaient paru jusqu'à cette heure y être par nature si complètement opposées que le plus élémentaire bon sens eût dû, semble-t-il, dès le principe, les mettre plus que d'autres à l'abri de semblables aberrations.

Il n'en a rien été et c'est ainsi qu'on n'apprendra certainement pas sans stupeur que nous sommes à la veille de voir le système étatiste s'étendre même à l'importation des vins étrangers.

On en vient à se demander comment une industrie impliquant à un degré aussi élevé une préparation technique, une foule de contingences dans les modalités de la vente, une variété infinie de sortes et de qualités dans la marchandise, pourrait devenir l'objet de directives d'ensemble dans l'achat et la répartition en bloc par l'Etat qui en ignore tous les éléments et tous les détails.

En vérité, l'Etat émettrait-il aujourd'hui la prétention de se substituer purement et simplement au commerce des vins ? On se demande si, dans une pareille conception, l'iniquité ne serait pas encore dépassée par le ridicule!

Cette question a été examinée dans une réunion récemment tenue à Paris et à laquelle certains des représentants les plus qualifiés du commerce des vins de notre région, du Midi et des places de consommation, ainsi que les présidents de nos plus importantes Chambres de commerce, avaient été convoqués. Dans un entretien qu'il nous a fait l'honneur de nous accorder, M. Daniel Guestier, le très distingué président de la Chambre de commerce de Bordeaux, a bien voulu, à son retour, nous faire part de ses impressions.

* *

C'est, on le sait, en exécution du dernier accord franco-espagnol que le gouvernement français a autorisé l'importation sur son territoire de tous vins de la Péninsule dans la proportion de 250,000 hectolitres par mois (soit 1,500,000 hectolitres de vins, le surplus concernant les alcools). Or, l'Etat (préparant sans doute une prise de possession plus complète encore du commerce d'importation) émet aujourd'hui la prétention inadmissible d'effectuer lui-même et directement les achats pour les répartir entre les intéressés.

« Si vraiment, nous dit M. Guestier, le traité franco-espagnol implique l'achat de la matière première par les soins de l'Etat, les importateurs ne peuvent en aucune manière accepter une marchandise qu'ils n'auront pas choisie et qui peut ne pas répondre aux goûts divers de leur clientèle.

» On nous demande de donner notre avis sur l'accord franco-espagnol, que nous ignorons entièrement.

» La première chose à faire, semble-t-il, eût été de nous soumettre cette convention pour que nous en appréciions les termes.

» En nous laissant dans la plus complète ignorance de la teneur exacte du contrat, l'Etat semble vouloir imposer sa volonté de faire pour le compte des importateurs des achats dont ils ne l'ont nullement chargé. Nous le savions déjà un marchand inhabile, même quand il s'agit de marchandises courantes comme le charbon, le blé, le riz, etc. Mais, que sera-ce avec le vin, pour lequel il faut presque autant de sortes qu'il y a d'acheteurs, les uns préférant des vins légers, d'autres des vins plus corsés, d'autres des vins vieux ou des vins de liqueurs ? Comment des fonctionnaires qui ignorent tout de l'article et des désirs des consommateurs pourraient-ils traiter au lieu et place des importateurs ?

» Pour nous, le principe est absolu, c'est au commerce à faire ses achats lui-même.

» On nous a appelé pour l'organisation d'un comité chargé de s'occuper des modalités de la répartition. Cela ne sera possible que lorsque les achats auront été effectués, et par les soins du commerce. Jusque-là, tous ceux qui assistaient à la réunion déclarent ne pouvoir être appelés à répartir de la marchandise qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont pas choisie et qu'ils ne sont pas à même de juger.

» L'achat par l'Etat nous semble paradoxal. Nous écarterons donc ce projet, parce qu'il nous paraît irréalisable.

» Résultat identique pour la tentative d'achat en bloc des huiles fines par le gouvernement, achat pour lequel on vient d'appeler à Paris les principaux négociants bordelais représentant cette importante branche commerciale. Eux aussi se trouveront devant les mêmes impossibilités. Eux aussi seront obligés de reculer devant la difficulté insurmontable de répartir une marchandise dont ils ne peuvent même pas connaître les caractères et les qualités. »

Et M. le président Guestier nous dit en nous quittant : « Nous sommes et demeurerons antiétatistes jusqu'au bout, parce qu'il ne peut y avoir aucun commerce possible sans compétence, sans liberté absolue et sans responsabilités. Nous sommes prêts à faire les sacrifices nécessaires pendant la guerre. Mais il y a une chose à laquelle nous ne pouvons renoncer : c'est à notre liberté commerciale. »

Instituteurs secrétaires de mairie

Beaucoup d'instituteurs secrétaires de mairie, mobilisés, se demandent avec inquiétude si leur emploi communal leur est garanti, car ils ont eu connaissance que certains de leurs collègues, mis en sursis, se sont trouvés dépossédés du secrétariat de mairie.

La Fédération nationale des S. M. I., saisie des légitimes doléances de ses membres, a promis de soumettre la question au Conseil d'Etat. Il apparaît d'ailleurs que les fonctions d'un secrétaire de mairie, pris par la guerre, ne sont que suspendues. Un maire, qui les lui retire, commet un excès de pouvoir prononçant ainsi une *révocation injustifiée* et sans *préavis d'usage*. Or, dans ce cas, le Conseil d'Etat alloue au secrétaire de mairie indûment frappé une indemnité égale à trois mois de traitement, durée du délai-congé généralement accordé.

D'un autre côté, le Parlement examinera prochainement un projet de loi « ayant pour objet de garantir leur travail ou leur emploi aux ouvriers et employés atteints par la mobilisation générale ».

A moins de cas de force majeure, la commune devra donc rendre à l'instituteur démobilisé l'emploi municipal qu'il occupait au préalable, sinon des dommages-intérêts lui seront garantis par les articles 1er et 4 du projet de loi n° 4180.

Un autre projet de loi modifiant l'article 88 de la loi du 5 avril 1884 est également en souffrance au Parlement, qui le reprendra bientôt, espérons-le, pour assurer des *garanties de stabilité* à tous les employés communaux.

En ce qui concerne les améliorations budgétaires demandées fort justement par les instituteurs secrétaires de mairie, il appartient aux Conseils municipaux seuls de voter les crédits nécessaires, soit pour l'augmentation des traitements, soit pour les allocations temporaires de vie chère.

Dans quelques départements, les préfets ont cru déjà devoir engager les municipalités à voter des indemnités supplémentaires en faveur de leurs collaborateurs qui sont aux prises avec les difficultés de la vie actuelle, et ils ont été entendus par plusieurs d'entre elles.

Depuis, comme l'indique une de nos informations du 21 mars, la commission centrale constituée par le ministère de l'intérieur a fixé le tarif minimum des indemnités de cherté de vie qui devraient être allouées à tout le personnel communal de France.

Les instituteurs secrétaires de mairie pourront ainsi profiter de l'application de cette mesure, qui ne peut plus être différée.

L. AMBAUD.

Les Américains paieront leurs dégâts en France

Washington, 9 avril. — Le sénateur Robinson a déposé une proposition de loi permettant d'indemniser les citoyens français pour les dégâts que l'armée américaine en France pourra leur causer. La proposition a été renvoyée à la commission des revendications.

Une rectification de saillant

(De notre correspondant spécial accrédité auprès des armées)

LES COMBATS VICTORIEUX DE PLESSIER ET DU PLEMONT

Aux armées françaises, 8 avril. — Je vous ai communiqué hier mes impressions devant Noyon. Je dois y ajouter, d'après ceux mêmes qui en furent les héroïques acteurs, un résumé de ce qu'ont été les combats de Plessier-de-Roye et du Plemont, entre l'Oise et Montdidier. On sait que l'ennemi réussit un moment à prendre pied sur ces deux points et à Orvillers et qu'il fut rejeté après de rudes engagements. Les hauteurs du Plémont dominent la vallée de l'Oise au nord, à l'ouest et à l'est, vers Lassigny, Crapeaumesnil, Plessis, Cacheleux et la vallée de la Divette. C'est un observatoire dont les Allemands convoitaient la position et qui fut longtemps dans leurs lignes. Séparés du Plémont par un étroit vallon se trouvent le château et le parc de Plessier-de-Roye, en haut des pentes qui supportent le village du même nom et descendent vers Lassigny et la Divette pour tourner le Plémont.

Il faut s'emparer d'abord du Plessier, de son château et de son parc. Le château, en dépit des bombardements qu'il a subis et de ses toits béants, dresse encore la fine silhouette de ses pierres blanches, sur le fond des fenêtres, un desein du jardin à la française qui l'entoure, un arc de triomphe charmant et les murs et les douves. Ces murs sont percés de meurtrières et crénelés, ainsi que ceux du parc, qui a six kilomètres de tour. Un parc de guerre, d'ailleurs, car il est rempli d'une végétation touffue, creusé de tranchées profondes et sillonné de fils de fer.

La bataille dans cette sorte de forteresse a été sanglante. Elle se déroulait en même temps que celle qui avait lieu dans le bois du Plémont. La guerre a fait de ce bois un amas de troncs déchiquetés, de souches mises à nu par les obus. Des arbres sont restés par miracle debout, clairsemés. Des violettes en touffes poussent dans ce chaos.

Les Allemands ont attaqué sur le Plémont et sur le Plessier avec trois divisions d'infanterie. L'action commence par un bombardement de nos arrières et de notre ligne pendant une demi-heure. Les vagues d'assaut sortent de Lassigny par deux compagnies accolées, à cent mètres l'une de l'autre. Les mitrailleuses tirent sans s'arrêter et l'infanterie suit par bonds. Les premières colonnes sont fauchées au Plessier et au Plémont; mais au Plessier quelques Boches s'infiltrent. C'est le nouveau principe de combat. Ils cheminent à l'ouest du village jusqu'au château, ouvrant la porte aux autres, et en quelques minutes 1,500 Boches se répandent dans le parc.

A neuf heures, une poche s'est formée dans notre ligne. Nos troupes du Plémont risquent d'être prises à revers par le parc du Plessier, que de petites fractions allemandes débordent. Le colonel d'un de nos régiments a été blessé dans son poste de commandement. La situation est critique. Si les Allemands sont laissés une nuit dans le parc du Plessier, ils s'y organisent, et on ne peut plus les en chasser.

La contre-attaque est aussitôt décidée. Les Boches ont astucieusement préparé leur affaire. Ils ont déjà placé des mitrailleuses derrière un mur, et peuvent faucher toute troupe qui s'avance sur le large espace découvert devant le parc. Les dispositions nécessaires sont arrêtées sans tarder. Leur exécution est difficile, mais elle réussit grâce à l'intrépidité de nos fantassins. Une troupe attaque en direction route Plessier, puis se rabat à droite sur le château, après avoir dépassé le mur. Un bataillon en réserve dans le vallon; vers Plémont, se défile le long du mur, le déborde, se rabat à gauche sur le château, et se relie à la troupe de droite. Pendant ce temps, le régiment, qui n'a pas lâché le Plémont, pousse sur les pentes nord pour en rejeter l'ennemi.

Cette manœuvre fut magnifique d'ensemble et de courage individuel. Les pionniers allaient en avant avec un parfait mépris du danger pour ouvrir la route dans les enchevêtrements de ronces et de fils de fer. L'artillerie coupait d'un barrage un boyau par où les réserves ennemies accouraient de Lassigny au Plessier, et elle ratissait le parc où l'on voyait descendre des colonnes boches par quatre. Le parc encerclé et nos observatoires reconquis, 700 prisonniers étaient ramassés, avec 50 mitrailleuses.

Les cadavres ennemis étaient bien plus nombreux. Nos mitrailleuses ont couché au bas des pentes du Plémont jusqu'à cinq vagues de Boches en colonnes par quatre. Les uns sont sur les autres. La terre brune est rougie de taches de sang vermeil. Les morts, accumulés, prennent les tons jaunes, gris et verts des uniformes et de l'équipement. Il en est qui sont à plat ventre sur le sol, les bras croisés sous le corps. Un Boche dans une rigole semble ramper encore. Il y a des morts assis et d'autres recroquevillés.

Le colonel blessé, dont j'ai parlé plus haut, fut soigné par trois sapeurs qui obtinrent de rester avec lui. Il était mortellement atteint. Entouré par les Allemands et suivant les bruits de la bataille, il questionna, le soir venu, pour la vingtième fois : « Est-ce la contre-attaque ? » Les sapeurs le lui assuraient. Le mourant répétait : « Les Français arrivent-ils ? » Ils arrivaient, mais il n'eut pas la joie de les revoir, car il mourut une demi-heure avant la reprise de son poste de commandement.

Un régiment trouve quatre-vingt-treize des siens que les Allemands avaient faits prisonniers et enfermés dans les caves du château. Les occupants d'un observatoire souterrain, débordés par les Boches, eurent le temps de téléphoner au poste d'un commandant, à cent mètres de là, dans un boyau, que l'ennemi était sur eux. L'officier, tout son monde étant en ligne, n'avait sous sa main que quelques hommes de liaison. Il se met à leur tête, tue un Allemand, fait reculer les autres, s'installe dans l'observatoire et le défend jusqu'à ce que la contre-attaque ait eu un plein succès. Un lieutenant et deux sergents, abordés par les Boches, continuent à tirer jusqu'à ce qu'eux-mêmes soient tués sur leurs pièces. Telles étaient des troupes qui, inférieures en nombre et combattant depuis huit jours, surent repousser d'écrasantes troupes fraîches ennemies.

Même cran, même résultat glorieux à Thiescour et à Orvillers, où les Allemands touchaient, en même temps qu'ils entraient au Plessier. Ici, l'artillerie fut splendide. La consommation des obus était si intense, que chacun se mit à l'œuvre pour les apporter; les officiers et les interprètes chargeaient les obus avec les hommes.

Les soubresauts du combat durèrent jusqu'au 1er avril, tout autour du Plémont. Des grenadiers allemands nous gênaient encore. Un tir de barrage de quatre minutes et une action rapide d'infanterie mirent les choses au point. Trois minutes après, les premiers prisonniers arrivaient; ils étaient soixante, avec dix-sept mitrailleuses. Un officier français, qui bouclait son ceinturon pour aller à l'assaut, était désolé qu'on ne l'eût pas attendu pour l'opération. Les prisonniers que l'on rencontre aujourd'hui fournissent ce détail que tous les officiers étaient pourvus non seulement du plan de bataille du terrain à attaquer, mais aussi d'une carte panoramique. Le commandement, chaque jour, faisait lire aux troupes le communiqué officiel allemand. Cette lecture est supprimée. Elle enflammait d'abord leur ardeur. A présent, elle diminuerait leurs illusions.

Emile THOMAS.

EN ALLEMAGNE

Les pangermanistes et les militaires dirigent la politique de l'Empire

Bâle, 9 avril. — Les télégrammes échangés entre les chefs militaires et les corps diplomatiques allemands à l'occasion de l'offensive sur le front occidental ont montré clairement que le Reischtag a passé désormais à l'arrière-plan, et que seuls les militaires dirigent actuellement la politique de l'empire.

Les milieux pangermanistes et les grands métallurgistes d'outre-Rhin déploient de leur côté une activité fébrile pour convaincre le peuple allemand que la « forte paix allemande » dont parle Hindenburg, et qui signifie l'annexion de Briey, Longwy et de la côte de Flandre, est une nécessité vitale pour l'Allemagne.

L'Association des industriels allemands du fer et de l'acier vient, d'après la « Gazette populaire de Leipzig », de rédiger un mémoire « rigoureusement confidentiel » à cette intention.

La « Gazette de Francfort », à qui l'annexion brutale semble quelque peu exagérée, a trouvé une manière ingénieuse de concilier les inconciliables. Elle voudrait un accord avec la France qui permettrait à l'Allemagne de mettre la main sur Briey et Longwy, accord où l'Allemagne, contre ces bassins miniers, offrirait généreusement à la France « une rectification de frontières », ou encore du charbon et du coke, que la France produit en quantité insuffisante pour son propre usage (sic).

Cette cupidité germanique s'accorde d'ailleurs assez mal avec les déclarations du professeur Gotheim, qui prétend, dans la « Gazette de Voss », que l'industrie métallurgique n'existe plus dans les bassins de Briey et de Longwy.

« A contre-cœur, dit-il, nous avons dû détruire les fabriques dans le territoire français occupé, notamment tous les hauts-fourneaux, pour en tirer le vieux fer qu'ils contenaient. Il n'y a plus dans le bassin de Briey d'industrie du fer. Il ne reste pas un seul haut fourneau debout. »

Et l'organe socialiste minoritaire « la Gazette populaire de Leipzig », qui cite ce passage, ajoute mélancoliquement :

« Malgré le succès de nos armes à l'ouest, la porte de la paix ne s'ouvre pas. Au contraire, la politique allemande empêche toujours davantage la conclusion d'une paix générale durable. »

En Espagne

Madrid, 8 avril. — Le ministère de la guerre dément que le conseil des ministres ait pensé à relever le général Jordana, haut-commissaire d'Espagne au Maroc. Le général continue à jouir de la pleine confiance du gouvernement.

LES PÉPÈRES

Pinton, Laboude, Tanchard

II. — TROUILLARD

Tanchard tenait la lampe tempête à bout de bras; il en promenait la lumière falote dans l'ombre du réduit dont les murs apparaissaient noircis, suintant par place.

— Et tu vois, commenta Tanchard, on s'est débrouillé pour avoir une voûtée... C'est le grand chic ici... et c'est plus sûr...

Pinton, silencieux, arrangeait son sac à la tête d'une paillasse; il suspendait ses musettes, pleines à craquer, à un clou planté dans le mur.

— Ce n'est pas mal, finit-il par dire.

— Oh! te crois pas obligé à faire des compliments, répondit Tanchard en posant la lampe sur une table... On n'est pas le propriétaire... Elle ne te rappelera que de loin ton château... Car c'est bien un château que tu habitais avant de venir ici...

— Je ne t'ai jamais dit ça, protesta Pinton.

— Ah! je croyais, fit naïvement Tanchard... Et tu vois, ma paillasse est près de la tienne... Mais ne fais donc pas cette tête, puisque je te dis que je ne ronfle pas...

Pinton se releva.

— Je suis bien content de vous avoir retrouvés, Laboude et toi.

— Ah! s'écria Tanchard, tu nous l'as fait assez attendre ce cri du cœur... Allez, Trouillard, ajouta-t-il en lançant un coup de pied dans l'ombre...

Un chien bizarre, barbu, de poil jaune et noir, qui tenait du barbet et du chien de berger, se frottait aux jambes du soldat.

— Houssi!... la bête, reprit-il, furieux. Laisse Pinton tranquille...

Et alors Tanchard expliqua :

— C'est un caniou qui vient on ne sait pas d'où... Un jour qu'on nous envoyait des pruneaux, il est entré dans la cagna en coup de vent... Non! mais y a pas que certains types pour avoir du toupet... Quand les chiens s'y mettent... Celui-ci, y a plus moyen de le faire sortir d'ici... Et il a une frousse des obus qu'il en est écœurant... C'est pour ça qu'on l'appelle Trouillard... Et il n'est pas bête pourtant : tel que tu le vois, il distingue une arrivée d'un départ...

— Oh! fit Labourde en allumant sa pipe.

— Parfaitement, s'emballa Tanchard... Je sais ce que je dis, peut-être... Quand c'est nous qui tirons, il pipe pas : il va, il vient comme chez lui; quand les Boches en distribuent dans les environs, j'en connais pas de plus rapide que lui pour se fourrer sous la table... C'est son record...

Depuis un instant, le chien s'était réfugié près de Pinton, qui murmura tout en le frottant d'une caresse :

— C'est drôle...

— Oui, mais il a des puces... Si...

D'un geste, Pinton repoussa la bête.

— Mais, reprit Tanchard, comment ça se fait que tu sois toujours pioupard de seconde... Moi, ça s'explique : bête tu m'as laissé, bête tu me retrouves...

— C'est que, commença Pinton, on m'avait versé dans le service auxiliaire...

Tanchard l'interrompit :

— Et on t'a repris pour le service armé, je parie... Moi, je suis marié : deux gosses, mon pauvre vieux...

— Moi pareil, fit lentement Laboude, en bourrant sa pipe... Et mon aîné partira avec la classe 18...

Comme Pinton se taisait, Tanchard reprit :

— Et toi ?...

— Moi aussi... je suis marié... un an avant la guerre...

— Tu t'y es pris un peu tard... Et elle est jeune, Madame Pinton...

— Oui... vingt-cinq ans...

Il y eut entre les deux hommes un silence que Tanchard ne put supporter longtemps.

— Ici, mon vieux, annonça-t-il, on vit en famille... On met tout... en commun... Si ta femme t'envoie des paquets... Tu es arrivé à plat ?

Pinton allongea un geste vers ses musettes :

— C'est-à-dire que j'ai...

Mais Tanchard l'arrêta.

— Tiens bon... On a compris... On en cassera ce soir ou demain... Ça dépendra du menu de l'ordinaire.

Il s'arrêta : des hommes entraient, un à un, le dos courbé, dans la cave; Tanchard fit tout de suite les présentations :

— Il s'appelle Pinton, lança-t-il, [illegible] on a fait son active ensemble, à [illegible]ailles...

Et, tourné vers son ancien camarade, il annonça :

— Eux, c'est Mirempon, Jomon, Peyrouton, Broustey et Mizon... Et il y a encore le caporal Nistou... Mais il est en permission; moi, je fais fonction, comme je t'ai déjà dit... Ça fait qu'on loge à huit ici... Maintenant, fais comme chez toi...

Et, vers les autres, il cria :

— Il n'y a personne pour aller à la soupe ?

Trois hommes se levèrent.

— Alors, prenez les marmites et les bidons, commanda Tanchard. Voyez à la Coopé si le pinard est arrivé... Et puis dites au capo d'ordinaire de nous donner un peu de légumes : voilà trois jours qu'il nous la fait greffer...

Les hommes, à gestes lents, s'étaient bricollés de bidons; les ustensiles de campement en main, ils se dirigèrent vers la sortie; un grand bruit qui secoua toute la cave les immobilisa; le chien Trouillard, la queue basse, fonça sous la table, et s'y tassa, tout en poussant des cris plaintifs.

— Encore une arrivée pas loin d'ici, dit Tanchard.

Et pour Labourde, montrant Trouillard qui grelottait d'effroi, il ajouta :

— Quand je te le disais...

J. VALMY-BAYSSE.

Déclaration d'un ministre monténégrin au Congrès des Slaves opprimés

Rome, 8 avril. — M. Milo Vujowitch, ministre des finances du Monténégro, a fait la déclaration suivante au sujet du Congrès des nationalités opprimées d'Autriche.

« Le Monténégro considère avec une grande satisfaction cet événement, qui marque une date historique pour les Slaves du sud. Notre pays qui, depuis plus de cinq siècles, lutte à l'avant-garde pour l'indépendance des Slaves, peut se considérer comme le plus légitime représentant des idéals proclamés à ce Congrès. Mais ce dont le Monténégro se félicite particulièrement, c'est que les dirigeants du mouvement slave aient reconnu la nécessité de rechercher en Italie une collaboration naturelle à l'œuvre de libération. Par tradition, le Monténégro est le trait d'union dans l'accord entre les Slaves et l'Italie, mais le peuple monténégrin, qui est entré dans la guerre actuelle pour la libération des Yougo-Slaves, saura revendiquer la place qui lui revient parmi les Slaves du sud. »

FEUILLETON DE *LA PETITE GIRONDE* du 10 avril 1918

(11)

Jean La Mort

Par Charles MEROUVEL

PREMIÈRE PARTIE

Maison vide

III

La Guyonnière

(Suite)

A quelque distance, un bruit sec venait de se faire entendre.

C'était celui d'un fer de cheval heurtant un bloc de granit.

En même temps, au milieu du silence, deux voix d'hommes arrivèrent à ses oreilles.

L'une d'elles était plaintive, à peu près comme celle d'un blessé.

Les inconnus étaient encore à une certaine distance.

Il poussa vivement sa monture sous la futaie près de laquelle il se trouvait, passa la bride dans une branche basse et revint à pied se placer au bord de la ligne que les cavaliers devaient nécessairement suivre.

Ils ne tardèrent pas à se trouver à quelques pas de lui.

Une idée soudaine avait traversé l'esprit du docteur.

Le Maine, la Vendée, la Bretagne étaient en pleine effervescence.

Personne ne l'ignorait.

Tous les symptômes connus de la Convention par ses mille agents répandus de tous côtés attestaient que l'heure du grand soulèvement était proche.

Le traître éventait tout à coup une piste bonne à suivre.

Que pouvaient être des cavaliers attardés dans ce lieu sauvage, sinon des conspirateurs, et sans doute des chefs du mouvement, traqués, contraints à la fuite, essayant de mettre en défaut la meute attachée à leur suite.

De Guern peut-être, qu'on recherchait de tous côtés!

Pourquoi pas ?

Les cavaliers s'arrêtèrent à deux pas de lui.

Du tronc d'un hêtre avec lequel il se confondait, Hubert Nollan vit très distinctement deux chevaux qui se touchaient presque, tandis qu'un des inconnus soutenait l'autre, qui semblait prêt à défaillir.

— Tout nous accable, dit le blessé. Abandonne-moi... Je sens que je vais mourir.

— Pas encore. Tous les Bretons ne sont pas des lâches comme celui qui vient de nous refuser un asile.

— Où irons-nous ?

— La Guyonnière n'est pas loin. C'est un ami qui l'habite. Vous y trouverez un refuge.

— Si on nous surprenait chez M. de Trémazan, ce serait la mort pour lui et peut-être pour les siens. Je ne veux pas causer sa perte.

— Qui vous dit qu'on nous y découvrira ?

— La fatalité s'acharne sur nous.

— Elle se lassera. Laissez-vous conduire.

Hubert Nollan n'en entendit pas davantage.

Les deux chevaux avaient repris leur marche hésitante dans cette ligne creusée d'ornières où, çà et là, quelque pointe de rocher émergeait du sol.

Le docteur n'eut pas besoin de réfléchir.

Ces deux voyageurs égarés dans cette localité marécageuse où quelque accident leur était arrivé, ces deux fuyards qui se disaient traqués par les patriotes des communes voisines, ce ne pouvait être que le baron de Guern et son domestique...

Depuis deux jours, leur présence avait été signalée dans les environs de Plancoët et de Lamballe.

Déjà, une fois, ils avaient failli être arrêtés aux abords de la forêt de la Hunaudaye.

Les troupes de Rennes étaient arrivées vingt minutes trop tard.

Elles n'avaient trouvé que le nid chaud encore.

L'oiseau s'était envolé.

Le baron devait être blessé.

C'est ce que le docteur avait cru comprendre.

Il comprenait aussi que dans les environs, si les deux fugitifs trouvaient un refuge, ce ne serait qu'au château de la Guyonnière, chez M. de Trémazan, incapable de refuser l'hospitalité à un ami, la présence de cet hôte dût-elle le mettre en péril de mort, lui et les siens.

N'était-il pas inflexible dans ses convictions, incapable de reculer devant ce qu'il considérait comme un devoir ?

Le docteur écouta, quelques minutes, le bruit des chevaux qui s'en allaient au pas vers la Guyonnière, en suivant le chemin par où il était venu lui-même.

Qu'avait-il besoin d'en savoir davantage ?

Il remonta sur sa bête qui l'attendait en broutant les feuilles de la branche à laquelle elle était attachée, et il continua sa route à travers cette morne campagne, plongée dans un silence que troublait seul le hululement de quelque chouette éveillée sur son passage, où l'aboi des chiens lâchés autour des fermes toutes noires, sans une lueur aux fenêtres closes.

A minuit, il rentrait chez son père, soulevait le marteau de bronze et jetait la bride de sa monture au valet qui lui demandait :

— Vous avez fait bon voyage ?

— Pas mauvais. Bonne nuit.

Arrivé dans sa chambre, un sourire diabolique releva ses lèvres.

— La besogne sera trop facile, pensait-il. Ces âmes sont trop simples !

Le misérable n'avait jamais eu de cœur.

Il n'hésita pas une minute.

L'atrocité de sa honteuse conception ne l'arrêta pas.

En comprenait-il seulement l'infamie ?

La malle-poste de Brest à Paris qui l'avait amené était le seul moyen pour lui de correspondre avec ses amis de la Convention et des Comités de Paris.

Il traça rapidement ces quelques lignes :

« Citoyen,

» J'ai déjà donné des preuves certaines de mon patriotisme au citoyen ministre des affaires étrangères, chargé de la surveillance des événements de Bretagne.

» Il ne doutera pas de la sûreté des renseignements que je vous envoie.

» Vous savez qu'aujourd'hui c'est le baron Yves de Guern qui a été choisi par les princes comme chef de la conspiration des brigands de Bretagne.

» Il jouit d'une grande influence sur ses compatriotes.

» Il y a trois jours, sur une indication dont je n'ai pas besoin de vous nommer l'auteur, il a failli être arrêté dans son château.

» Il a pu prendre la fuite.

» Depuis on le cherche en vain.

» Je suis en mesure de vous indiquer sa retraite et de le faire saisir avec beaucoup d'autres.

» Mais pour que je puisse agir utilement et avec sécurité, il faut que mon intervention soit ignorée et que mon nom ne soit même pas prononcé.

» Demandez au citoyen ministre de vous expédier au plus vite à Plancoët, où je vous verrai, avec quelques subsides, et presque aussitôt votre arrivée, je vous mettrai en mesure d'arrêter le chef de la conspiration et ses principaux soutiens.

» Ce sera l'avortement de ce soulèvement qui peut éclater d'une minute à l'autre et dont la répression coûterait beaucoup d'efforts et de sang.

» Je tiens à rester dans l'ombre.

» Je ne vous en affirme pas moins le succès de ces arrestations, dont tout l'honneur sera pour vous.

» Je me contenterai de celui de servir le pays.

» Hâtez-vous.

» Un retard quelconque peut nous faire manquer l'occasion propice.

» Salut et fraternité.

» Hubert NOLLAN. »

Il mit l'adresse :

« M. Sicard, chef du service des renseignements au ministère des affaires étrangères, Paris »; scella sa lettre d'un large cachet de cire noire et regarda de nouveau sa montre.

Elle marquait une heure du matin.

La malle-poste allait passer.

Il descendit à pas de loup l'escalier de granit pour n'éveiller personne, se glissa dans la rue par une petite porte ouvrant sur les cuisines et attendit.

Ce ne fut que l'affaire d'un instant.

Presque aussitôt un grand bruit de chevaux, les claquements du fouet des postillons, le fracas des roues sur le mauvais pavé de la grande rue de Lamballe, annoncèrent le passage de la lourde voiture.

Le médecin connaissait le conducteur.

Il l'arrêta d'un geste, lui mit dans la main deux écus de six livres, ce qui était une libéralité de grand seigneur à cause de la rareté de l'argent, et la lettre cachetée de noir en lui disant :

— Pressée... Service de l'Etat.

— Compris.

— Bon voyage, citoyen.

Le conducteur était un pur, un patriote exalté, à tous crins.

Il échangea un regard avec le docteur et donna un ordre.

Les cinq chevaux se remirent au grand trot.

Hubert Nollan rentra dans la maison de son père comme il en était sorti.

A la même heure, M. de Trémazan, qui venait seulement de s'endormir, en proie à des inquiétudes poignantes, s'éveilla en sursaut.

Les quatre chiens enfermés dans son chenil aboyaient furieusement.

Une voix angoissée appelait du dehors en prononçant quelques mots qu'il ne distinguait pas.

Il ouvrit sa fenêtre et aperçut, à dix pas de sa maison, deux chevaux, dont l'un était monté par un homme qui semblait prêt à tomber de sa selle, l'autre tenu à la main.

Il demanda :

— Qui va là ?

L'homme qui était à pied dit :

— Le baron de Guern et son valet. Pouvez-vous nous donner un abri pour la nuit ?

(A suivre.)

DÉPÊCHES DE LA NUIT DERNIÈRE

LA BATAILLE

Grivesnes, théâtre de sanglants combats

Paris, 8 avril. — Ces combats, qui se sont déroulés la semaine dernière sur le plateau de Grivesnes, au nord-ouest de Montdidier, et dont le village du même nom a été le théâtre, resteront parmi les plus furieux et les plus acharnés de la bataille de Picardie. Depuis le 27 mars, « les Allemands n'ont pas lancé moins de dix-huit assauts contre le plateau de Grivesnes », dont la situation dominante, par rapport à la voie ferrée de Clermont à Amiens, est tentante pour l'ennemi.

C'est principalement le 31 mars que la bataille a fait rage autour du village. A sept reprises, entre 3 h. 50 du matin et 14 heures, les bataillons poméraniens, brandebourgeois et hessois, et la troisième division de la garde impériale se sont élancés en masses compactes à l'assaut de nos positions. Deux fois, l'ennemi réussit à prendre pied dans la partie est du bourg; deux fois il en fut rejeté par des contre-attaques immédiates.

La dernière tentative, menée par deux régiments de la garde, soutenus par des unités spéciales d'assaut, donna lieu à un terrible corps à corps, dont le résultat fut longtemps indécis. Nos soldats rivalisèrent d'héroïsme et firent de véritables prouesses.

Sur la route de Montdidier, trois bataillons résistèrent pendant six heures aux furieux assauts de deux régiments ennemis. Dans un boqueteau voisin de Grivesnes, une compagnie tint en échec deux bataillons hessois, leur infligeant des pertes sévères avec ses mitrailleuses, qui tirèrent jusqu'à épuisement total.

Un détachement de stosstruppen, qui avait pris pied dans un pâté de maisons en ruines, fut entouré à la suite d'une brillante contre-attaque et complètement exterminé.

Ailleurs, près de la Boverie, un de nos régiments, qui avait déjà repoussé plusieurs attaques à gros effectifs, passa soudain à l'offensive et bousculant des forces ennemies qui s'apprêtaient à donner l'assaut, regagna la position qu'il avait perdue la veille. S'y installant solidement, il l'a conservée, en dépit de violentes contre-attaques.

Notre artillerie de campagne a fait, en avant de Grivesnes, une véritable hécatombe d'Allemands. Le 31 au soir, deux colonnes qui débouchaient du bois de Malpart, convergeant vers la route de Grivesnes, furent littéralement décimées par nos 75. Une patrouille française, explorant, la nuit suivante, les avancées du village, découvrit contre une haie un véritable mur de cadavres. Toute la région voisine de Grivesnes est d'ailleurs un effroyable charnier. C'est là qu'est venue se briser la puissante ruée du 31 mars.

Des documents trouvés sur des prisonniers, et les déclarations verbales de ceux-ci concordent pour révéler que l'armée d'Hindenburg a subi, ce jour-là, un sanglant échec qui aura exercé, sur la suite des opérations, une influence considérable, décisive, peut-être. Depuis cette date, en effet, le village de Grivesnes, et, d'une façon générale, tout le secteur situé au nord-ouest de Montdidier, n'ont plus été le théâtre que d'actions locales et diffuses qui contrastent avec les attaques massives et résolues de la semaine dernière. Ces actions ont tourné à notre complet avantage, et, loin de céder du terrain, nos soldats ont amélioré leurs positions entre Grivesnes et Moreuil.

Au mont Renaud

Paris, 8 avril. — Nous avons procédé dans la nuit du 5 avril au nettoyage des pentes nord du mont Renaud. Le mont Renaud est devenu brusquement célèbre, parce qu'après la perte de Noyon, l'armée chargée de barrer la rive ouest de l'Oise, pivota en quelque sorte sur lui. Il est le premier point où s'arrêta l'avance allemande. Son nom sonne bien. Nos troupes s'y sont énergiquement battues et n'en ont pas bougé depuis le 30 mars. La renommée de ce coin de notre ligne ne doit pas égarer l'opinion sur son importance tactique. Il n'a qu'un intérêt local, aucun intérêt régional. Les Allemands tiennent, au nord et au nord-ouest, les hauteurs de Porquericourt et celles du bois de la Réserve, qui cotent 140 et 160, alors que le mont Renaud cote 100.

De notre côté, nous tenons à l'ouest de Chiry-Ourscamps des côtes qui dépassent 140. Le mont Renaud, entre ces deux rangées qui le dominent, n'a d'utilité comme observateur que pour une zone d'à peine trois kilomètres. Nous voyons Noyon et les pays arrières par-dessus lui. Le 30 mars, lors de l'attaque générale lancée contre nos positions, l'ennemi a engagé au mont Renaud les quatre compagnies du 1er bataillon du 98e de Metz, régiment qui a éprouvé déjà la valeur de nos troupes en Argonne et à Vauquois. Il l'éprouve de nouveau au mont Renaud. Sur quatre compagnies, une seule progresse sur les pentes nord jusqu'à la lisière du plateau au prix de pertes que les prisonniers estiment à plus de 50 pour 100. Les trois autres compagnies du 98e furent fauchées avant d'avoir débouché. L'opération engagée par nous le 5 avril a eu pour simple but de rejeter quelques éléments ennemis qui se montraient en dessous de la crête nord. Nous n'y avons consacré qu'une compagnie.

Parties du château, nos sections s'emparèrent d'abord de la ferme du rebord nord-ouest où les Allemands envoyaient la nuit des patrouilles, puis, par une pénétration progressive dans la base des pentes nord-est, rejetaient l'ennemi vers les fonds en le tournant. Ce petit incident de ligne où nos fractions ont fait preuve d'une véritable habileté manœuvrière est la meilleure réfutation d'un mensonge du communiqué ennemi qui prétendait le mont Renaud allemand.

Nos soldats du Sud-Ouest gardent le mont Renaud

Front français, 8 avril. — A l'entrée de la vallée de l'Oise, le mont Renaud dresse sa petite croupe entre la route nationale de Paris à Saint-Quentin et l'Oise à la hauteur du bourg de Pont-l'Evêque. Depuis huit jours, au mépris de toute vérité, l'état-major allemand prétend que ce monticule est en sa possession. C'est un pur mensonge. Il y a ainsi entre la mer et la Suisse un certain nombre de points que l'ennemi a « occupés » de cette façon, tels Vauquois, l'Hartmannswillerkopf. Lorsqu'il convoite une position qu'il juge utile pour la réalisation de ses plans tactiques, si nos troupes contrecarrent ses projets et conservent cette position, l'état-major allemand emploie un procédé sommaire et expéditif : il la fait prendre par l'Agence Wolff.

Actuellement, ce sont bel et bien nos soldats, d'agiles et intelligents soldats du Sud-Ouest de la France, qui tiennent le mont Renaud.

L'échec des 100,000 hommes de von Marwitz

Londres, 8 avril. — On sait maintenant d'une façon définitive que la grande attaque de vendredi de 10 divisions de l'armée du général von der Marwitz avait pour but de s'emparer des hauteurs dans le voisinage de Bouzincourt, Mailly-Maillet et Colincamp.

Cette rencontre se développa en bataille rangée, et quoiqu'il fût en nombre très supérieur, l'ennemi ne fit qu'une très petite avance. Depuis lors, nos contre-attaques ont réduit davantage ses gains, dérangé tous les plans, car la 2e armée allemande en a été tellement désorganisée, qu'il ne lui est pas possible d'entreprendre pendant plusieurs jours d'autre effort sérieux. Les prisonniers ajoutent qu'il y a une grande confusion derrière les lignes ennemies et un manque de liaison, parce qu'un très grand nombre ne semblent pas savoir au juste où ils sont.

Des prisonniers français travaillent près de la ligne de feu

Paris, 8 avril. — Le gouvernement français a acquis la preuve que les Allemands ont employé des prisonniers français à trois kilomètres de la ligne de feu, alors que les conventions obligent à ne les employer qu'à trente kilomètres.

Un ordre du jour du général Diaz aux troupes italiennes

Rome, 8 avril. — Le général Diaz, commandant en chef les troupes italiennes, vient d'adresser à ses armées deux ordres du jour. L'un pour exalter la magnifique résistance anglo-française, et l'autre pour commémorer l'entrée des soldats américains dans les rangs des alliés.

Le socialiste « Vorwaerts » réclame aussi la "victoire allemande"

Bâle, 9 avril. — Au sujet du discours du président Wilson, le « Vorwaerts » écrit :

« Derrière l'Entente se tient l'Amérique avec ses formidables moyens matériels et la force morale qu'elle représente. Les espérances dans le grand allié de l'autre côté de l'Océan soutiennent nos adversaires et les stimulent à un résistance toujours nouvelle. Il n'y a maintenant, visiblement, plus d'autre moyen pour mettre fin aux troubles mondiaux que d'avoir la victoire allemande espérée à l'ouest. »

Le roi d'Angleterre au roi d'Italie

Rome, 8 avril. — Le roi d'Angleterre a répondu comme suit au Message du roi d'Italie :

« J'ai reçu avec un sentiment de profonde et sincère gratitude le Message par lequel Votre Majesté, sa vaillante armée et la nation italienne expriment leur admiration pour la fermeté et la force de combat manifestées par l'armée britannique dans la bataille gigantesque actuellement en cours. Dans les efforts que la nation britannique est appelée à développer dans cette grande lutte pour nos idéals de liberté et de justice, la condition que l'Italie est avec son cœur et son âme aux côtés de ses fiers alliés ne manquera pas de stimuler mon peuple dans ses futurs efforts pour atteindre le triomphe de notre cause commune. »

L'anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis

Rome, 8 avril. — Malgré un temps incertain, une grande et imposante manifestation a eu lieu au Colisée, pavoisé de drapeaux alliés, pour commémorer l'anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis. De nombreuses associations et écoles, avec des drapeaux, assistaient à la cérémonie, ainsi que des officiers et soldats italiens, américains, anglais et français.

Dans les tribunes réservées aux autorités, on remarquait le duc de Connaught, plusieurs ministres, beaucoup de sénateurs et de députés, le corps diplomatique, les autorités civiles et militaires, la mission de la Croix-Rouge américaine, les missions militaires française et anglaise.

Des discours furent prononcés par le maire de Rome, le ministre de l'instruction publique et par le député français Franklin-Bouillon.

M. Page, ambassadeur des Etats-Unis, y répondit; puis le sénateur Marconi a terminé en lisant le Message suivant du peuple de Rome, qui fut radiotélégraphié à Washington directement du Colisée :

« Le peuple de Rome est aujourd'hui réuni au Colisée pour célébrer l'anniversaire de l'entrée en guerre des Etats-Unis. En ce jour augural on m'accorde le grand honneur de me faire l'interprète, par ce Message transmis par les libres voies de l'espace, des sentiments de sincère amitié et d'étroite solidarité liant au peuple italien celui des Etats-Unis, et de vous exprimer notre plus vive admiration pour vos initiatives inspirées de ces principes mêmes qui rendirent Rome grande et qui tremperont notre foi dans le triomphe du droit et de la civilisation. »

AMERES REFLEXIONS ALLEMANDES

Bâle, 8 avril. — La « Voix du Peuple » de Francfort, à l'occasion de l'anniversaire de l'entrée de l'Amérique dans la guerre, écrit : « Quand un malheur est arrivé, ce n'est pas la peine de pleurnicher et de se lamenter; mais il ne faut pas non plus nier la réalité. La déclaration de guerre des Etats-Unis avait une très grande importance. Elle a fait continuer la guerre et empêché la paix de se faire comme nous voulions. Sa cause immédiate a été la guerre sous-marine à outrance, qui, d'après l'amiral Tirpitz et consorts, devait en trois mois terrasser l'Angleterre, et qui pourtant, après quatorze mois, n'a pas encore atteint son but. »

LES COMMANDES DE GUERRE

Washington, 8 avril. — Les gouvernements américain et alliés feront tous les achats par l'intermédiaire du conseil des industries de guerre, dont les sous-comités exécuteront les commandes, les distribuant suivant les facilités industrielles.

Liaison intellectuelle franco-américaine

Paris, 8 avril. — Au début de la séance de l'Académie des sciences, M. Painlevé a salué la présence d'un universitaire américain, M. Durand, envoyé par le gouvernement des Etats-Unis pour établir une liaison entre les centres intellectuels des deux pays.

Le dernier raid sur Cologne

Bâle, 8 avril. — Le dernier raid aérien britannique sur Cologne a causé 248 morts. La moitié des victimes ont été des soldats qui se trouvaient dans un train militaire atteint par des bombes. Ce train était en gare et devait partir pour le front occidental. Le raid a causé une panique indescriptible qui a duré tout le jour.

ANNIVERSAIRE de l'indépendance hellénique

Athènes, 8 avril. — Les fêtes de l'anniversaire de l'indépendance hellénique se déroulent au milieu d'un vif enthousiasme. La ville est pavoisée aux couleurs nationales alliées. Le roi, qui se rendait à la cérémonie de la cathédrale, a été vivement acclamé, ainsi que M. Venizelos, les membres du gouvernement, les ministres alliés et les chefs des missions militaires. La presse souligne l'enthousiasme populaire pour l'union nationale accomplie.

LE GENERAL GUILLAUMAT ACCLAMÉ

Salonique, 8 avril. — Le général Guillaumat a assisté hier au « Te Deum » célébré à l'église Sainte-Sophie à l'occasion de la Fête nationale hellénique. Il a été acclamé par une foule immense.

A la réception qui a eu lieu ensuite chez le maire assistaient le général Guillaumat, les autorités civiles et militaires grecques, les officiers des armées alliées et le corps consulaire.

Dans l'après-midi, le gouverneur général de Macédoine a remis un drapeau aux boys-scouts en déclarant que cette organisation doit servir la patrie en temps de paix et dans la guerre.

En Russie

Les banques allemandes vont s'installer à Pétrograd

Pétrograd, 7 avril. — Les cercles commerçants et industriels de Pétrograd ont été officieusement avisés de la prochaine installation, dans la capitale russe, de succursales des principales banques et établissements financiers allemands, notamment la Deutsche Bank et la Disconto Gesellschaft.

Les initiateurs de cette réapparition de la finance allemande en Russie seraient, dit-on, M. Helfferich, ancien directeur de la Deutsche Bank et ancien ministre des finances allemand. On se demande par quel subterfuge il sera possible aux maximalistes de concilier la nationalisation des banques, proclamée et appliquée par eux en Russie, avec l'autorisation de travailler donnée par eux aux établissements financiers allemands.

Le débarquement des Alliés à Vladivostok

Tokio, 8 avril. — Des fusiliers marins britanniques ont débarqué à Vladivostok, le 5 avril, principalement pour protéger la gare du chemin de fer, les voies ferrées et le consulat. On compte que le débarquement de fusiliers marins japonais amènera la restauration de l'ordre.

Les Allemands en Finlande

UNE NOTE DU GOUVERNEMENT RUSSE

Pétrograd, 8 avril. — Les troupes allemandes seraient en marche des îles Aland vers Abo, à travers les glaces. Le total des troupes allemandes débarquées en Finlande s'élève à environ une division.

M. Tchitcherine, commissaire aux affaires étrangères, a télégraphié à Berlin que le conseil ne protestait pas contre le débarquement des Allemands en Finlande. Ce pays, étant indépendant, peut protester lui-même, s'il le désire. Toutefois, le conseil désapprouve la violation par les Allemands du traité de Brest-Litovsk, qui garantit la sécurité de la flotte russe et des entrepôts dans les eaux finlandaises, où les Allemands ont fait un grand butin.

Le bombardement de Paris

Un autre canon

Maestricht, 8 avril. — Un autre canon du type utilisé contre Paris est passé à Vise (Belgique), lundi dernier 1er avril. Il était transporté par cinq trucs. Le canon a de vingt à vingt-cinq mètres de longueur, tandis que son calibre est d'environ vingt à vingt-cinq centimètres.

Dérogations à l'interdiction d'importation

Paris, 8 avril. — Les demandes de dérogation à l'importation des marchandises prohibées par la loi du 5 avril 1918 doivent être, dans un délai de trente jours, adressées au secrétaire général du comité des dérogations aux prohibitions d'entrée, 5, avenue Deniel-Lesueur, Paris.

En Espagne

MALADIES SUSPECTES

La Corogne, 8 avril. — On a constaté dans le village de Muros cinq cas de maladie que l'on croit être le typhus exanthématique. Les autorités ont pris des mesures.

Main-d'œuvre agricole

L'Office central de l'Activité féminine, qui a rendu déjà de grands services au pays par sa répartition de la main-d'œuvre féminine, a créé il y a quelques mois une section agricole. Il a pu ainsi rendre à la terre un grand nombre de travailleurs, il a servi d'intermédiaire entre l'offre et la demande, etc. Aujourd'hui, il rappelle aux propriétaires, cultivateurs et fermiers en quête de main-d'œuvre, qu'il est en mesure de leur fournir les travailleurs des deux sexes dont ils pourraient avoir besoin.

S'adresser, 15, rue de l'Arcade, Paris (VIII).

N. B. — L'Office central de l'Activité féminine est subventionné par les ministères de la guerre et de l'armement.

Communiqué italien

Rome, 8 avril (officiel).

Sur l'ensemble du front, les deux artilleries ont exécuté des actions de harcèlement intermittentes et de peu d'intensité.

Les explorateurs ont été plus actifs à l'ouest du LAC DE GARDE et dans le VAL LAGARINA.

Sur le PLATEAU D'ASIAGO, des patrouilles anglaises ont attaqué plusieurs points de la ligne avancée ennemie, détruisant la garnison d'un petit poste et ramenant des prisonniers.

Armée d'Orient

Salonique, 7 avril.

Rencontres de patrouilles sur la STRUMA.

Actions d'artillerie dans la vallée du VARDAR, dans celle de la CERNA et au nord de MONASTIR.

Bombardement des cantonnements ennemis de DEMIR-HISSAR par l'aviation anglaise.

L'affaire Bolo

Qu'a révélé Bolo ?

Paris, 8 avril. — Il serait imprudent de vouloir tirer des conclusions hâtives du coup de théâtre qui vient de se produire. Bolo est un rusé personnage qui a voulu laisser d'abord s'épuiser toutes les formes de la juridiction et toutes les chances qu'il avait d'échapper au poteau. Ce n'est que lorsqu'il a été tout à fait sûr que son exécution n'était qu'une question d'heures qu'il a demandé à parler.

N'y a-t-il pas là une simple ruse d'un homme qui en a plus d'une dans son sac et qui aurait voulu gagner quelques heures ou quelques jours ?

Doit-on, au contraire, considérer — comme on l'affirme déjà dans certains milieux — ses déclarations comme assez importantes pour ouvrir de nouveaux horizons aux affaires en cours ?

Quelles sont les déclarations faites par Bolo ? Elles sont encore tenues secrètes, mais les mesures prises immédiatement par la justice militaire et le gouverneur de Paris indiquent assez qu'elles sont « intéressantes ».

La décision officielle qui ajourne l'exécution est parfaitement sage et légitime. Les dires de Bolo méritent d'être vérifiés. Ou bien il a menti, et il ne faut pas laisser dire à ses amis qu'on ne lui a pas fourni tous les moyens d'atténuer sa culpabilité; ou bien il dit vrai, il a des complicités à établir qui le déchargent, et il faut, dans ce cas-là qu'il vive pour prouver la véracité de ses témoignages, pour subir des confrontations nouvelles et pour jeter une lumière plus complète encore sur l'affaire à laquelle il est mêlé, mais à laquelle il n'est pas seul mêlé.

Bolo va donc être interrogé de nouveau par le rapporteur près le 3e conseil de guerre, et il va appartenir au capitaine Bouchardon d'établir le bien-fondé de ces déclarations et leurs conséquences.

L'avocat de Bolo, que nous avons joint ce matin, oppose un mutisme absolu à toutes nos questions. Me Albert Salle a déclaré : « Il m'est impossible de rien dire. Je pourrais prononcer des mots qui dépassent leur sens exact. Le Communiqué officiel, pour peu que vous le lisiez entre les lignes, vous apprendra tout ce que vous voulez savoir. »

L'Affaire Malvy

Aix-en-Provence, 8 avril. — Sur commission rogatoire du président de la commission d'instruction de la Haute-Cour, M. le juge d'instruction Bonis a entendu M. Marcel Provences, rédacteur au « Soleil du Midi », dans l'affaire Malvy.

Armée

LEGION D'HONNEUR

Est nommé au tableau spécial de la Légion d'honneur :

Pour commandeur : Vitart, lieutenant-colonel, 1er régiment d'infanterie coloniale : « Officier supérieur de grande valeur; a fait preuve, le 22 août 1914, au combat de Rossignol, des plus brillantes qualités de chef en déployant sa troupe sous un feu violent d'un ennemi retranché dans la forêt de Neufchâteau, et en la portant à l'attaque avec un sang-froid et une bravoure dignes des plus grands éloges. Blessé grièvement au début de l'action, a eu l'énergie de ramener en avant, sous un bombardement intense, une fraction d'infanterie dépourvue de chefs. » Amputation de la main gauche.

ETAT-MAJOR GENERAL

Sont promus dans le cadre de l'état-major général de l'armée, à titre temporaire et pour la durée de la campagne :

Au grade de général de division : le général de brigade des troupes coloniales Patin (armée d'Orient).

Au grade de général de brigade : les colonels d'infanterie brevetés Tanant, Renquard, Girard et Pichat; le colonel d'artillerie breveté Dumesnil.

— Le général de division Dantant est placé dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

INTENDANCE

L'intendant militaire Granclément est promu au grade d'intendant général à titre temporaire (armée d'Orient).

MINISTERE DE LA GUERRE

Est nommé membre du commissariat aux effectifs : le colonel d'infanterie Luyt, adjoint au major général de l'armée, en remplacement du colonel Giraud mis, sur sa demande, à la disposition du général commandant en chef les armées.

INFANTERIE COLONIALE

Active. — Sont promus ou nommés dans l'infanterie coloniale :

Au grade de capitaine : le capitaine de réserve d'infanterie métropolitaine : Thiebault, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au grade de lieutenant : le lieutenant de réserve Coirard, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais; le lieutenant de réserve Permequier, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais.

Au grade de sous-lieutenant : Cavillon, lieutenant à titre temporaire de réserve au 37e régiment; Petitjean,-Roget, lieutenant à titre temporaire de réserve au 43e régiment; Samazeuilh, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie coloniale du Maroc; Benoit-Guyod, sous-lieutenant de réserve au 22e régiment.

— Les élèves du centre d'instruction de Valréas, ci-dessous désignés, sont nommés sous-lieutenants à titre temporaire : Pousset, adjudant-chef, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Bonifay, adjudant en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais,maintenu; Chambon,adjudant en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Galliacide, adjudant, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Gros, adjudant, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Mayer, adjudant, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Mitaine, adjudant, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Tabeau, adjudant, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Brithnier, aspirant au 8e régiment, maintenu; Noël, aspirant, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Albert, sergent-major au dépôt du 4e régiment, maintenu; Blanc, sergent-major en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Dupin, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Dupuis, sergent-major au dépôt du 22e régiment, maintenu; Huet, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Marchal, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Ménard, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Mignot, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Réviré, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Barthélemy, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Brunel sergent au dépôt du 8e régiment, maintenu; Caillat, sergent-fourrier, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Chevalier, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Duffau, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Forthoffer, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Gelormini, sergent, au dépôt du 1er régiment, maintenu; Guermeur, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Heitzmann, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Langevin, sergent-fourrier, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Matheron, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Molard, sergent, au dépôt du 22e régiment, maintenu; Morin, sergent, au dépôt du 2e régiment, maintenu; N'Gom, sergent, au dépôt du 24e, maintenu; Colonna d'Ornano, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Palleau, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Pautrat, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Riveill, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Steyer, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Lucciardi, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu.

Au grade d'aspirant : Lepinay, sergent, au dépôt du 24e régiment, maintenu; Rebuffat, sergent, au dépôt du 24e, maintenu; Roccas, sergent, au dépôt du 1er, maintenu.

Réserve. — Les élèves du centre d'instruction de Valréas, ci-dessous désignés, sont nommés sous-lieutenants à titre temporaire : Chaperon, adjudant au bataillon mixte du Pacifique, maintenu; Jacoulet, adjudant, au dépôt du 6e régiment, maintenu; Cassagne, aspirant, au dépôt du 3e, maintenu; Doze, aspirant au dépôt du 7e, maintenu; Becoulet, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Boussin, sergent-major au dépôt du 1er, maintenu; Compard, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Suplie, sergent-major, en service dans un bataillon de tirailleurs somalis, maintenu; Arnoux, sergent, au dépôt du 7e régiment, maintenu; Bouscalier, sergent, au dépôt du 8e, maintenu; Berthon, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Bernard, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Cocquerelle, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Dequesne, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Dominici, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Derome, sergent, au dépôt du 4e régiment, maintenu; Doz, sergent, au dépôt du 6e régiment, maintenu; Dupré, sergent-fourrier, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Emiesse, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Gallien, sergent, au dépôt du 1er régiment, maintenu; Holle, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Issail, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Lambert, sergent, au dépôt du 6e régiment, maintenu; Languebien, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais; Lonca, sergent, au dépôt du 24e régiment, maintenu; Liber, sergent, au dépôt du 24e, maintenu; Mallet, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Mora, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Pochont, sergent, au dépôt du 24e régiment, maintenu; Prudhon, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Robert, sergent, au dépôt du 24e régiment, maintenu; Restouble, sergent, au dépôt du 8e, maintenu; Sarret, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu; Soulier, sergent, au dépôt du 1er, maintenu; Tournay, sergent, au dépôt du 4e, maintenu; Thébault, sergent, en service dans un bataillon de tirailleurs sénégalais, maintenu.

Au grade d'aspirant : Denkwitz, sergent, du dépôt du 6e régiment, maintenu; Joseph dit Orme, sergent, du dépôt du 4e, maintenu; Bertin, sergent, du dépôt du 7e, maintenu; Biberon, sergent, du dépôt du 4e, maintenu; Defert, sergent, du dépôt du 5e, maintenu; Lavergne, sergent, du dépôt du 22e, maintenu; Grondin, sergent, du dépôt du 24e, maintenu; Forgeot, sergent, du dépôt du 2e, maintenu.

Mutations. — Les mutations, ci-après faites, dans l'infanterie coloniale, sont approuvées et ratifiées :

M. Mativat, lieutenant-colonel, en service dans un corps d'armée colonial, est affecté à un bataillon du dépôt indigène du camp de Fréjus.

M. André, chef de bataillon, de l'état-major d'une armée, est affecté à l'état-major de l'armée.

M. Bebel, chef de bataillon, d'un groupe de bataillons d'instruction, affecté au 5e régiment.

M. Hailllot, chef de bataillon, du dépôt du 1er, affecté à un corps d'armée colonial.

M. Guillet, chef de bataillon, du 2e régiment, affecté à un groupe de bataillons d'instruction.

M. Goetzmann, chef de bataillon, commandant d'un dépôt d'infanterie coloniale, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

M. Brousse, capitaine au 22e régiment, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

M. Kolb, capitaine, du dépôt du 5e régiment, affecté à un corps d'armée colonial.

M. de Martonne, capitaine, du 23e régiment, affecté à un corps d'armée colonial.

M. Hémion, capitaine, du dépôt du 22e régiment, affecté au 1er.

M. Lenfant, capitaine, du dépôt du 22e régiment, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

M. Deutschmann, capitaine, du 22e régiment, affecté au 3e.

M. Alexandre, capitaine, du 22e régiment, affecté au 3e.

M. Grech, capitaine, du 22e régiment, affecté au 3e.

M. Poincelet, capitaine, du dépôt du 1er régiment, affecté au 6e.

M. de Béon, capitaine, du dépôt du 1er régiment, affecté à un corps d'armée colonial.

M. Perrot, capitaine, du dépôt du 2e régiment, affecté à l'état-major d'une division d'infanterie coloniale.

M. Sautereau, capitaine, précédemment affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais du camp de Servières.

M. Potvin, lieutenant d'infanterie métropolitaine, en service au 347e régiment d'infanterie, affecté au 35e régiment.

M. Léandri, lieutenant d'infanterie métropolitaine, en service au 10e régiment d'infanterie, affecté au 4e régiment.

M. Mathieu, lieutenant à titre temporaire, du 5e régiment, affecté au 44e.

M. Pellorce, lieutenant à titre temporaire, du 5e, affecté au 54e.

M. Tartare, lieutenant au 38e régiment, affecté à un bataillon de tirailleurs malgaches.

M. Martin, lieutenant à titre temporaire, du 22e régiment, affecté au 54e.

M. Muzy, lieutenant, du 22e régiment, affecté au 56e.

M. Gnansia, lieutenant, du dépôt des isolés coloniaux de Marseille, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

M. Dauve, lieutenant, de l'armée d'Orient, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

M. Novion, lieutenant, du dépôt des isolés coloniaux, affecté à un bataillon de tirailleurs sénégalais.

M. Dibon, lieutenant, du 22e régiment, affecté au 54e (armée d'Orient).

M. Lizé, lieutenant, du 5e régiment, affecté au 54e (armée d'Orient).

M. Levey, lieutenant à titre temporaire, du 22e régiment, affecté au 35e (armée d'Orient).

M. Lacour, lieutenant d'infanterie métropolitaine, du 5e régiment, affecté au 3e (armée d'Orient).

M. Guérin, lieutenant d'infanterie métropolitaine, du 8e régiment, affecté au 35e (armée d'Orient).

M. de Ladonchamp, lieutenant d'infanterie métropolitaine, du 8e régiment, affecté au 54e (armée d'Orient).

Marine

LEGION D'HONNEUR

Sont inscrits au tableau spécial de la Légion d'honneur :

Pour grand-officier : le vice-amiral Favereau.

Pour commandeur : le capitaine de vaisseau Carre; le médecin en chef de 1re classe de réserve Trabaud.

Pour officier : le capitaine de frégate Brylinski; le lieutenant de vaisseau de Regnaud de Bellecize; l'ingénieur principal du génie maritime Bommelaer; l'officier principal des directions de travaux Manz.

Pour chevalier : le lieutenant de vaisseau Boyer de Bouillane; l'ingénieur principal du génie maritime Metenier; le maître fusilier Quedec (croix de guerre).

ETAT-MAJOR GENERAL

Le contre-amiral de Marliave est placé dans la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée navale (réserve).

OFFICIERS DE MARINE

Sont promus dans le corps des officiers de marine :

Au grade de capitaine de frégate : les capitaines de corvette Castex et Mouget.

Au grade de capitaine de corvette : les lieutenants de vaisseau Thouroude, Masse, Laclotche, Chonet, Bramand de Boucheron, Bourdet, de Peyres de Montcabrier, Hirau, Menzillet, Ferrat, Descoittes, Genon, Lepin, Cochin, Gendre, Tariel et Mittot.

Au grade de lieutenant de vaisseau : l'enseigne de vaisseau de 1re classe Morand de Jouffray.

CORPS DE SANTE

Le médecin général de 2e classe Machenaud est placé dans la 2e section (réserve) du corps des officiers généraux du corps de santé de la marine.

— Sont nommés aux grades ci-après :

Au grade de médecin en chef de 2e classe : les médecins principaux Vergniaud et Dantec.

Au grade de médecin principal de 1re classe : M. Bufon.

Au grade de pharmacien principal : M. Calot.

Au grade de médecin de 3e classe auxiliaire : les médecins auxiliaires Bravard, Rougnon, Barthelet.

Au grade de médecin auxiliaire : les élèves du service de santé de la marine Fournier, Vendran, Calmels, Gilly; les matelots infirmiers Couffey, Masson.

— Pendant la durée de la guerre, les médecins et pharmaciens auxiliaires de la marine comptant deux années de services dans leur emploi et qui ont été l'objet d'une proposition pour l'avancement peuvent être nommés aux emplois de médecin ou de pharmacien de 3e 3e classe auxiliaires. Les nominations sont faites par le ministre au fur et à mesure des besoins du service.

Le temps de service accompli dans l'armée en qualité de médecin ou de pharmacien auxiliaires par les étudiants en médecine et en pharmacie passés dans la marine par voie de changement de corps entre en ligne de compte dans le calcul des deux années exigées.

BORDEAUX

Il y a un an

10 AVRIL 1917

Développant leur victoire, les troupes anglaises continuent à refouler les Allemands, et dans la région d'Arras, occupent Fampoux et Farbus. Elles ont atteint les abords de Monchy-le-Preux, à huit kilomètres d'Arras.

En Russie, le gouvernement provisoire publie un appel à toutes les forces du pays pour la libération et la victoire.

Le Brésil rompt ses relations diplomatiques avec l'Allemagne.

Le vaisseau-hôpital anglais « Salta » coule sur une mine dans la Manche.

Accident sous le tunnel de Lormont à Bordeaux.

Citations à l'ordre

— Nous avons publié, il y a quelques mois, une première citation méritée par notre concitoyen M. le capitaine Albert Chareau, du 128e régiment d'infanterie. Nous sommes heureux de donner ci-dessous les deux nouvelles et belles citations dont ce vaillant officier, qui appartient à une famille bordelaise des plus connues et des plus estimées, a été récemment l'objet :

A l'ordre de la brigade : « Officier brave et méprisant le danger. Du 27 août au 1er septembre 1917, a fait des reconnaissances périlleuses pour déterminer des emplacements de mitrailleuses dans un terrain complètement bouleversé. »

A l'ordre de la division : « Le 20 février 1918, au cours d'un coup de main difficile, a obtenu de sa compagnie un rendement qui a fait l'admiration de tous. S'est dépensé sans compter au cours de l'action pour assurer l'exécution d'une mission périlleuse. »

Est-ce un crime?

Les recherches tendant à établir l'identité du mystérieux noyé, retiré ces jours derniers de la Garonne, n'ont jusqu'ici pas donné de résultats appréciables.

Lundi après-midi, cependant, un ouvrier s'est rendu à la morgue. Mis en présence du cadavre, il a cru reconnaître un nommé Prou, originaire de Nantes, qui fut en service avec lui à bord du dragueur numéro 12 des ponts et chaussées.

Ces renseignements vont être vérifiés.

Voleurs volés

Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs inconnus ont pénétré par effraction dans l'immeuble occupé par M. Lestrade, marchand de futailles, 75, rue Delord.

Après avoir franchi un mur de clôture, le ou les individus sont entrés, à l'aide de fausses clés, dans les bureaux et se sont attaqués, mais en vain, au coffre-fort. Des pesées faites par les cambrioleurs autour de la serrure du coffre-fort ont été relevées et prouvent leurs efforts inutiles. Ces voleurs volés, sans doute dérangés au cours de leur « travail », ont dû déguerpir sans rien emporter.

Une enquête est ouverte par M. Champol, commissaire de police du premier arrondissement.

PETITE CHRONIQUE

La cambriole. — Trois demi-muids de vin d'une valeur de 450 francs ont été volés, dans la nuit de dimanche à lundi, dans les chais de M. Ladron, négociant, cité Pauillac.

Soustraction. — Pendant que M. Rey-Cala, 62, rue de Ségur, était très occupé, lundi après-midi, à choisir divers objets dans un grand magasin de la rue Sainte-Catherine, Antonia G..., tailleuse, et Alfred A..., mécanicien, en profitèrent pour lui soustraire son porte-monnaie contenant 42 francs. Le couple, surpris, a été écroué.

Renversée par une automobile. — Mme Marie Legourd, soixante et onze ans, 26, rue Courpon, a été renversée par une automobile, lundi soir, vers six heures, rue Sainte-Catherine. Après pansement dans une pharmacie voisine, Mme Legourd a pu regagner seule son domicile.

Tentation. — Invité à dîner, lundi soir, chez M. Constant Garbe, 26, rue Andronne, le jeune Roger A..., manœuvre, se trouva un instant seul. Il en profita pour s'emparer d'un porte-monnaie contenant 100 francs, laissé sur une table. Mais la disparition fut aussitôt constatée, et Roger A... médite, maintenant, à la prison municipale, sur les conséquences de son acte.

Perdu médaille or. Rapporter bureau du journal.

CHRONIQUE DU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. FOURCAUD, vice-président

UN MAUVAIS FRANÇAIS

Arrêté au cours d'une ronde effectuée dans les bas quartiers, le jeune Gabriel Rogissard, 19 ans, ajusteur, rue Delbos, a tenu des propos indignes. Il a dit notamment qu'il avait honte d'être Français, et qu'il saurait bien « repérer », un jour ou l'autre, ceux auxquels il ne pardonnait pas de lui avoir demandé ses pièces d'identité.

Rogissard a comparu lundi devant les juges correctionnels, qui l'ont condamné à **vingt jours d'emprisonnement.**

CONSEIL DE RÉVISION DE LA JUSTICE MILITAIRE

Présidence de M. DUBOIS DE LHERMONT, président de chambre à la cour d'appel.

Dans sa dernière séance, le conseil de révision a notamment :

Rejeté le recours formé par le nommé Perdiat, condamné par le conseil de guerre de Clermont-Ferrand à deux ans de prison et 1,000 fr. d'amende pour propos alarmistes;

Rejeté le recours formé par le soldat Gacchard, du 12e groupe automobile, condamné par le conseil de guerre de Limoges à deux ans de prison pour vol militaire;

Rejeté le recours formé par le soldat Loudrain, du 147e régiment d'infanterie, condamné par le conseil de guerre de Nantes à la peine de : six mois de prison pour coups et blessures volontaires; deux mois de prison pour ivresse;

Rejeté le recours formé par le canonnier Hersent, du 53e régiment d'artillerie, condamné par le conseil de guerre de Rennes à dix ans de réclusion, à la dégradation militaire et à dix ans d'interdiction de séjour pour viol et attentat à la pudeur.

Théâtres et Concerts

Festival Gounod au Français

AU BENEFICE DES ŒUVRES DE GUERRE MUNICIPALES

Jeudi 11 avril, à 8 heures 30

Pour le centenaire de l'illustre compositeur

ORDRE DU PROGRAMME

1. Ouverture de « **MIREILLE** », par l'orchestre;
2. Le deuxième acte de « **MIREILLE** », par Mlle Augusta Garcia, H. Chardy, Lapeyre, Bédué, Mme Viannet, Lejeune, Lambrette, etc. Chœurs et farandole par le ballet au grand complet;
3. Le deuxième acte de « **ROMÉO ET JULIETTE** », par René Lapelletrie, Augusta Garcia, tous deux de l'Opéra-Comique;
4. Chœur des Soldats de « **Faust** »;
5. **La Nuit de Walpurgis**, avec l'étoile **Mady PIEROZZI**, les 3 sujets et les 32 dames du ballet;
6. **La Prison** (« **Faust** »), grand trio, avec **Cazenave, Lucyle Panys, H. Ferran**, les trois éminents artistes de l'Opéra;
7. « **Ave Maria** », chanté par **Augusta Garcia**;
8. **COURONNEMENT DU BUSTE DE GOUNOD**;
9. « **La Marseillaise** », chantée par **M. Lapeyre, les artistes**, les chœurs, le ballet et tout le personnel. 200 personnes en scène.

Orchestre complet, dirigé par M. Paul Bastide. Chorégraphie de M. Camille Laffont. Mise en scène de M. Dupois.

Quête par les artistes, au profit des Œuvres de guerre de M. le Maire.

Portes à 7 heures 45. **Rideau à 8 heures 30.**

On loue jusqu'à sept heures du soir, au hall du Théâtre-Français. **Téléphone : 17.55.**

Trianon-Théâtre

Tous les soirs, « **MUSOTTE** », la plus troublante, la plus émouvante pièce du répertoire, et un exquis lever de rideau : « **Un Mariage au Chocolat** », de M. Paul Berthelot. Interprétation remarquable avec **Demanne, R. Guise, Millous, etc.; Jane Lobis, J. Gony, Magde Foulk, Dalbray, etc.** — Jeudi, matinée avec le même spectacle. — Vendredi, gala de vaudeville, avec « **SACRÉ LÉONCE !** », joué par **Rousseau, R. Guise, etc., et Renée Willems, Jane Gony, Paulette Rousseau (début), Colette Smith (début)**, etc. — Location rue Franklin.

Scala-Théâtre

« **C'est roulant !** » — Vendredi 12, grand gala de la 50e de la triomphale revue de Tasta et Dastarac. Au programme, une scène de brûlante actualité : « **Le Tigre déchaîné** », par Rullier. Prudent de louer sans frais.

SPECTACLES

MARDI 9 AVRIL

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « **La Tosca** », avec Saligna et Lucyle Panis.

APOLLO. — 8 h. 30 : « **Ohé ! la Belle !** » Polin.

TRIANON. — 8 h. 30 : « **Musotte** ». « **Un Mariage au Chocolat** ».

SCALA. — 8 h .30 : « **C'est roulant !** »

ALHAMBRA. — Cinéma. Skating.

CINÉMAS

Saint-Projet-Cinéma

Tous les jours, « **LES MOHICANS DE PARIS** », d'Alex. Dumas; « **JUDEX** », etc.

Vendredi, Suzanne Grandais dans « **LES ROCHES DE KADOR** ».

Cinéma Etoile-Palace

Du 9 au 11 : « **AMOUR D'ESPIONNE** », drame, 4 parties; « **NANA** », 1er épisode; « **JUDEX** », fin.

Les Sports à Bordeaux

FOOTBALL ASSOCIATION

DEMANDE DE MATCH. — Union B. S. B. S. (1 et 2), pour le 14 avril. Ecrire à M. J. Loze, 11, rue du Parlement Sainte-Catherine, Bordeaux.

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)

Cristaux de Nancy, marques Gallé, Daum

Nancy crystal goods Gallé and Daum brands

Cristales de Nancy, marcas Gallé, Daum

COMMUNICATIONS

Comité d'assistance aux militaires tuberculeux

Tirage de la Loterie

Le comité, vu le retard apporté par les dépositaires au renvoi des billets invendus, est obligé de remettre au 24 avril définitivement le tirage qui devait avoir lieu le 10 avril. Les dépositaires doivent immédiatement remettre l'argent et les invendus, 65, cours Pasteur, Bordeaux.

Association des officiers de l'Instruction publique et d'Académie de la Gironde

Cours de sténo-dactylographie

Les cours de sténo-dactylographie de l'Association s'ouvriront le dimanche 14 avril, à dix heures du matin, à l'école de jeunes filles de la rue Lagrange, sous la direction de Mme Feuillerat, et avec le concours de Mlles Cazenave et Guénin.

Les droits d'inscription sont fixés à 2 fr. pour les cours de sténographie seulement et à 3 fr. pour les cours de sténographie et de dactylographie.

Chemin de Fer de Paris à Orléans

GARE DE BORDEAUX-BASTIDE

Avis aux expéditeurs. — Sous réserve des restrictions en vigueur, les marchandises se rapportant aux déclarations d'expédition numérotées de 12,351 à 12,850 (série A, 1re catégorie), sauf celles destinées au réseaux du Nord et de l'Est, seront acceptées à l'expédition de jeudi 11 avril 1918.

En raison des importantes restrictions en vigueur sur les réseaux du P. L. M. et d'Orléans, les expéditeurs sont invités à se renseigner à la gare avant d'y conduire leurs marchandises.

COURS ET CONFÉRENCES

FACULTE DES LETTRES. — Cours d'histoire de Bordeaux et du Sud-Ouest (fondation municipale). Professeur, M. Courteault. — Leçon du mercredi 10 avril, à 5 h. 30 : L'Achèvement de la place Royale.

ASSOCIATIONS DIVERSES

PERSONNEL DES ATELIERS DU MIDI. — Le comité du personnel des ateliers de la Compagnie des chemins de fer du Midi à Bordeaux a recueilli, sur ses salaires et appointements, une 64e somme de 447 fr. 95, qui a été ainsi répartie : Secours aux blessés, 284 fr. 50; secours aux réfugiés, 40 fr. 45; secours aux familles nécessiteuses, 123 fr. Total général à ce jour, 87,116 fr. 25.

BONCAO est vraiment BON

Contient les substances alimentaires les plus fortifiantes. Déjeuner sucré, reconstituant, parfumé au Cacao. Paris, 61, rue Saint-Didier, 16e.

LE MEILLEUR PURGATIF, LAXATIF, DÉPURATIF

Contre : CONSTIPATION, MIGRAINE, MALADIES du FOIE, VICES du SANG

SEDLITZ CHARLES CHANTEAUD

Se méfier des Imitations. Exiger le FLACON JAUNE et le Prénom CHARLES

SEUL RÉCOMPENSÉ AUX EXPOSITIONS

Les enivrants **PARFUMS DE BICHARA**, ses essences pour cigarettes, ses charbons odorants sont en vente dans t. les gr. magas.

MALACEINE POUDRE DE RIZ

Les VITICULTEURS sont informés qu'ils trouveront chez leur fournisseur habituel la **BOUILLIE ROUCH Frères**, marque « **LA CUVE** », de **Toulouse.** Refuser les autres marques en remplacement; s'ils étaient embarrassés pour s'en procurer, ils sont priés d'écrire directement au fabricant, qui leur répondra par courrier en leur indiquant l'adresse où ils pourront s'approvisionner. **ROUCH Frères**, *48, Allées Lafayette, Toulouse*

ÉTAT CIVIL

DECES du 8 avril

Daniel Masson, 43 ans, allées Damour, 13.
Pierre Bonneau, 44 ans, rue de Turenne, 168.
André Graves, 45 ans, rue d'Arès, 163.
Jean Encuentra, 50 ans, rue du Port, 4.
Albert Prou, 60 ans, rue des Frères-Bonie, 20.
François Verdenaud, 62 ans, rue Ste-Eulalie, 8.
Mme Vouillon, 64 ans, rue Condorcet, 23.
Jean Lalagüe, 75 ans, rue de Bègles, 76.
Thérèse Mirga, 72 ans, rue de la Prairie, 12.
Mme Naud, 80 ans, rue de Bègles, 153.
Mme Baudou, 82 ans, rue Paulin, 76.
Germain Lacroix, 83 ans, c. de Toulouse, 124.

Teinturerie ROUCHON. — Téléph. 15-10
La SOIE se teint bien.

REMERCIEMENTS ET MESSES

M. et Mme E. Reygasse et leurs filles, M. J. Cayrou, M. et Mme R. Cayrou et leur fils, M. et Mme M. Cruchet et leurs enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Jules BRIBES,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

Des messes seront dites dans la plus stricte intimité.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme H. Marquesine, née Rolland; MM. Marquesine, sous-lieutenant (au front); Mlle G. Marquesine et leur famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Honoré MARQUESINE,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, et les informent qu'une messe sera dite pour le repos de son âme, le 11 avril, à huit heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Libourne.

REMERCIEMENTS ET MESSE

M. et Mme A. Baudet, M. et Mme G. Soubiran et leurs enfants, Mme veuve André Baudet et son fils, Mme veuve Monnier, Mme veuve C. Dabadie et son fils, Mme veuve Couture, les familles Estève, Monnier, Garitey, Massip, Pujol, Bernadet, Escussan, O. Dupin, Lacaussade remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Eugène TARTAS,

et les informent qu'une messe sera dite le jeudi 11 courant, à neuf heures, en l'église de Blanquefort.

REMERCIEMENTS Mme veuve Marcel Puyau, M. Pierre Puyau, Mme veuve Puyau, M. Duport remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Marcel PUYAU,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

ANNIVERSAIRE Toutes les messes qui seront dites le jeudi 11 avril, en l'église Sainte-Croix, seront offertes pour le repos de l'âme de

M. Jacques-Robert CONCARET,

mort au champ d'honneur, le 11 avril 1917, à l'âge de vingt ans.

La famille assistera à celle de dix heures.

Paraîtra **LE 11 AVRIL**

TRAITÉ PRATIQUE DES Taxes sur les Paiements

et autres droits institués par les art. 18 à 28 de la loi du 31 décembre 1917,

Par Emmanuel BESSON

Directeur honoraire de l'Enregistrement de la Seine, Lauréat de la Faculté de Droit de Paris.

Prix : 3 fr. pour tous les Souscripteurs.

L'auteur, dont le nom fait autorité en matière de jurisprudence fiscale, explique dans ce commentaire toutes les conditions d'application des taxes qui à partir du 2 avril 1918 frapperont les effets de commerce, les paiements et versements de sommes, les paiements de la vente au détail ou à la consommation des marchandises, **objets de luxe**, et dépenses de logement ou de consommation dans les établissements de luxe.

Ce livre est indispensable, non seulement aux agents chargés de l'exécution de la loi, mais encore **aux commerçants et aux industriels, maisons de banque et Sociétés, et à tous acheteurs et consommateurs**, qui en cas de contravention répondent personnellement des amendes édictées par la loi.

Pour recevoir franco cet ouvrage, aussitôt imprimé, adresser un mandat de 3 francs rue de Cheverus, 8, à Bordeaux.

BOURSE DE PARIS

du 8 février

BULLETIN FINANCIER

Tendance ferme et activité relativement soutenue dans la grande majorité des cas, l'impression laissée par le discours du président Wilson ayant été particulièrement favorable. Nos rentes ont bénéficié de l'optimisme qui règne et elles ont gagné un terrain appréciable. Valeurs de guerre fermes. Sucres bien orientés. Fonds russes calmes.

MARCHE OFFICIEL

FONDS D'ETATS. — 5 % libéré, 88 40; 4 % libéré, 68 95; non libéré, 69; 3 ½ amortissable, 89 50; 3 ¼, 58 50; amortissable, 71; Obl. Ch. fer Etat, 384; Madagascar 1897, 61 35; Afrique Occidentale française, 345; Maroc 1914, 406 50; Argentine 1907, 505; Brésil 1889, 65 25; Chine 1895, 81 25; 1908, 380; 1913, 430; Congo Lots, 72 50; Egypte unifiée, 94; privilégiée, 82; Espagne, 126 25; Hellénique 1887, 82; Italie 59 75; Japon 1905, 87 75; 1907, 99; 1910, 82 25; Bons 1913, 520; Maroc 1904, 416; 1910, 416; Portugal, 63; Russie 1889, 37; consolid. 1re et 2e sér., 37 60; 1891 or et 1894, 30 50; 1896, 29; 1906, 46 75; 1909, 39 40; 1914, 41 65; Dette ottomane unifiée, 60 50.

ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Actions). — Banque de France, 3,301; Banque de Paris, 940; Compagnie Algérienne, 1,330; Comptoir d'Escompte, 765; Crédit Foncier, 670; Crédit industriel non libéré, 650; Crédit Lyonnais, 1,010; Crédit mobilier, 404; Société Générale, 525; Banque Nationale du Mexique, 300; Foncier Egyptien, 758.

CHEMINS DE FER (Actions). — Bône-Guelma, 537; Est-Algérien, 510; Est, 765; Paris-Lyon-Méditerranée, 945; Midi, 892; jouiss., 426; Nord, 1179; jouiss., 689; Orléans, 1,070; Ouest, 700; Nord de l'Espagne, 397; Saragosse, 450.

VALEURS DIVERSES (Actions). — Azote, 700; Comp. des Métaux, 905; Ce génér. transat., ordin., 265; Docks de Marseille, 480; Messageries Marit., ordin., 228; Métropolitain, 405; Nord-Sud, 126; Omnibus de Paris, 389 50; Sels Gemmes, 147; Suez, Canal maritime, 4,613; jouiss., 3,678; Société civile Suez, 2,630; Suez, Parts fondateurs, 1,625; Panama, 127; Procédés Thomson-Houston 764; Ce génér. des tramways, 380; Aciéries de France, 949; Aciéries de la Marine, 1,445; Ateliers et Chantiers de la Loire, 1,980; Ce du Boléo, 795; Creusot, 2,391; Fives-Lille, 949; Tréfileries du Havre, 230; Forges et Chantiers de la Méditerranée, 1,270; Minse de Malfidano, 307; Mines de Mokta-el-Hadid, 2,230; Penarroya, 1,140; Phosphates de Gafsa, 963; Briansk, ordin., 185; Rio-Tinto, ordin., 1,815; Provodnik, 171; Télégraphes du Nord, 1,060.

OBLIGATIONS FRANÇAISES (Villes). — Paris 1865, 544 75; 1871, 383; 1875, 499; 1876, 498; 1892, 278; 1894-1896, 268; 1898, 308 50; 1899, 288; 1904, 315; 1905, 351 50; 1910, 277; 1912, 230.

CREDIT FONCIER. — Communales 1879, 450; 1880, 481; 1891, 308 50; 1892, 358; 1899, 335; 1906, 369; 1912, libérée, 241 75; 1917, non libérée, 315; Foncières 1879, 483; 1883, 332; 1885, 342; 1895, 347; 1903, 378; 1909, 209; 3 ½ 1913, 400; 1917, libérée, 341 75; 1917, non libérée, 315.

Bons à lots 1887, 65.

CHEMINS DE FER. — Est-Algérien, 344; Est 3 %, 363 50; nouv., 343 50; Midi 3 %, 351 50; nouv., 346; Nord 4 %, 396; 3 %, 336 50; nouv., 332 50; Orléans 4 %, 388; 3 %, 376; 1884, 331 50; Ouest 3 %, 367; nouv., 357; Paris-Lyon-Méditerranée 4 %, 417; fusion, 340; nouv., 335 75; Sud de la France, 310.

DIVERSES. — Ateliers et Chantiers de la Loire, 496; Cie Transatlantique, 307; Messageries maritimes, 350; Suez 1re série, 431; 2e série, 429; 3e série, 398; Voitures de Paris, 365.

OBLIGATIONS ETRANGERES (Chemins de fer). — Andalous, 1re série, fixe, 397; Asturies, 3e hypoth., 385; Cacérès (variable), 148; Nord-Espagne, 1re hypoth., 450; 2e hypoth., 411; 3e hypoth., 395; 4e hypoth., 390; 5e hypoth., 390; Barcelone, prior., 445; Portugais de 1er rang., 248; nouv. de 2e rang, 112 50; Lombardes, anc., 181; nouv., 178; Saragosse, 1re hypoth., 383; Volga-Bougoulma, 173; Altaï, 170; Central Pacific, 419; Chicago, 500.

VALEURS EN BANQUE

ACTIONS. — Bruay, 1,700; Maltzoff, 330; Bakou, 1,000; Boryslaw, 70; Lianosoff, 217; Spies Pétroléum, 1,025; De Beers, ordin., 359; préfer., 352; Jagersfontein, 110 50; Tharsis, 144 50; Cape Coppor, 90 50; Chino Copper, 324; Ray Consolidated Copper, 177; Platine, 350; Shansi, 23; Balia, 322.

MINES D'OR. — Chartered, 20 50; Ferreira, 29 75; Rand Mines, 74 25; Robinson Gold, 25 25.

COURS DES CHANGES

Londres, 27 13 à 27 18; Espagne, 7 31 ½ à 7 37 ½; Hollande, 270 à 274; Italie, 63 à 65; New-York, 5 67 ½ à 5 72 ½; Suisse, 134 ½ à 136 1/4; Suède, 190 ½ à 194 ½; Norvège, 180 à 184.

BOURSES ETRANGERES

Change Madrid, 68 25; Barcelone, 68 20; Lisbonne, 930; Buenos-Ayres (or), 50 3/4; Rio-de-Janeiro, 13 3/16; Valparaiso, 15 13/32.

NOUVELLES COMMERCIALES

MARCHÉ GÉNÉRAL AUX BESTIAUX DE BORDEAUX

Du 8 avril.

Espèces	Amenés	Vendus	Les 50 kilos (poids mort) 1re qté	2e qté	3e qté	Extrêmes
Bœufs....	435	435	205-210	200-205	195-200	180-215
Vaches...	110	110	190 195	185 190	180 185	105 200
Veaux....	236	216	280 285	275 280	270 275	220 290
Moutons..	532	532	305 310	300 305	295 300	350 315

Agneaux amenés, 109; renvoi, »»; Vendus de 20 à 55 fr. la pièce.

Ont été vendus : 26 bœufs, 22 vaches, 2 taureaux, 30 veaux, pour Béziers; 73 bœufs, 2 taureaux, pour Marseille, dont quelques-uns payés 135 fr. les 50 kilos poids vif; 4 bœufs, 9 vaches, pour Montpellier; 22 bœufs, 6 vaches, pour Rochefort; 11 bœufs, pour Nîmes-Saint-Césaire.

MARCHE AUX BESTIAUX DE CENON

Du 8 avril.

	Amenés	Vendus	Prix par tête
Veaux nourrissons..	17	17	1re qté, 35 à 45f; 2e, 20 à 30
Génisses..	12	12	1re qté, 35 à 50; 2e, 25 à 35

MARCHÉ DE PARIS-LA VILLETTE

Paris-La Villette, 8 avril.

Bœufs. — Arrivés, 1,907; invendus, 35; 1re qualité, 4 fr. 90; 2e qualité, 4 fr. 80; 3e qualité, 4 fr. 60. Prix extrêmes : de 3 fr. 90 à 5 fr.

Vaches. — Arrivées, 1,230; invendues, 19; 1re qualité, 4 fr. 90; 2e qualité, 4 fr. 76; 3e qualité, 4 fr. 60. Prix extrêmes : de 3 fr. 70 à 5 fr. 04.

Taureaux. — Arrivés, 304; invendus, 8; 1re qualité, 4 fr. 66; 2e qualité, 4 fr. 40; 3e qualité, 4 fr. 20. Prix extrêmes de 3 fr. 92 à 4 fr. 74.

Veaux. — Amenés, 1,384; invendus, 61; 1re qualité, 6 fr. 10; 2e qualité, 5 fr. 40; 3e qualité, 4 fr. 50. Prix extrêmes : de 3 fr. 80 à 6 fr. 50.

Moutons. — Amenés, 11,539; invendus, néant; 1re qualité, 7 fr.; 2e qualité, 6 fr. 80; 3e qualité, 6 fr. 20. Prix extrêmes : de 5 fr. 40 à 7 fr. 50.

Porcs. — Amenés, 2,929; invendus, néant; 1re qualité, 5 fr. 96; 2e qualité, 5 fr. 76; 3e qualité, 5 fr. 56. Prix extrêmes : de 4 fr. 98 à 5 fr. 90.

Les arrivages ont été à peu près réguliers et la vente a été animée par suite de l'empressement de nombreux acheteurs à combler les vides créés par le défaut de marchandise au marché précédent. En conséquence, la fermeté a dominé et on enregistre au kilo net une avance de 0 fr. 08 à 0 fr. 20 sur le gros bétail, de 0 fr. 50 à 0 fr. 90 sur les moutons, et de 0 fr. 07 à 0 fr. 14 sur les porcs. Les bons veaux n'ont pas varié, mais les qualités secondaires se sont encore relevées de 0 fr. 10.

MARCHÉ AUX MÉTAUX

Londres, 8 avril.

Cuivre. — Comptant, 110 liv.; à trois mois, 110 liv.

Etain. — Comptant, 318 liv.; à trois mois, 318 liv.

Plomb. — Comptant, 29 liv. 10 sh.; livraison éloignée, 28 liv. 10 sh.

PRODUITS RÉSINEUX

Londres, 8 avril.

Essence de térébenthine et résine. — Calme sans changement.

Apprenez rapidement chez vous la **STENO-DACTYLO**

Demandez le Programme gratuit des **Etablissements JAMET-BUFFEREAU** 67, Cours Pasteur, BORDEAUX

MIGRAINES NÉVRALGIES RHUMATISMES et tous malaises d'un caractère fiévreux sont toujours atténués et souvent guéris par quelques Comprimés **d'ASPIRINE "USINES du RHÔNE"**

Le Tube de 20 Comprimés : 1f50. En Vente dans toutes les Pharmacies.

Champagnes... Louis ROEDERER, Théoph. ROEDERER
Eaux-de-Vie... Jas HENNESSY
Cacao vanillé, Rhums........ Vve AMPHOUX
Vermouth.... asti spumente — FRATELLI CORA
Grands-Vins... de Bourgogne, de Liqueur
Cherry-Brandy Royal Cordon Rouge

VINS, SPIRITUEUX & LIQUEURS des premières marques et de toutes provenances

PAUL BONIFAS-BORDEAUX 78, Quai des Chartrons — TÉLÉPHONE 652

ASTHME REMÈDE EFFICACE **ESPIC** CIGARETTES OU POUDRE. Ttes Phies. Signature J. ESPIC sur chaque cigarette

Les PASTILLES au Coquelicot **ALLUX** Toux, Rhumes, Bronchites. Sont vendues dans toutes les pharmacies 1f70 en boîtes métal

HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de **M. J. GLASER**, le réputé spécialiste de Paris, 63, boulevard Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes, où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à :

Périgueux, 10 avril, hôtel des Messageries.
Blaye, 11 avril, hôtel Bellevue.
Confolens, 12 avril, hôtel de Vienne.
Ruffec, 13 avril, hôtel de France.
Coutras, 14 avril, hôtel de la Paix.
Angoulême, 15 avril, hôtel des Postes.
Barbezieux, 16 avril, hôtel de la Boule-d'Or, jusqu'à deux heures.
Cognac, 17 avril, hôtel de Londres.
BORDEAUX, 18 et 19 avril, hôtel Moderne, 7, rue Buffon, près cours Tourny.
Dax, 20 avril, hôtel de la Paix.
Tarbes, 21 avril, h. Darmau et Commerce.
Pau, 22 avril, hôtel du Commerce.
Maubourguet, 23 avril, hôtel de France.

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pr déplacements de tous organes.

Rhume de cerveau **GOMENOL-RHINO**

Dans toutes les bonnes pharmacies : 5 fr. et 17, rue Ambroise-Thomas, Paris, contre 5,25 (impôts compris)

BLENNORRHAGIE Ecoulements, Prostatite, Cystite **GUÉRISON SURE** par **SANTAL BLANC**

Le flac. 6 f. F. BLANC, Phn à NARBONNE et toutes Pharmacies

Le Directeur : M. GOUNOUILHOU
Le Gérant : G. BOUCHON

Imprimerie GOUNOUILHOU
Rue Guiraude, 11, Bordeaux

L'UROMÉTINE LAMBIOTTE F^res

guérit : Goutte, Lumbago, Gravelle, Sciatique, Coliques néphrétiques, Infections urinaires, RHUMATISMES

RONDEPIERRE, Pharmacien, à Prémery (Nièvre). — Envoi franco contre Fr. 3.35
En Vente dans toutes les Pharmacies : 3 fr. l'Etui.

Dépositaires : Pharmacie du Centre, 20, rue Sainte-Catherine, Bordeaux ; Pharmacie François, 70, cours d'Alsace-et-Lorraine, Bordeaux ; Pharmacie Bousquet, 8, rue Sainte-Catherine, Bordeaux ; Feigneux, pharmacien, 17, rue de la Gare, Bordeaux.

LA TEINTURE IDÉALE

permet aux MÉNAGÈRES
de teindre économiquement elles-mêmes, en NOIR et toutes nuances, tous VÊTEMENTS : coton, laine, mi-laine, soie, etc.
VENTE DANS TOUTES DROGUERIES, MERCERIES, etc.

Les Rhumatismes

Le Rhumatisme est une sorte d'intoxication spéciale du sang, un virus qui se développe parfois spontanément, d'une façon violente, soit par suite d'un refroidissement, soit par suite d'une fatigue exagérée. Le siège du mal change continuellement, attaquant tantôt les jambes, tantôt les bras, tantôt les reins et parfois même se localise dans les muscles des côtes.

Nombreux sont les remèdes préconisés pour guérir les Rhumatismes ; interrogez la plupart des malades, ils vous diront qu'ils ont tout fait sans résultat, et pourtant nous ne cesserons de leur répéter qu'ils n'ont pas le droit de désespérer et qu'ils n'ont pas encore été soignés s'ils n'ont pas fait usage du

DOLOROSTAN (Ote-Douleurs)

exclusivement composé de plantes inoffensives. Il agit d'une façon douce et modérée et fait disparaître les manifestations de la maladie en détruisant la cause. Il *décongestionne le cœur*, le *foie*, les *reins*, le *cerveau* et les *articulations*, sans amener aucun désordre dans *l'état général* et sans troubles pour *l'estomac*.

Il est indispensable pendant le traitement de faire usage du **BAUME du MARINIER**, en frictions et massages, matin et soir (le flacon 2 fr. 50).

Le **DOLOROSTAN** (Ote-Douleurs), se trouve dans toutes les Pharmacies : le flacon 6 fr. 50. Expédition franco gare contre mandat-poste 7 fr. 10. Pour recevoir franco quatre flacons **DOLOROSTAN** et quatre flacons **BAUME du MARINIER**, traitement d'un mois, adresser mandat-poste de 36 francs à la Pharmacie DUMONTIER, à Rouen.

Notice franco sur demande.

POUR AVOIR BON APPÉTIT

LA BONNE. — Comment, Monsieur, un pâté, un gigot et un poulet, ça ne vous suffit pas ?
LUI. — C'est tout juste ce qu'il me faut pour me mettre en appétit.
Hein ! — C'est que je prends du CHARBON DE BELLOC. — Alors tout s'explique.

L'usage du Charbon de Belloc en poudre ou en pastilles suffit pour guérir en quelques jours les maux d'estomac et les maladies des intestins, entérite, diarrhées, etc., même les plus anciens et les plus rebelles à tout autre remède. Il produit une sensation agréable dans l'estomac, donne de l'appétit, accélère la digestion et fait disparaître la constipation. Il est souverain contre les pesanteurs d'estomac après les repas, les migraines résultant de mauvaises digestions, les aigreurs, les renvois et toutes les affections nerveuses de l'estomac et des intestins.

Prix du flacon de Charbon de Belloc en poudre : 3 francs. Prix de la boîte de Pastilles Belloc : 2 francs. — Dépôt général : Maison FRERE, 19, rue Jacob, Paris.

CORNED BEEF : Importation directe : Viande cuite et désossée 1re qualité. Vente directe au consommateur Franco 108 fr. la caisse de 48 boîtes de 340 gr. net cont. mand. ou rembs^t. Echant. franco 1 boîte, 3 fr. — Henri Lebossé, Corned Beef, Le Havre.

SAVONNERIE M. FOURNIER & Cie, 99, rue Paradis MARSEILLE
Etant donnée la fermeture des gares de P. V., nous expédions nos savons par colis postaux.
SAVON 72 %, 35 fr. le colis postal. — SAVON cuit 50 %, 30 fr. — SAVON mi-cuit 24 fr.
Spécialité de Savons en poudre — LIVRAISON IMMÉDIATE — Franco destination c. remb^t.

VOIES urinaires, écoulements, goutte matinale, prostatites, urétrites anciennes, tenaces et persistantes ; rétrécissements, filaments, urines glaireuses, incontinence, besoins fréquents, impuissance, etc., etc., syphilis et ses funestes conséquences. — Guérison contrôlée. — Institut de la Faculté de Paris, 59, rue Huguerie, Bordeaux. T^s l^s jours, de 10 à 12 h. et 3 à 7 h. ; dimanches, de 10 à 12 h., et par lettre. Méthode supér^re du Dr LATANE (30e année)

SAVON de MÉNAGE, postal 10 kilos brut 27 fr. — SAVON CUIT extra, post. 10 k. brut 33 fr. franco vot. gare par mandat d'av. ou c. remb. 1 fr. en plus par colis. Echant. 0 fr. 85. Emile TRUB, à SALON (B.-du-R.). Représentants acceptés.

SAVON BLANC extra ménage garanti sans fraude, postal 10 k. brut 26 fr. ; 5 postaux 125 fr., cont. mandat. Maison de confiance. Echantil. 0,75 timb.-poste. — GIRAUD, fabricant savonnier, boulevard Tricon, Vieille-Chapelle, Marseille.

SAVON DE MARSEILLE marque « LE BATTOIR », extra pur, garanti 72 % d'huile ; colis postal de 10 kilos 31 fr. contre mandat-poste et 32 fr. contre remboursement. MOTTEDO, 53, rue Sénac, 53, MARSEILLE.

SAVON « LE PLIANT » par 5 postaux au moins 125 fr. f^co v^tre gare cont. rembous^t. Maison de conf. SAVONNERIE PROVENÇALE, MARSEILLE-St-JUST

SAVON de Provence, marque « L'ECU », postal 10 k. franco 1re gare cont. remb^t 27^f. Huiles, demandez prix courant. D. JAVAULT, Salon (B.-du-R.).

SAVON DE MARSEILLE garanti, postal 10 k. 31^f ; 5 p^x 150^f. SAVON DE MÉNAGE postal 10 k. 25^f, 5 postaux 120^f f^co votre gare cont. remboursement. Savonnerie Nationale, Marseille.

SAVONS supérieurs qualité 72%, postal 10 k. 35^f. ménage supr 29 fr. c. rembours^t. O VIVES, 16, r. Jaubert, Marseille

SAVON non silicaté « LE KAKI » postal 10 kilos 25 fr. ; 5 postaux 120 fr., franco contre remboursement. — LOISEL, fabricant de savons, à MARSEILLE.

SAVON extra supr sans silicate, postal échantil. 10 k. 25 fr. f^co port et embal^ge. Savonnettes mille parfums, extra fines, 2 douz. ½, colis 3 k., 9 fr. 50. Huile d'olive au cours. Joindre mandat à toute commande. — Livraison rapide. — Savonnerie FARGEAS, 37, rue Honnorat, 37, Marseille (B.-d.-R.)

SAVON « ROB », non silicaté. Demander prix et conditions à Robert BART, à SALON (B.-du-R.). Echant. 0^f75 timbres. Représentants acceptés

MAISON DE CONFIANCE : Henry Cours, à Salon (B.-du-R.), Savon n° 1 — garanti sans potasse, postal 10 kilos contre remb^t de 28^f ; par 5 postaux, le postal 27^f Représentants sérieux acceptés.

TRIANON-THÉATRE 6, RUE FRANKLIN, 6 (Cours de l'Intendance)
TOUS LES SOIRS ← DU 5 AU 11 AVRIL → A 8 HEURES 30
JEUDI MATINÉE A 2 HEURES 30
MUSOTTE
Pièce en trois actes, de GUY DE MAUPASSANT et J. NORMAND — et
UN MARIAGE AU CHOCOLAT
Saynète bourgeoise en un acte, de PAUL BERTHELOT
Places de 4 fr. 50 à 1 fr. 25. — Location au Théâtre, de 2 à 6 heures. Jeudi, de 10 heures à midi.

RHUMATISANTS

suivez cet exemple

Monsieur,

Après quelques traitements jusqu'ici suivis pour me délivrer de l'affreux rhumatisme, je désespérais de pouvoir réussir, quand j'eus l'heureuse inspiration de suivre le **Traitement du Chartreux.** *J'en suis aujourd'hui à mon sixième flacon et j'ai la joie de constater que je n'éprouve plus, ni aux mains ni aux pieds, les douleurs que je ressentais depuis si longtemps déjà.*

Ayant parfois le cœur encerclé par le rhumatisme je ne pouvais respirer et la digestion troublée me causait des ventiges.

Or, depuis que je suis le **Traitement du Chartreux,** *je constate que mon état de santé est complètement changé. Digestion et respiration sont bonnes et j'accomplis des travaux même manuels que jamais, dans le passé, je n'aurais pu accomplir sans endurer de grandes souffrances.*

Je ne saurais donc assez engager les personnes atteintes du même mal d'essayer ce traitement si pratique persuadé qu'elles en ressentiront les mêmes bons effets.

S. VAROQUEAUX
CURÉ du MÉE, par Châteaudun (Eure-et-Loir).

Rhumatismes, goutte, douleurs, sciatique, sont toujours radicalement guéris par le *Traitement du Chartreux.* Profitez des conseils désintéressés et basés sur l'expérience, donnés par des personnes honorables, vous redeviendrez, en peu de temps, forts, alertes et heureux de vivre.

Prix du traitement complet : 11 fr., et franco 11.60, en vente dans toutes les bonnes pharmacies et chez Malavant, 19, Rue des Deux-Ponts, à Paris (IVe). Demandez-lui la brochure complète envoyée gratis et franco.

Exigez sur chaque boîte le timbre de l'Etat français et la signature : dom Marie.

PLAIES

Ulcères, Eczéma, Maladies de la Peau — **Variqueuses**
dartres, herpès, vices du sang, plaies de mauvaise nature réputées incurables, son. infailliblement guéris, même en travaillant par le nouveau TRAITEMENT VÉGÉTAL du Dr WOLF
Pour recevoir cette merveilleuse méthode GRATIS et FRANCO, écrire à M. A. PASSERIEUX (Q I), Spécialiste, 46, rue des Faures, à BORDEAUX

EN RESPIRANT
avec une
PASTILLE VALDA
EN BOUCHE
vous vous préserverez
du FROID, de l'HUMIDITÉ
des MICROBES
Les émanations antiseptiques de ce merveilleux produit imprégneront les recoins les plus inaccessibles de la ***Gorge,*** *des* ***Bronches,*** *des* ***Poumons*** *et les rendront réfractaires à toute inflammation, à toute congestion, à toute contagion.*
ENFANTS, ADULTES, VIEILLARDS
Procurez-vous de suite
Ayez toujours sous la main
LES VÉRITABLES
PASTILLES VALDA
vendues seulement
en BOITES de 1. 75
portant le nom
VALDA

JUBOL

seule médication rationnelle de l'intestin

La mer fournit l'agar-agar, cette algue marine qui entre dans la composition du Jubol.

L'OPINION MÉDICALE :

« Si nos ancêtres avaient pu, en avalant chaque soir quelques comprimés de *Jubol*, rendre à leur intestin parésié par l'abus des drogues et des lavements son élasticité et sa souplesse, s'ils avaient eu à leur service la ressource de la rééducation intestinale si admirablement réalisée par le *Jubol*, peut-être l'histoire du clystère comporterait-elle à son actif moins d'heures illustres. En revanche, l'humanité eût dénombré moins de souffrances, dont les apothicaires, autant que les malades, se firent, à toutes les époques, les inconscients artisans. »

Dr BRÉMOND, de la Faculté de Médecine de Montpellier.

Toutes pharmacies et aux Etabl^ts Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris. La boîte, fco, 5 fr. 60 ; les 4 boîtes, fco, 22 fr.

Pagéol

ÉNERGIQUE ANTISEPTIQUE URINAIRE

Préparé dans les Laboratoires de l'URODONAL et présentant les mêmes garanties scientifiques

L'OPINION MÉDICALE :

« Au point de vue simplement pratique, le Pagéol a sur les balsamiques, et le santalol en particulier, une supériorité marquée. Alors que ceux-ci ne sauraient être que des adjuvants qui ne pourraient aucunement avoir la prétention de supprimer les lavages et les injections urétrales pour les hommes, le Pagéol, administré seul, constitue à lui seul une médication complète, « la pagéolisation ».

Dr MALDEN, de la Faculté de médecine de Montpellier, Lauréat de l'Université.

Guérit vite et radicalement
Supprime les douleurs de la miction
Evite toute complication

Etablissements Chatelain, 2, rue de Valenciennes, Paris. La demi-boîte, franco 6 fr. 60. La grande boîte, franco 11 fr. Envoi sur le front.

CHICORÉE PURE À LA MÈRE MICHEL

TRÈS APPRÉCIÉE ET TRÈS GOÛTÉE
Pour le Gros : Vve ALARY, GUILHEM & Cie, Bordeaux

VITRES BRISÉES
VITROPHANE incassable. 100×80 .... La feuille 15^f »
VITRAL incassable. 52×127 .... La feuille 18^f »
TOILE OLEUM, largeur 0^m80 .... Le mètre 6^f »
DEVENDOME, 53, rue Hallé, Paris (14e arr^t).

BAIN DE PIEDS JAPONAIS

Enlève : Rougeurs, Irritations, Mauvaises odeurs
Procure : Fraîcheur, Bien-Etre, Souplesse.
0^f40 (Dose pour 2 Bains). En vente Pharmacies et Herboristeries. Produits hygiéniques

CÉRÉALES ET TOUS PRODUITS DU BRÉSIL
A. PERRIN & Co, 192, Rua da Quitanda, RIO-DE-JANEIRO
Adresse télégraphique : PERRIN-RIOJANEIRO
Référence : Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud

Profonde Anémie consécutive à des Saignements de Nez et à de l'Hémophilie guérie par la MINÉROLASE.

Angèle C., née à Paris, le 18 Mars 1906, présenta, en 1912, des saignements de nez fréquents et, sur le corps, de petites taches rouge vif, tournant en quelques jours au brun rouille puis au jaune et provenant d'extravasations sanguines sous-cutanées. Se blessait-elle ? l'hémorragie persistait plusieurs heures et se renouvelait. Quand elle se heurtait, même légèrement, une tache bleuâtre ou noirâtre, ecchymotique, apparaissait au point contus, puis passait au jaune et au violet avant de disparaître. Le 3 Avril 1915, survint un saignement de nez qui nécessita l'intervention d'un médecin, lequel dut faire admettre d'urgence l'enfant à l'Hôpital. Celle-ci pâle, affaiblie, présentait des vomissements et des douleurs abdominales. Malgré des piqûres de Sérum Antidiphtérique et de Chlorure de Calcium, l'épistaxis ne put être arrêtée que le 7 Avril. Elle reprit le 18 et cessa, de nouveau, le 20. Les médecins, justement inquiets, mirent en œuvre les médications les plus diverses : Injections de Sérum de Cheval, de Peptones, d'Extrait de Rate, Moelle osseuse, Cure de Citrons, Frictions Mercurielles, Rayons X. Pendant l'été 1914 reparurent quelques saignements de nez parfois violents et, sur le corps, de petites taches arrondies, rouges ou bleuâtres, devenant noires en quelques jours et formées par un épanchement sanguin sous-cutané. En Novembre, l'enfant avait engraissé et pris bonne mine : les Rayons X avaient excité les centres de la rate et de la moelle osseuse, fabricateurs de globules sanguins, mais les résultats obtenus étaient précaires car Angèle C. qu'on avait envoyée à Menton, passer l'hiver, dut revenir à Paris, fin février 1916, pour un saignement de nez abondant et incoercible. Les Rayons X arrêtèrent l'hémorragie et l'enfant put aller à l'école pendant 8 mois grâce à une séance hebdomadaire de radiothérapie. Ces séances retardaient un peu les épistaxis de chaque quinzaine mais n'avaient plus l'influence extraordinaire d'autrefois. Le 4 novembre 1916, une crise formidable nécessita un tamponnement des fosses nasales et affaiblit la malade au plus haut point ; des ecchymoses se montrèrent aux bras et aux jambes ; la température centrale tomba à 36° 2. Une piqûre d'Adrénaline ayant déterminé, au bras, une ecchymose large comme la main, on dut y renoncer. Tous les autres moyens ayant échoué, on administra à Angèle C. trois cuillerées à café de Minérolase par jour à partir du 9 janvier 1917. Le 17, on put lui enlever définitivement son tamponnement nasal ; ecchymoses, purpura, pétéchies s'effacèrent peu à peu : la carnation, les forces, la santé se rétablirent en quelques mois. La guérison s'est maintenue, la Minérolase ayant fourni à l'organisme les minéraux qui lui manquaient.

DÉMINÉRALISÉS, c'est-à-dire, Convalescents ! Affaiblis ! Débilités ! Surmenés ! Anémiés ! Opérés ! Malades minés par la Fièvre, les Souffrances, les Régimes Déficitaires, les Pertes de Sang, les Ecoulements Purulents, les Infections Microbiennes, les Chagrins ! Enfants à Croissance Difficile et retardée ! à Evolutions Dentaires Morbides ! votre Sang, vos *Muscles*, votre *Cerveau*, vos *Os*, vos *Artères*, vos *Veines*, les Cellules sécrétrices de votre **Estomac**, de votre **Foie**, de votre **Pancréas**, de vos **Reins**, trouveront dans la ***MINÉROLASE du Dr DUPEYROUX***, le Fer, le Manganèse, le Potassium, le Sodium, le Fluor, le Silicium, le Phosphore, le Calcium et autres minéraux en Combinaisons Assimilables et Alimentaires dont ils ont besoin pour se **Reconstituer**. Le ***Dr DUPEYROUX***, 5, Square de Messine, Paris, envoie une bouteille de *Minérolase*, Médicament-Aliment, Sirop Reminéralisateur de Croissance et de Réparation, pour une cure de 2 mois ou d'un mois suivant l'âge, contre 11 francs en mandat-carte.

Année 1918 — EN VENTE — 67me Année

L'Annuaire de la Gironde

ET DES DÉPARTEMENTS CIRCONVOISINS
Contenant plus de 100,000 Adresses
Ancien Annuaire Charles LESFARGUES

L'ANNUAIRE DE LA GIRONDE se compose de deux Editions :

La première Édition, de 1,998 pages, du prix de 7 fr. le volume broché et de 8 fr. le volume relié, comprend : Bordeaux et toutes les Communes du Département de la Gironde, les Administrations, les diverses Sociétés, les divers Tarifs, etc., — un Plan de la Ville de Bordeaux et une Carte du Département.

La deuxième Édition, de 2,458 pages, du prix de 12 fr. le volume relié, comprend, en outre de la première Edition, les Départements suivants : Charente, Charente-Inférieure, Dordogne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées.

En Vente dans les Magasins de la *Petite Gironde*

Pour le recevoir franco en gare, ajouter 0^f 60, et, pour réception à domicile, 0^f 85. Ecrire à la Société de l'Annuaire de la Gironde, Péristyle du Grand-Théâtre, Bordeaux.

CRESSOL

Dentifrice Végétal
au Cochléaria des Pyrénées
est le seul dentifrice adapté spécialement à tous les soins de la bouche
Elixir, Pâte, Poudre, Savon
COMPAGNIE DU CRESSOL, BORDEAUX
En vente : Grands Magasins, Parfumeries et Pharmacies

SI VOUS SOUFFREZ DE
L'ESTOMAC
Si vous éprouvez des tiraillements, des crampes, des aigreurs, de la dilatation, n'hésitez pas à vous mettre au régime du délicieux
PHOSCAO
le plus parfait régulateur des fonctions digestives, le plus puissant des reconstituants.
En vente dans toutes les Pharmacies.
BUREAUX : 9, Rue Frédéric-Bastiat - PARIS

Cure de Printemps

Exiger ce portrait.

A toutes les Personnes qui ont fait usage de la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
nous rappelons qu'il est utile de faire une cure préventive de *six semaines*, à l'approche du Printemps, pour régulariser la circulation du sang et éviter les malaises sans nombre qui surgissent à cette époque de l'année.

Aux Personnes qui n'ont pas encore employé la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
nous ne cesserons de répéter que ce médicament, uniquement composé de plantes inoffensives, dont l'efficacité tient du prodige, peut être employé par les personnes les plus délicates, sans que personne le sache et sans rien changer à ses habitudes.

La **JOUVENCE de l'Abbé SOURY** guérit toujours à la condition d'être employée sans interruption, tout le temps nécessaire.

FEMMES QUI SOUFFREZ
de **Maladies intérieures**, *Métrites, Fibromes, Suites de couches, Règles irrégulières et douloureuses, Hémorragies, Pertes blanches, Troubles de la circulation du sang, Maux de tête, Vertiges, Etourdissements*; vous qui craignez les accidents du **Retour d'Age**;
Faites une CURE avec la
JOUVENCE de l'Abbé SOURY
ET VOUS GUERIREZ SUREMENT

Le flacon 4 fr. 25 dans toutes Pharmacies ; 4 fr. 85 franco. Expédition franco gare par 4 flacons, contre mandat-poste de 17 fr. adressé à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

(Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.)

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury avec la Signature Mag. DUMONTIER

Notice contenant Renseignements gratis

IMPUISSANCE

Guérison radicale à tout âge par les GLANDUL WIRRILL - 10.35 ^fco
Notice f^co. Laboratoires LÈBRE, B^d Gambetta 147-2 NICE

606 Syphilis, [illegible], Métrites
10, rue Margaux — Bordeaux

ACHATS au MAXIMUM PLATINE OR, DIAMANTS DENTIERS VIEUX, même brisés. 31, rue Esprit-des-Lois, 31 (Bijouterie près place Comédie.)

PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS
GUÉRISON DE LA POUSSE, LA TOUX & LA GOURME
POUDRE DELARBRE, d'AUBUSSON
Trente ans de succès constant, la boîte : TROIS fr.
Toutes Ph^ies et VENDRL, 10, Rue du Regard, PARIS
Bordeaux : Ph^ies Fosse, Saint-Projet, Bousquet, Arber, Normale, Luzun.

FORCES INCONNUES
Avec la RAYONNANTE, expédiée à l'essai, vous pouvez soumettre une personne à votre volonté, même à distance. Dem. M. STEFAN, 93, b^d St-Marcel, Paris, son livre N° 41. Gratis.

ESTOMAC Guérison, renseignements gratuits. — BOUCAUD, spécialiste, Marmande (Lot-et-Gar.)

DÉPURATIF BLEU
Guérit Constipation, Eczéma, Vices du Sang, Rhumatismes, 3 fr. Ph^ie

TEINTURE ET NETTOYAGE
Usine LATASTE

Etude de Me BESSON, avoué, 3, cours de Tourny, 3.
VENTE AU TRIBUNAL
le mardi 7 mai 1918, à 13 heures :
1° D^ne de Nauzégrand (30 hect.) à Fronsac.
M. à p. : 40,000 fr.
2° Maison à Bordeaux, place du Parlement, 16.
M. à p. : 80,000 fr.
3° Château des Treilles (1 hect.) à St-Médard-d'Eyrans.
M. à p. : 20,000 fr.
4° Prairie de la Palue, à Saint-Médard-d'Eyrans.
2 h. 39 a. 35 c.
M. à p. : 2,000 fr.
Indivision d'Antin.

PEINTURE ET VITRERIE
Entrepreneurs, génie, baraquements, suite peinture, détail 3^f le kilo, gros 200^f les 100 kilos toutes nuances ; verres à vitres. Droguerie, etc. S'adresser boulevard Godard, 213, Bordeaux.

AVIS
J'achète tout de suite très cher les VIEUX DENTIERS même brisés. Estimation scrupuleuse et au maximum ; tout envoi par la poste est réglé le jour même. BAHÉ, 67, c. Portal, Bordeaux.

ACHAT DE VIEUX PIANOS. Dufroy, 10, r. de la Chartreuse

A l^er meub. app., s. à m., ch. S^er l. j., 28, r. Henri-IV. 10 à 14 h.

Achat tr. cher bijoux, diamants. Boës, 31, r. Porte-Dijeaux, Bx. Rien vendre ni achet. s. le voir.

DEUX belles machines à écrire Underwood dont 1 grand chariot, dernier modèle, état absolument neuf garant. à vendre. Inter-Office, 52, allées de Tourny.

Si vous voulez GAGNER GROS ! demandez la notice du « CINEZOOTROPE », CINEMA EN PLEIN AIR, à la succursale de la Mme MENDEL, de Paris, 29, allées de Tourny, 29, Bordeaux.

SITUATION 20,000 FR. PAR AN en pren. suite bon portefeuille représent. 15 ann. d'exerc., val. 60,000 fr. Cause m. On trait. pour 25,000^f cpt. Giajola, 2, r. Vieille-Tour.

J'ACHÈTE tout : meubles, vestiaires, bijoux, bicyclettes, machines à coudre. Massez, 26, c. Cicé

VINS Conservateur légal « TRÈFLE » évite casse, plombe, fleurs, piqûre ; assure limpidité. CIDROL conserve les cidres. Fage, 66, c. Martinique, B^x.

Lot imp^t cuirs exotiques salés secs s^s varrons à vend. Ec. av. offres ADEL, Ag. Havas, Bordx.

GOUDRON végétal, importante quantité à vendre. Ec. offres d'achat BONIS, Ag. Havas, Bx.

Miel roux du Maroc g^rsse quantité attendue sous peu. Ec. av. prix offert Caddon, Ag. Havas, B^x

Pleyel et pianola « Aeolian » métrostyle thermodist dernier mod. à v., 72, r. C^x-de-Seguey, B^x

A V. montants passerelle cintrés fer, long. 8^m50. Ad. Gaillard, B^t-Madère, pr. Pont-de-La Maye.

A VENDRE belle maison rue de la Rousselle, prix modéré. Ecr. CODET, Ag. Havas, Bordx.

Désire louer camion auto ou tracteur avec conducteur. Procurerais essence si nécessaire. Standard, 8, rue Notre-Dame, 8.

J'ACHÈTE tous produits alimentaires disponibles. Ec. offres et conditions PERIGNAC, Agence Havas, Bdx.

A V. quartier Croix-Blanche, maison libre d'un étage, 8 pièces, jardin. Prix 30,000 fr. Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

A V. près porte des Salinières, maison libre de 3 étages, 20 pièces. — Prix : 80,000 francs. Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

SITUATION de 15,000 fr. de bénéfice par an à céder quartier Tourny. Prix 15,000 fr. Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

CAVE et bar, vins et liqueurs à céder. Recettes 100 fr. par jour. Prix 2,500 fr. (Départ.) Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

EPICERIE à céder pour 700 fr. Loyer 400 francs. Pelletier, 37, rue Esprit-des-Lois.

CHERCHONS POUR S.-O. représent. visitant industriels, commerce alimentation. Référ. exig. Lartigau et Cie, 6, r. Jard.-Public

On désire **LOUER** : 1° centre Bordeaux bureau meublé avec ou sans chambre attenante. Caves ou local frais non humides, cimentés ; — 2° à Pessac, Echoppe meublée ou non av. jardin. Offres av. prix à M. Louis, 2 bis, r. Alsace, Biarritz

ON achètert double poney, 1^m40 environ, tr. doux, p^r dame, ou petit poney avec voiture basse. Si vendeur désire, faculté de rachat fin septembre. Offres détaillées. Ecr. LEY, Ag. Havas, B^x

Vins 1ers Crus
Deux propriétés superbes à vendre en Gironde. Prix : 100,000 fr. et 180,000 fr. Agrément et plusieurs hectares de vignes, vieille réputation. Revenus importants assurés. ANDRÉ, 10, pl. Puy-Paulin, Bx.

Dynamo Gramme Compound 240 amp., 120 volts environ à v. Montégut, 135, r. Belleville, Bx.

VOITURE enfant à v., 121, c. Albret

Les Maisons OSWALD MACQUET et Louis TALFUMIER, fabricants de velours et de confections d'Amiens, recherchent adresses de leur personnel. Ec. à Mme Oswald Macquet, Mme veuve Louis Talfumier, à BAZAC, par Chalais (Charente).

ON DEMANDE faire chez soi écritures ou autres travaux. Ecr. CAR, 68, r. Pomme-d'Or, B^x

On achèterait voiture légère élégante pour poney 1^m30. Faire offres Ley, Agence Havas, Bdx.

AVIS AUX INDUSTRIELS
Vous trouv. toutes mach.-outils matér. scierie et exploit. forest., autos camions, remorques, etc., aux Etablissements JUSTRABO, Magasin, 46, rue Judaïque, Bdx.

MEULES et broyeurs occasion demandés. On traiterait aussi monture à façon bon prix. F^re offres FADY, Ag. Havas, Bordx.

Mécanicien et chauffeur d^dés, 53, rue Lachassaigne, 53, Bordx.

Achèt. vélo h^me luxe ét. neuf. Ec. HARMON, Ag. Havas, Bx.

Appartement ou maison vide 8 p^ces confort moderne demandé Bordeaux ou banlieue. Offres, Henry, 45, r. Blanchard-Latour.

A LOUER belle chambre meublée et petit appartement. Ec. RABASTENS, Ag. Havas, Bdx.

A louer b^d Caudéran maison très bien meublée, 9 pièces. Ecr. TELAV, Ag. Havas, Bordx.

Situation assurée
en apprenant
STENO-DACTYLO ANGLAIS
52 INTER OFFICE all. de Tourny (1er étage) 52

BEL IMMEUBLE A VENDRE, rue Vital-Carles. S'adresser Me Adenis, 102, rue Sainte-Catherine

AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
DEMANDEZ LES PRIX DES HUILES DE GRAISSAGE de la
CÉLESTE OIL C^Y
PRODUITS PASSERELLE
40, rue Rousselle, Bordeaux

RÉPARATION MACHINE A ECRIRE TYPEWRITER SUPPLY C^o Tél. 44-62, 8, r. Wustenberg, Bx.

ASTICOTS frétillants, cours d'Albret, 18. Vente et achat d'articles de pêche d'occasion.

COGNAC vieux authentique 1,500 litres, 45°, 680^f. Ecr. Landon, Ag. Havas, Bordx.

ON DEMANDE des femmes robustes pour faire la manutention de bois. S'adr. à la Cie des Tramways, rue du Comm.-Marchand, service de la voie, les jours ouvrables.

TEINTURE ET NETTOYAGE
Usine LATASTE

RIDEAUX TOLE ONDULÉS
VOLETS, PERSIENNES FER
RIDEAUX LAMES BOIS
Monte-Charges, Monte-Plats
PLANS ET DEVIS SUR DEMANDE
SOCIÉTÉ GUTENBERG
35 à 41, rue des Sablières.

Photographie
Cartes postales soignées
FLORIAN, 11, r. Dauphine, Bx.

PELADE
CHUTE des CHEVEUX et BARBE par plaques. Notice gratis. BENIT, ph^ien 9, r. Metabian, Toulouse.
J. ph^ie Passérieux, 53, pl. Maynard

Miel Roux
Suis vendeur par grandes ou petites quantités. Ecrire XYTIS, Agence Havas Bordeaux.

AUTO-ÉCOLE
Brevet civil et préparat. milit. Certificat capacité p. classe 19. 296, r. Judaïque, angle boulevard.

ON DEM^de nourrice résidant environs Bordeaux. S'adresser 54, rue de La Teste, Bx.

Luxueuse salle à manger occ. à vendre 4,000 fr. ; chambre 3,000 fr. Ec. Ourbeil, Ag. Havas, Bx.

On dem^de p^r Foyer du soldat tableaux, gravures et chromos (grat. ou vend.). Ec. Rouzan, Havas

ACHÈTERAIS bois noyers, châtaigniers, tilleuls en grume, PERIGNAC, Agence Havas, Bordeaux.

JE NE FUME QUE LE NIL

Représentants demandés p^r vente huiles, savons ; 1res remises. Henri Jourdan, Salon (B.-du-R.).

120^f VIN ROUGE NOUVEAU VINICOLE NOUVELLE 120^f l'h^ecto 27, rue Peyronnet l'h^ecto

PESSAC. Terrain boisé à vend., route Arcachon, 10 m. sur 70, 700 fr. Ecr. Vorel, Ag. Havas, B^x

LEÇONS-AUTO
Brevet civil et prépar. brevet milit. Burgalasse, 190, r. Judaïque.

SULFATAGES
Bouillie bordelaise, dosages garantis livraison imméd^te. Prod^ts Passerelle, 40, r. la Rousselle, Bx

LIXIVIA Lessive incomparable
PRODUITS PASSERELLE
40, Rue de la Rousselle, Bordx.

A VENDRE pour cause de partage un hôtel très recommandé situé rue Saint-François n° 44, à Bordeaux. Facilité de paiement. On peut visiter tous les jours.

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée) Clinique WASSERMANN 28, rue Vital-Carles, Bx
ÉCOULEMENTS — Rétrécissements
Traitement en une séance.

A Vendre, domaine 600 hectares, château, 14 métairies, cheptel important, cours d'eau trois chutes, prairies, bois de pins, peupliers, chênes, chênes-lièges, taillis, à 1,500 mètres de gare. S'adr. M. Laban, à Gabarret (Landes).

Tourneur. Bon ouvrier, chef équipe, dem^dé usinage obus. Ecrire Léon, Ag. Havas Bordx.

BABY 8 HP. 2 places Clément-Bayard 1913, Delahaye torp. 4 pl. 1913. Paschoud, 46, r. Mandron. Camion Clydesdale neuf, 5 ton. à vendre. PASCHOUD.

ON DEMANDE de bonnes ouvrières brodeuses. S'adresser 75, rue de Soissons, 75, Bordeaux

PROPRIÉTÉ LÉOGNAN
Maison 11 pièces meublées, agréments, à louer, légumes, lait sur propriété 1,500 m. bourg, tram Bx. Ec. Ozillac, Ag. Havas, Bx.

M^r réf., 29 a., habile, aff., cherche situation com. indus. gérance, représent. voyage. Sér. référ. Ec. Robert, Ag. Havas, Bx.

ON DESIRE louer piano. Ecrire Origne, Agence Havas, Bdx.

Bons tourneurs et ajusteurs dem^dés Usine Douilhet, Caudéran

D^de p^te baladeuse légère p^r poney 1^m35, 58, rue d'Armagnac.

HALLES CAPUCINS Grande maison face marché à vendre. Ec. Oloron, Ag. Havas, Bx.

ON DEMANDE Employé au courant tous travaux bureau, sérieux, actif, bons appointements. Ecrire avec références, ORDONAC, Agence Havas, Bordeaux.

DEMANDE à louer maison confort moderne entre Comédie et boulev. Ec. Ossun, Ag. Havas, Bx.

CELIBATAIRE, 33 ans, avec capital, épouserait dame seule ayant commerce, âge 35 à 45 ans. Ecrire Paizay, Ag. Havas, Bdx.

RONDINS chêne 1re qual.. Arrivage quotidien, 75 fr. la tonne sur wagon ou 78 fr. gare Bx. S'ad. à Seilhean, 43, c. Balguerie.

WAGONS plate-forme demandés en location. Ec. Pienne, Agence Havas, Bdx.

DEMANDE louer mais. ou échop. vide, 6 p. Ec. Rétaud, Ag. Havas

Fond boucherie clientèle à louer dur guer. Ec. Darles, Ag. Havas.

ON DEMANDE à acheter Propriété de 100 à 200 hect., avec habitation confortable, belle vue, bois et prairies, pas de vignes, dans les environs de Bordeaux, sur la rive gauche de la Garonne. Rien des Agences. — S'adresser à M. Apé, 27, cours Pasteur, 27.

MACHINE à vapeur 6 HP A VENDRE. Ecrire « Etablissements Kirpy », Layrac (Lot-et-Garonne).

ACHETE vieux journaux, illustrations, livres, etc., 60 à 70 francs les 100 kilos. — ROY, 15, rue de Lalande, 15, Bordeaux.

Importante forêt en exploitation. On vendr. bois en grume toutes essences, bois de chauffage toutes sortes, wagon complet. On demande ouvriers charbonniers. S'ad. Léop. Privat, La Rochelle, ou Roginsky, à La Chambre, commune de La Valette (Charente).

Mariages honorab. p. J^l « le Réveil ». Abonné 27, Toulouse. Discr.

Achète tous objets anc. et mod. Claverie, 15, c. d'Albret, Bx.

J'achète tout : meubles, vestiaires, etc. Laborde, 38, r. de Kater.

METIERS Je recherche métiers à grume fixes et transportables. — Ecrire à LALANNE, 18, r. Binaud, Bordx.

A V. quai de Bacalan g^d immeuble, 4,000^m, couvert, p^r chai ou industrie. S^er 32, boul. Talence.

Œufs du Maroc. Nouvel arrivage, 2^f75 la douz. Louis Augustin, 20, r. St-François, Bordeaux

BOUTEILLES, Meubles, Papiers achetés P. Gardères 55, boulevard de Talence, Bdx.

ACHAT vestiaires, meubles, linge, chaussures, livres, tous papiers, débarras. Fauché, 41, r. de Belleyme, Bdx.

PRETS SUR T^tes GARANTIES Avances sur Successions 18, rue Condillac, 18, Bordeaux.

ON DEM^de tôliers et serruriers, 56, c. Gambetta, 56, Talence

Comptabilité, organisations, mise à j^r. Parquet, 21, r. Fourteau

A VENDRE 2,200 fr. locomobile 5 chevaux. A. Lartigue, Saint-Paul-lès-Dax.

ON DEMANDE une ou plusieurs **FEUILLES DE CUIVRE** neuves ou d'occasion, longueur minimum 3 m. 10, largeur minimum 0 m. 50, épaisseur, de 6 à 8^m/m. Faire offre par lettre en indiquant le prix et l'endroit où la marchandise est visible, à la Société anonyme « LA CORNUBIA », q. de Brazza, Bdx-Bde.

TRANSPORTS RAPIDES
Départs tous les soirs de BORDEAUX et de PARIS
C. PIGNAT & A. FOURCADE
7, impasse Sainte-Catherine, Bdx

CAISSES 59+37+28 à vendre par wag. Pointes 27+10 demandées BEROS, scierie, à Matha (Ch.-I.).

LOCAL-GARAGE à louer 1er mai, 2 pièces : 43 m. — 28 m. Eau, élect., 26, r. Boulan. Sonner 35, rue Montbazon, de 9 h. à 11 h. et de 1 h. à 5 h.

2 p^ces louer, 51, r. C^x-de-Seguey. Bureaux ou serrages. S. 165, r. Fondaudège, 1 à 2 h. (2e étage).

On désire bureau meublé avec débarras, téléph. si possible. F. offre. Ec. Parentin, Ag. Havas, Bx.

Professeur latin-français-grec, 8, place d'Aquitaine (au 1er).

RELIGIEUSE donne secret pour guérir pipi au lit et hémorroïdes. M^on BUROT, C^l, à Nantes

1,200 FR^s DE RENTES avec 100 poules. Méthode sûre doublant la ponte. Not. c. 1 timb. Ponderie Ovidor, à Marseille.

Al acquéreur (Sud-Ouest) pour **MAISON BOURGEOISE** Clos bien ombragé et petite ferme, 25 à 40,000 fr. M. PERROTTE, 30, rue de la République, Lyon.

Grand Garage Impérator
M. NOBILE, 31, rue Cardinet, 31, à Paris, tient à la disposition de sa nombreuse clientèle de la région des voitures de marque, ainsi que des camions de t^s tonnages, neufs et d'occasion.

→ ACHÈTE CHER ←
LIVRES et MUSIQUE
CISNÉROS, 4-6-6 bis, r. Dauphine

MACHINE VAP. et chaudière fixe 25/30 HP. à v. Fonderies TINARRAGE, Mont-de-Marsan.

MACHINES A ÉCRIRE
Location
toutes marques, prix modérés. Inter-Office, 52, all. Tourny. T. 9-61

606
Institut Sérothérapique du Sud-Ouest
BORDEAUX : 23, cours de l'Intendance.
LYON : 17, rue de la République.
GUÉRISON de la SYPHILIS
sous le contrôle des Laboratoires.
Renseign. gratis et corresp. discrète.

PROPRIETE Suis acheteur petite propriété rapport et agrément dans jolie contrée Gironde ou Dordogne, près gare. Faire offres détaillées à Omet, Agence Havas, Bordeaux.

ARCACHON ou Andernos. On achèterait t. de suite chalet ou villa bien situé. Ecrire avec photo si possible (elle sera retournée) à Peyla, Ag. Havas, Bx.

OUVRIERES étiqueteuses et autres demandées, BOUSSAROQUE, 39, r. de La Devise, Bdx.

CHATEAU Meublé à louer à Talence, 14 pièces, parc, ombrage, 10 m. du boulev.

SUIS ACHETEUR d'une petite propr. av. belle habitation Entre-2-Mers. Paiement comptant. Ec. Pardillac, Ag. Havas, Bdx.

1,000 à 2,000^f de bénéfices p. ét. gagnés p. mois et chez soi avec pet. capital : 12,000 fr. Convient à M^r ou Dame. Ecrire PIAN, Agence Havas, Bordeaux.

Mlle MEYRE
82 — rue Judaïque — 82
BORDEAUX
BRODERIES
EN TOUS GENRES
Broderie, Perlage et Soutache pour Robes et Manteaux
DESSINS — LEÇONS
Prix Modérés

ATTENTION ! J'ACHÈTE
au prix de 60 francs les 100 kilos vieux Livres, Illustrations, Journaux, Brochures, vieille Musique.
HORS POIDS, J'ACHÈTE
Livres anciens et Modernes, Musique. — Prix à débattre.
Paye Dictionnaire LAROUSSE en bon état 240 francs.
JOURDE, 10, r. Duffour-Dubergier, Bx

RESTAURANT-HOTEL
A vendre. 25,000^f bénéf. annuels. Ecrire Péri, Agence Havas, Bx.

EMPLOYE commerce est dem^dé 28 à 35 ans, dégagé oblig. militaire, pouvant remplir emploi chef bureau. Ecrire en donnant référ. à Cambre, Ag. Havas, Bx.

14e région, auxiliaire Mercier, 157e inf., Gap (Hautes-Alpes), demande permutant 18e région.

Docteur médecin dem. aide ou rempl. confrère. Inès, Havas, Bx

TRANSPORTS par canaux. Suis vendeur de plusieurs bateaux disponibles de suite. Ec. Zamiral, Havas, Bx.

BUREAU demandé, de préférence meublé, avec une ou plusieurs pièces. Ecrire : Commercial, Agence Havas, Bx.

BOX pour deux chevaux à vendre immédiatement. S'ad. rue Guiraude, 7, à M. Chapeau.

A VENDRE appareils à gaz (lyres, lustres), lanternes, rôtissoires, chauffage) ainsi que lampes à pétrole et à essence. — Le tout entièrement neuf. — S'adresser à M. CHAPEAU, 7, rue Guiraude, Bordx.

A V. une batteuse Ransomme 1^m60 et une double effet avec ou sans locomobile. S^er à la scierie gare Frignac (Ch.-I.) p. Matha.

DISTILLATEURS LIMONADES
BOISSONS, etc. Acides citrique et tartrique. Essences et extraits colorants. — R. FAGE, 66, cours de la Martinique, 66, Bordeaux.

MARIAGE On dés. mar. charm. j. f. 36 a. dot esp. mell. monde f. accomp. Mons. 40 à 50 ans, dist. ayant belle situation, préférence aux colonies. Ecrire de Ratz, Agence Havas, Bordeaux.

LOCATION
Donnez vos appartements meublés ou vides à louer au GRAND JOURNAL D'ANNONCES, cours de l'Intendance, 8, à Bordeaux.

ON DEMANDE Une chaudière semi-tubulaire garantie en bon état, de 40 à 50 mq de surface de chauffe, timbre 5 à 8 kg. Ecrire Yreille, Ag. Havas, Bx.

PIANO Dés. ach. occ. 1re marq. parf. état. Marc. abst. Ec. Ellor, Ag. Havas, Bx.

BAZAS-COLLEGE, BORDEAUX-ARTIGUEMALE. — Baccalauréat, Arts et métiers.

BOUCHERIE A CEDER quartier bourgeois, 150,000 aff. p. an. Prix sacrifié c. mobil., 6,000 fr. G^d Journal Annonces, 8, Intend^ce.

EPICERIE, vins et liqueurs à céder, c. maladie grave. Bén. nets p. an 15,000 fr. Prix 10,000 fr., march. 8,000 fr. Facilités. G^d Journal Annonces, 8, c. Intendance.

GRAINS ET FOURRAGES, laissant act^s 30 à 40,000 fr. bén. p. an. Prix 13,000 fr., 10,000 fr. marchand. Il faudrait 35,000 fr. p. traiter et bien marcher. TIXIER, 8, cours de l'Intendance, 8, Bx.

COMESTIBLES aux Chartrons, donnant 15 fr. nets bén. par jour. Prix 500 fr. Maladie. Pressé. TIXIER, 8, c. Intendance, 8, Bx.

MADRIERS non délign. à v. 600^m³, 2.60×0.05, t^tes larg. Evain, 39, c. de Tourny, Bx.

AVIS Bateaux disponibles pour chargements Mortagne-sur-Gironde et l'intérieur. S'adr. L. ROBIN, 11, rue Tustal, Bordx.

A V. cuisinière à gaz et calorifère, fourragère, harnais, voitures de poney, bon état. — Mouly, chem. Macarty, Caudéran (G^de).

D^de j^ne fille vendeuse connaissant la garniture chapellerie, 101, rue Sainte-Catherine, Bdx.

PHARMACIEN DIPLOME bonnes références cherche gérance. Ecr. M. FARAGE, 14, r. Prosper.

Jardinier-vigneron marié, 50 à 60 ans, demandé p. propriété. Offres 96, r. Camille-Godard, Bx.

MAISON MULLER, cours d'Espagne, 19, Bordeaux, achète bons chevaux boucherie 1 fr. le demi-kilo. Demande un garçon.

Auxiliaire cl. 1898 mécanicien Paris dem. permutant Bordx. Carrie, 122, r. Turenne, 122, Bdx.

ACHETE machine à écrire ce marque même cassée. Ecr. Gonil, Ag. Havas, Bdx.

Savonnerie de Lorette
6, rue Guintrand, Marseille. Expéd. imm. franco destin. cont. mand. adres. J. Schneider, représent. génér., 8 douz. savonnettes t. parf., étiq. luxe, boîte carton, fr. 38. Savon ménage extr. 80 %, 9 k. net, fr. 20. Prix spéc. command. import. Repr. actif d^dé.

Bon Chef d'Equipe
demandé pour atelier appareillage électrique. — Ecrire à REBENAC, Agence Havas, Bdx.

Très bel Alambic
faisant 250/300 litres à la distillation à vendre. — DELFOUR, 181, rue de l'Eglise-St-Seurin, 181.

SUIS preneur grosses quantités poteaux télégraphiques, poteaux de mines, traverses chêne, hêtre, pins. Offres PERIGNAC, Ag. Havas, Bordeaux.

A V. bibliothèque acajou, presse à copier, lit, fauteuils, machine à coudre ; 121, c. Albret.

ON DEM. femme de chambre sérieuse, bonnes références, cousant bien, pouvant apprendre lire 2 enfants ; 40 fr., nourri., blanch., etc. — Château Champlène, à Cherves-de-Cognac.

BELLE SITUATION off. p. bon industr. à M. cap. direct. comm. Bénéf. proportionnés au capit. apporté. Giajola, 2, r. Vieille-Tour

MANŒUVRES DEMANDES, 6, rue des Douves, 6, Bordeaux.

A V. belle bicyclette dame, 18, rue Félix-Faure, 18, Bègles.

Boulanger dem^dé petit ouvrier, 21, rue des Remparts, 21, Bx.

AVIS M. Paul Duranthon ne paiera aucune dette contractée par sa femme, née Marguerite Bouan.

Brodeuses robe et apprenties demandées. Mary, 45, r. de Ruat

DAME-COMPTABLE, très sérieuses références, demande emploi banque ou commerce. — J. MADE, 6, rue de la Course, Bdx.

Veilleur nuit d^de place. Fischel, 47, r. de l'Eglise-Saint-Seurin.

Départ. Chambre, glace, lustre, suspension, tapis, piano, pendule, coffre-fort ; 121, c. Albret.

LIMOUSINE Charron 24 HP, chaînes, carros. Kellner luxe, beaux access., parfait état mécan., petit prix. — Albert LABRIT, Pau (B.-Pyr.).

ON DEMANDE deux bûcherons connaissant travail propriété. S^er à M. Larche, à Saige, Pessac

Timbres-poste à v. petite collection amateur. Flona, Havas, Bx.

MAISON à vend., r. du Bocage. S'ad. 15, r. Bosquet, jeudi, 2 à 4 h.

Achète frontignans 0.55, champ. 40, Vichy, 15. Ec. Allen, Havas Bx

A V. G^de CISAILLE A CARTON, 47, r. Rosa-Bonheur, Bdx.

VIN BLANC super^r, 20 bques, à 315 fr. la barrique nue, gare départ. — Ecrire à LAFON, Montussan (Gironde).

ON DEMANDE à louer pour environ deux mois rouleau de 5 tonnes pour construction de routes. Offres, avec tous renseignements, à Somerville, 74, c. de Verdun, Bx.

Suis ach. mobilier s. à m. occ., 5 pièc. p. salon, glaces, bureau dame. Rien des march. Ec. prix, détails Reignac, Ag. Havas, Bx.

A VENDRE Bel immeuble 14 p., vastes dépend. g^d jard., beaux ombrages, 2 lignes tram., 150,000 fr. Rien des Agences. Ecrire Riveau, Agence Havas, Bdx.

DÉCORATIONS BARRETTES « L'Inusable » recouvertes matière transparente (vente d'attributs) demande placiers représentants. M. DE GARAM, 10, boul^d Rivet, 10, MARSEILLE

A V. DÉCÈS bel. maison 3 ét, r Judaïque, av. magasin, près place Gambetta. MAISON double, 2 ét. pr. c. Aquitaine. Ec. Dyl, Ag. Havas, Bdx.

A LOUER maison richement meublée, 4 ch. coucher, cabinet toil., salon, salle mang., ch. bon, cuis., office, vér., jard., ch. cent., pr. c. Verdun. Ec. Col, Havas Bx

VASTES APPARTEMENTS A LOUER pour usage bureaux. S'adresser 19, rue Vauban, Bx.

LAVEUR DE VOITURES et MANŒUVRES sont demandés. — S'adresser 182, rue Turenne, Bx.

CHEVAUX VIGOUREUX par la « Liqueur de l'Entraîneur ». Rens. Dépôt : 8, r. Millière, Bx.

MUTILE, 27 ans, sérieux, dem^de représentation commerce. Ec. Gondolé, 15, r. du Port, Rochelle.

VIMES ET REORTES A VENDRE F. Barus, à Bourg-sur-Gironde

ON DEMANDE D'OCCASION 1° Chaudron 150 à 200 litres ; 2° Laveur tubercules ; 3° Grillages pour clôture ; 4° Un bon porcher. — On logerait ménage.

PASTEURISATEUR A VIN d'occasion à vendre. — Ecrire à KIRPY, Layrac (Lot-et-Garonne)

Ouvrière lingère et raccommodeuse demande journées. Vve Degouer, 14, rue de la Fusterie

EMPLOYE sér., connais. parfait. t. trav. bur. maison vins Bdx est demandé. Appointements 275 fr. et intér. Ec. avec référ. : Balanguer, poste restante, Chartrons.

PRIERE au cocher qui a été pris mercredi soir 3 courant, 8 h. 30, aux all. de Tourny, face au Gobineau, pour transporter une dame du kiosque des trams de Tourny à la gare St-Jean, de bien vouloir se présenter au transit de la Compagnie Transatlantique, 15, q. Louis-XVIII. Récomp.

Perdu. Prière aux personnes vues ramassant une croix or et perles dans une boucherie rue Sainte-Catherine, le 21 mars, de la rapporter à la dite boucherie.

Perdu depuis 1er avril pendentif mains Fathma et pierre. Rapp. 18, rue Teyssière, Bdx. Récomp.

Perdu dimanche midi 200^f ég. St-Ferdinand, r. T.-Passé ou D. Johnston. R. 124, r. D.-Johnston. Réc.

PERDU le 4 avril valise cuir marron, contenant : caleçons, gilets, chaussettes, chemises, complet d'homme bleu. Aviser Mme Rouyer, c. de Bayonne, 26. Réc.

Trouvé porte-monnaie. Réclam. Mais. Goireau, 24, r. Vit.-Carles

BYRRH — LE MEILLEUR QUINQUINA — *Tonique, Hygiénique, Reconstituant* — **BYRRH**